



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-memoires-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

Université de Lorraine
UFR Sciences humaines et sociales - Nancy
Master 2 Sciences du langage et didactique des langues
Parcours langues, textes, discours

La place du calque dans une typologie du transfert linguistique
dans le cadre du traitement lexicographique
des latinismes de TLF-Étym

Mémoire de Master 2

Olivier SPENLER

Direction : Nadine STEINFELD (ATILF/CNRS & Université de Lorraine)

Co-rapporteur : André THIBAUT (UFR Langue française - Université de Paris-Sorbonne)

Jury : Nadine STEINFELD (ATILF/CNRS & Université de Lorraine)
Denis APOTHELOZ (ATILF/CNRS & Université de Lorraine)
Jean-Paul CHAUVEAU (ATILF/CNRS & Université de Lorraine)

Soutenance : 16 juin 2015

Année universitaire 2014/2015

Remerciements

Je tiens à adresser mes plus vifs, mes plus sincères remerciements à Nadine Steinfeld, directrice du programme TLF-Étym, pour avoir accepté de me guider et de m'accompagner tout au long de ce travail de recherche. Les enseignements qu'elle m'a transmis, ses conseils avisés, sa grande disponibilité, le temps qu'elle m'a accordé pour me lire et pour me corriger à de nombreuses reprises, doublés par son soutien ainsi que par l'intérêt qu'elle a témoigné à l'égard de mon projet de mémoire ont constitué une dynamique essentielle dans la conduite de celui-ci. D'une manière générale, elle a contribué à façonner mon travail. Surtout, je ne saurais assez la remercier pour son hospitalité qui m'a permis de profiter au quotidien de son expérience de lexicographe, de me faire bénéficier de sa présence bienveillante, et de conditions de travail d'un confort incomparable.

Mes remerciements s'adressent également à tous les membres de l'ATILF que j'ai côtoyés et que je ne peux nommer ici tant ils sont nombreux à m'avoir fait profiter de leurs encouragements, de leurs sourires et de leur expérience.

Je souhaite aussi exprimer toute ma gratitude à Franz Rainer, professeur à l'Université de Vienne, Autriche (*Institut für Romanische Sprachen – Wirtschaftsuniversität Wien*), pour la qualité de notre correspondance, pour son empressement à me répondre et pour la richesse des informations qu'il m'a transmises.

Je tiens enfin à manifester toute ma reconnaissance à André Thibault, professeur à l'UFR de Langue française de l'Université de Paris-Sorbonne, qui, dès notre première rencontre, m'a spontanément et généreusement proposé d'être co-rapporteur de ce mémoire. Je le remercie pour son engagement sans faille et pour sa précieuse expertise. Il a su se rendre disponible pour me lire, me corriger, me conseiller, me stimuler et orienter mes lectures tout en amorçant un dialogue théorique très formateur.

SOMMAIRE

SYMBOLES, CONVENTIONS D'ECRITURE ET CADRE THEORIQUE ADOPTES	4
INTRODUCTION	6
1. ÉTAT DE LA QUESTION	8
1.1. Définitions	8
1.1.1. Un débat terminologique	8
1.1.2. Processus ou résultat ?.....	10
1.1.3. Définitions	11
1.2. Diversité des éléments empruntables	12
1.3. Causes	13
1.4. Effets	14
1.5. Voies du transfert linguistique	14
1.6. Le contact des systèmes linguistiques : entre diglossie et bilinguisme	15
1.7. Pénétration, assimilation, intégration : la lexicalisation	16
1.8. Conclusion	17
2. TYPOLOGIE SYNTHETIQUE	18
2.1. Importation	18
2.1.1. L'emprunt lexical brut.....	19
2.1.2. Le xénisme	19
2.1.3. L'emprunt assimilé.....	20
2.1.3.1. <i>Adaptations phonétiques et prosodiques</i>	20
2.1.3.2. <i>Adaptations morphologiques et morphosyntaxiques</i>	21
2.1.3.3. <i>Variations sémantiques</i>	21
2.2. Substitution	22
2.2.1. L'emprunt sémantique : le transfert du signifié.....	22
2.2.1.1. <i>Emprunt sémantique par analogie</i>	23
2.2.1.2. <i>Emprunt sémantique par homophonie</i>	23
2.2.1.3. <i>Emprunt sémantique par homologie ou calque sémantique</i>	24
2.2.2. Calque morphologique, formel ou structural.....	27
2.2.3. La substitution partielle : les hybrides.....	28
2.3. Conclusion : proposition d'une typologie du transfert linguistique	29

3. LA TYPOLOGIE DU TRANSFERT A L'EPREUVE DES LATINISMES DE TLF-ÉTYM	31
3.1. Présentation de TLF-Étym : objectifs, méthode, exploitation	31
3.1.1. Le projet TLF-Étym	31
3.1.2. Méthodologies	32
3.1.3. Moyens et exploitation	33
3.1.4. Choix terminologiques	34
3.1.4.1. <i>Les classes étymologiques et leur terminologie</i>	34
3.1.4.2. <i>Le(s) latin(s) : le choix d'un glottonyme</i>	36
3.2. Les latinismes	36
3.2.1. Distinction entre lexique héréditaire et transferts.....	37
3.2.2. Réfection, faux latinismes, pseudo-latinismes et latinismes virtuels	38
3.2.3. Les emprunts indirects : les internationalismes	39
3.3. La rédaction lexicographique : l'exemple de CYCLE² et CYCLISTE	40
3.4. Le corpus	40
3.4.1. Constitution du corpus.....	40
3.4.2. Examen critique du corpus	41
3.5. Bilan : les apports de la présente recherche	53
3.5.1. Étymologie inédites de CYCLE ² et CYCLISME.....	53
3.5.1.1. <i>CYCLE²</i>	53
3.5.1.2. <i>CYCLISTE</i>	54
3.5.2. Propositions de nouvelles classes étymologiques	56
3.5.3. Requalification de certains latinismes traités par TLF-Étym	58
CONCLUSION GENERALE	61
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	64
ANNEXES	i
ANNEXE 1 : les notices CYCLE ² et CYCLISTE de TLF-Étym	i
ANNEXE 2 : module de recherche par classes étymologiques.....	vi
ANNEXE 3 : corpus des articles de TLF-Étym	vii

SYMBOLES, CONVENTIONS D'ECRITURE ET CADRE THEORIQUE ADOPTES

<a> : graphème

/a/ : phonème

[a] : son

/± relevant du sport/ : trait sémantique

> : « donne » (ou « devient »)

* : forme ou formulation non attestée

emprunt : l'italique signale l'autonomie : le mot renvoie à lui-même et non pas à son référent extra-linguistique

ca : *circa* = « environ »

s.v. : *sub voce* (renvoie à l'article du dictionnaire cité)

Définitions introduites dans le cadre de la théorie Sens-Texte (Polguère 2008) :

Acception : « Les lexies d'un vocable sont souvent appelées *acceptions* de ce vocable. »
(Polguère 2008 : 59)

Entrée : « [...] ce que l'on appelle habituellement une "entrée" de dictionnaire correspond en fait à la description d'un vocable. » (Polguère 2008 : 59)

Homonymie : « Il peut arriver que deux lexies distinctes soient associées aux mêmes signifiants alors qu'elles n'entretiennent aucune relation de sens ; il s'agit d'un cas d'*homonymie*. » (Polguère 2008 : 59)

Lexème : « [...] généralisation du signe linguistique de type mot-forme : chaque lexème de la langue est structuré autour d'un sens exprimable par un ensemble de mots-formes que seule distingue la flexion. » (Polguère 2008 : 50)

Mot-forme : « [...] signe linguistique ayant les deux propriétés suivantes : 1. il possède une certaine autonomie de fonctionnement ; 2. il possède une certaine cohésion interne. » (Polguère 2008 : 48)

Polysémie : « [...] propriété d'un vocable donné de contenir plus d'une lexie. » (Polguère 2008 : 59)

Vocable : « [...] regroupement de lexies [ou de lexèmes] qui ont les deux propriétés suivantes : 1. elles sont associées aux mêmes signifiants ; 2. elles présentent un lien sémantique évident. » (Polguère 2008 :59)

Nous avons également adopté les conventions suivantes proposées par Polguère (2008) :

'rendre réel' : les guillemets simples s'emploient pour le sens, le signifié.

REALISER : les petites capitales servent à transcrire un vocable (entrée), une lexie, un lexème.

CYCLE² : l'exposant est la marque de l'homonymie.

SOURIS₂ : l'indice est la marque de la polysémie.

INTRODUCTION

Parmi les procédés de création lexicale et d'enrichissement des langues, l'emprunt, ou transfert linguistique, a donné lieu à une abondante réflexion de la part des linguistes en général, et des lexicologues et lexicographes en particulier. Les nombreuses recherches entreprises notamment depuis la seconde moitié du XX^e siècle, et qui animent encore le débat au XXI^e siècle, témoignent de l'importance des problèmes théoriques et descriptifs posés par l'analyse d'un procédé étymologique dont le nom, la définition et les formes catégorielles demeurent sujets à discussion.

Il en résulte une terminologie riche mais hétérogène et parfois contradictoire. Ce constat est d'ailleurs d'autant plus sensible lorsque l'on tente d'identifier la catégorie des calques, notion que certains auteurs qualifient volontiers de « subtile », « insidieuse », voire « compliquée ».

Or la stabilité et la compréhension du métalangage d'un dictionnaire étymologique repose sur la précision des outils terminologiques dégagés par la lexicologie. Nous avons été confronté à cette considération au cours de notre collaboration à la rédaction d'articles pour le dictionnaire TLF-Étym. C'est lors de cette collaboration qu'il nous a été permis de constater que la majorité des entrées actuellement rédigées et qualifiées de transferts linguistiques provenaient du latin, ce qui a alors éveillé notre intérêt pour les latinismes. Cette observation n'est d'ailleurs pas surprenante au regard du volume non négligeable de mots français empruntés au latin et dont la distinction avec l'héritage latin constitue un principe majeur en étymologie française.

Nous nous proposons donc d'entreprendre une étude formelle des concepts dégagés autour de la question du transfert linguistique afin de tenter de proposer une synthèse des typologies recueillies et dans laquelle nous porterons une attention particulière à la place occupée par la notion de calque.

Notre étude vise également un second objectif, d'ordre lexicographique et méthodologique : nous souhaitons nous appuyer sur la typologie que nous introduirons afin de proposer à TLF-Étym de nouvelles catégories étymologiques redéfinies. Nous illustrerons leur caractère opératoire en les confrontant à un corpus d'articles où les lexèmes sont actuellement

qualifiés de calques du latin. Ces propositions seront alors portées à l'appréciation de l'équipe du dictionnaire TLF-Étym.

Nous introduirons tout d'abord notre étude en dressant un état de la question de l'emprunt telle qu'elle a été abordée depuis les années 1950 jusqu'à nos jours, notamment à partir des études réalisées par Haugen (1950), Weinreich (1953) et Deroy (1956)¹ que nous compléterons par une revue des publications plus récentes. Nous dévoilerons la grande variété de termes et de définitions qui concerne la perception du transfert linguistique.

À partir des travaux précités nous entreprendrons ensuite de dégager une typologie générale et synthétique qui s'appuiera sur une poursuite de l'état de la question que nous aurons complété par notre analyse personnelle où nous tenterons plus particulièrement d'éclaircir le concept de calque.

Nous confronterons enfin notre proposition de typologie en l'appliquant à l'analyse d'un corpus de latinismes décrits dans TLF-Étym. Ce sera l'opportunité de présenter plus en détail les enjeux méthodologiques du programme TLF-Étym, ainsi que notre travail de rédaction lexicographique, puis les résultats de notre recherche. Outre une étymologie inédite des vocables *CYCLE*² et *CYCLISME*, ces résultats suggèrent une requalification de certains latinismes en s'appuyant sur une proposition de nouvelles sous-classes étymologiques de la catégorie des transferts linguistiques.

¹ Les travaux de Haugen et Weinreich sont maintenant datés mais semblent fondateurs tant ils recueillent toujours un écho favorable parmi la communauté scientifique. En revanche, cela n'est pas le cas de l'ouvrage de Deroy qui a subi de sévères critiques lors de sa parution (*cf.* sa communication [Deroy 1980] qui s'articule comme un droit de réponse, et Touratier [1994 : 11]). Toutefois, comme il est régulièrement cité pour la richesse de sa documentation, nous considérerons son travail comme un point de départ malgré la faiblesse théorique qui lui est reprochée.

1. ÉTAT DE LA QUESTION

1.1. Définitions

1.1.1. Un débat terminologique

Une lecture minutieuse de la bibliographie consacrée à la problématique de l'emprunt linguistique révèle d'emblée la difficulté de retenir une terminologie permettant de décrire le concept d'emprunt de manière satisfaisante.

C'est tout d'abord dans une brève étude diachronique de la terminologie de l'emprunt lexical que Petrequin (2011 : 42-48) fait remarquer que la première attestation proposée par le TLF concernant le sens linguistique (en 1899 chez Rémy de Gourmont)² peut-être considérablement antédaturée puisqu'elle apparaît en 1579 sous la plume d'Henri Estienne dans *De la precellence du langage François*. Cette attestation est certes très précieuse sur le plan lexicographique, mais elle témoigne surtout de l'insatisfaction de l'auteur face à la métaphore qu'il fait naître. Il avance donc celle-ci avec précaution :

« Ici ie prieray le lecteur considerer cōbien il faut que nostre lāgage soit riche en tous les endroits dont il emprunte tāt de beaux mots & tant de belles façons de parler, pour les accommoder à autre vsage (ce que les Grecs appellent Parler par metephore) veu qu'il n'y a que les riches qui puissent beaucoup prester. Et ne faut trouver estrāge ce mot d'emprunt en cest endroit, encore qu'en ce faisant il ne prenne rien hors de sa seigneurie. Car ayāt richemēt pourueu chacun endroit des termes qui luy conuiennent, quand apres il en prend quelcun pour le faire seruir à quelque autre vsage, c'est à la charge de le rendre : & pourtāt i'appelle cela emprunter. »³

Bien plus tard, au XX^e siècle, Deroy (1956 : 18) estime également que la métaphore de l'emprunt n'est pas idéalement adaptée pour décrire le processus en question. Bien qu'il reconnaisse qu'il devrait s'agir d'un « emprunt sans restitution », il tente toutefois un artifice en s'efforçant de légitimer et de défendre l'emploi de ce terme en invoquant une acception que nous avons retrouvée dans Littré et qui « permet d'employer le verbe *emprunter* avec le sens adouci de “tirer de, prendre de, recevoir de”. » (Deroy 1956 : 20).

² Trésor de la langue française (TLF), s.v. EMPRUNT.

³ Henri Estienne (1579), *Proiect dy Livre intitulé De la precellence du langage François*, Paris : Mamert Patisson, p.103, cité par Petrequin (2011). Le soulignement est de Petrequin. Le texte de l'édition originale numérisée de l'ouvrage d'Estienne est librement accessible sur le site internet Gallica : <http://gallica.bnf.fr/>. Rappelons qu'Estienne compte parmi les premiers grammairiens de la langue française et il a été le créateur de nombreux termes de linguistique (cf. par exemple *ellipse* dans Steinfeld & Pescarini 2013).

Dans son étude consacrée au bilinguisme pratiqué aux États-Unis par certaines catégories de migrants, Haugen (1950 : 211) admet, quant à lui, qu'*emprunt* (*borrowing*) n'est pas plus pertinent que certains termes comme *mixture* pour décrire le procédé qu'il souhaite analyser, et que la métaphore de l'emprunt manque effectivement de justesse :

« At first blush the term 'borrowing' might seem to be almost as inept for the process we wish to analyze as 'mixture'. The metaphor implied is certainly absurd, since the borrowing takes place without the lender's consent or even awareness, and the borrower is under no obligation to repay the loan. One might as well call it stealing, were it not that the owner is deprived of nothing and feels no urge to recover his goods. The process might be called an adoption, for the speaker does adopt elements from a second language into his own. But what would one call a word that had been adopted – an adoptee ? Anthropologists speak of 'diffusion' in connection with a similar process in the spread of non-linguistic cultural items. We might well speak of linguistic diffusion, though this would suggest the spread of the language itself rather than of elements from it. »

Cependant, malgré cette inexactitude, il reconnaît qu'*emprunt* s'emploie sans équivoque dans le domaine linguistique et il semble se résigner à l'accepter dans la mesure où aucun terme plus approprié n'a été proposé jusqu'alors : « The real advantage of the term 'borrowing' is the fact that it is not applied to language by laymen. It has therefore remained comparatively unambiguous in linguistic discussion, and no apter term has yet been invented. » (Haugen 1950 : 211-212).

Le débat s'étend jusqu'au XXI^e siècle et la pertinence du terme d'emprunt est encore largement discutée dans Thibault (2010a : 11, note 1) où l'auteur consent à

« [utiliser] ici le mot *emprunt* pour [se] conformer à un usage établi (et indéracinable) mais il faut se rappeler qu'il repose sur une métaphore trompeuse, qui réifie les mots en en faisant des objets extra-linguistiques que les locuteurs se passeraient d'une langue à une autre comme on le fait d'un livre ou d'un ballon. Cela opacifie complètement le fait que les mots appelés à tort *emprunts* ne sont en rien des emprunts, mais bien des créations nouvelles, différentes de leur modèle à tous les points de vue (phonologique, morphologique, sémantique). Il serait infiniment préférable de parler d'imitations (approximatives et encadrées par les structures de la langue d'accueil), d'adaptations ou d'imitations adaptées.».

Il revient alors à Weinreich d'écarter implicitement le terme d'emprunt lorsqu'il évoque l'identification d'éléments n'appartenant pas à une langue : « [...] the non-belonging elements can be separated as "borrowed" or TRANSFERRED. » (Weinreich 1953, 7). Il ne commente malheureusement pas la raison pour laquelle il semble accorder une préférence au verbe *to transfer* par rapport au verbe *to borrow* pour lequel les guillemets pourraient traduire une certaine réserve de l'auteur. Nous retenons qu'il se bornera à préférer l'emploi de *transfert* à *emprunt* tout au long de son étude.

Le terme *transfert*, et plus précisément le syntagme *transfert lexical*, est alors employé pour désigner l'emprunt dans plusieurs travaux. Il est introduit dans Gaudin & Guespin (2000 : 295) comme catégorie dans laquelle sont classés les emprunts (transfert du signifiant et du signifié) et les calques (c'est ainsi qu'ils qualifient le transfert du signifié seul). Cette proposition terminologique a le mérite de valoriser la place du calque et de ne pas le confondre avec l'emprunt formel. C'est d'ailleurs une variante de cette terminologie, *le transfert linguistique*, qui a été choisie dans TLF-Étym (Steinfeld & Andronache (2011 : 153-154) pour les raisons que nous développerons dans la section 3.1.4.1.

Nous le voyons, aucune unanimité ne semble se dégager autour de la terminologie usitée pour décrire l'objet de notre étude. Les auteurs semblent toutefois s'accorder pour considérer que la métaphore de l'emprunt reste inappropriée pour décrire avec précision le procédé en question. Quant au terme de *transfert linguistique*, celui-ci ne semble pas plus adéquat si l'on considère qu'il repose sur une métaphore aussi trompeuse, mais il présente l'avantage de constituer un terme générique apte à remplacer *emprunt* au sens large, afin de lui réserver uniquement le sens relatif à son aspect formel qui le distingue, par contraste, du calque.

1.1.2. Processus ou résultat ?

Petrequin (2011) a relevé non seulement la prudence avec laquelle Henri Estienne employait le terme d'emprunt, mais il signale surtout la double propriété aspectuelle de ce substantif. Celui-ci peut effectivement dénoter, selon son emploi, soit un processus, soit un résultat.

Deroy (1956 : 18) est également sensible à ce double aspect sémantique : *emprunt* est apte à désigner à la fois « [l']action d'emprunter » et la « chose empruntée », ce qui lui confère une polysémie qui ne permet pas de distinguer un processus ou un résultat, contrairement à ce qu'offrent d'autres langues. En effet, l'anglais fournit deux termes évitant cette ambiguïté : *borrowing* permettant de décrire le processus, et *loanword* (ou *borrowed word*) décrivant le résultat. Il en est de même concernant l'allemand où *Entlehnung* exprime le processus et *Lehnwort* le résultat.

C'est alors par souci de clarté, et pour dissiper toute ambiguïté, que Haugen (1950 : 213) choisit clairement de définir l'emprunt comme un processus et non comme un état résultatif, tout en reconnaissant que la terminologie employée favorise une lecture plus résultative que

dynamique (« Borrowing as here defined is strictly a process and not a state, yet most of the terms used in discussing it are ordinarily descriptive of its result rather than of the process itself »), ce que Maurais (1982 : 95) traduit en déclarant que « l'emprunt est une opération et non un état mais les termes traditionnels employés pour le décrire s'attachent plus au résultat qu'au procédé lui-même. ».

Aussi c'est avec la plus grande attention que nous veillerons tout au long de notre étude à bien considérer la distinction entre le procédé et l'unité lexicale résultant de ce procédé : cette distinction, nous le verrons, sera déterminante dans l'élaboration d'une typologie.

1.1.3. Définitions

Parmi les très nombreuses définitions, une des plus récentes présente l'emprunt comme désignant « un processus selon lequel une langue acquiert une unité lexicale intégrée au lexique d'une autre langue. » (Neveu 2011 : 141). Peu avant, Thibault avait également présenté l'emprunt comme « processus consistant à créer de nouvelles unités lexicales en imitant tant bien que mal un modèle extérieur » (Thibault 2010 : 11). Cette définition rejoint d'ailleurs celle que Haugen avait précédemment élaborée comme étant la tentative de reproduire dans une langue des modèles existant préalablement dans une autre langue : « The attempted reproduction in one language of patterns previously found in another » (Haugen 1950 : 212). Enfin, Rey-Debove (1973 : 109) ne définit pas l'emprunt lexical autrement que par un « processus ».

Nous retiendrons donc qu'il s'agit d'un processus de création lexicale élaboré dans un système linguistique A fondé sur l'imitation et sur l'adaptation d'un modèle préalablement existant dans un système B. Nous choisirons de désigner ce processus par *transfert linguistique*, non seulement pour nous conformer à la terminologie employée dans TLF-Étym, qui a l'avantage de désambiguïser *emprunt*, mais également par commodité et souci de concision. En effet, s'il semble que la dénomination la plus adéquate et la plus précise consiste effectivement à décrire ce processus de création lexicale comme une « tentative d'imitation ou d'adaptation à partir d'un modèle étranger », nous ne pouvons que regretter la

longueur de cette périphrase dont le sémantisme n'est rendu par aucun lexème français, et qui est difficilement manipulable dans le discours métalinguistique⁴.

1.2. Diversité des éléments empruntables

Haugen (1950 : 224) et Deroy (1956 : 67) l'affirment : toutes les catégories grammaticales peuvent être sujettes au phénomène de transfert. Cependant, chaque catégorie présente des dispositions plus ou moins élevées à être concernée par le transfert (« a scale of adoptability » selon Haugen). Ainsi, les unités lexicales sont plus fréquemment empruntées que les unités grammaticales (« Les pronoms personnels et démonstratifs, ainsi que les articles sont très rarement empruntés » [Deroy 1956 : 71]), et parmi les unités lexicales, nous pouvons considérer l'ordre suivant, du plus fréquent au moins fréquent : nom, adjectif et verbe.

De plus, comme le souligne Deroy (1956) à la même page, « outre les mots, les langues peuvent emprunter aussi des morphèmes, des phonèmes, des accents, [...] ». Toutefois, il faut bien considérer que ces éléments ne sont transférés que d'une manière indirecte suite à un transfert massif d'unités lexicales comprenant ces morphèmes, sons⁵ ou accents⁶, et que, en ce qui concerne le transfert de morphèmes par exemple, « le morphème soit connu dans une série paradigmatique d'emprunts dans laquelle il figure. » (Humbley 1974 : 54).

Ainsi « [...] comme tous les morphèmes, les préfixes étrangers [...] ne sont pas empruntés isolément et directement. Ils s'introduisent le plus souvent dans une langue par l'intermédiaire d'une série plus ou moins nombreuse de noms empruntés » (Deroy 1956 : 73). L'auteur ajoute : « L'emprunt de plusieurs mots étrangers comportant un même suffixe a souvent eu aussi comme conséquence le emploi de ce suffixe dans des formations nouvelles de la langue emprunteuse. » (Deroy 1956 : 77).

Quant au transfert de tours syntaxiques, comme le reconnaît Deroy (1956 : 102-103) il est « difficile à prouver » car il pourrait s'agir uniquement de l'influence d'un modèle étranger qui aurait pour effet d'accroître la fréquence de constructions rares ou de faire resurgir des formes anciennes dans la langue cible (selon Humbley [1956 : 52] qui se réfère aux concepts de *Frequenzsteigerung* et *Wiedersteigerung* élaborés par des linguistes allemands).

⁴ Les formules « adaptation », « adapté de » proposées par André Thibault peuvent être opératoires, mais nous ignorons quel peut être leur accueil par la communauté scientifique chez qui l'usage établi d'*emprunt* est « indéracinable ».

⁵ À la différence de Deroy, nous préférons *son* à *phonème* dans la mesure où un son imité à partir du phonème d'une autre langue risque de ne pas présenter tous les traits distinctifs du phonème original. Cf. également à ce sujet la note 11 sous la section 2.1.1.

⁶ Sur la notion d'« emprunt prosodique », nous renvoyons à Valentín García Yebra dans Thibault (2010c).

1.3. Causes

Pour tenter de déterminer les causes de l'emprunt, Humbley (1974 : 47) explique par des « raisons externes » ce que Deroy (1956 : 138) appelle « emprunts de nécessité ». Il s'agit du fait d'importer la désignation d'une réalité ou d'un concept nés dans une communauté linguistique étrangère. Cela peut couvrir le lexique de la faune, de la flore, des matières premières, des techniques et pratiques culturelles ainsi que des institutions et ceci d'autant plus que la réalité exprimée par l'emprunt demeure étrangère (Deroy 1956 : 163). Nécessité également d'emprunter « des mots étrangers parce que leur signification est si complexe ou si nuancée qu'il n'y a pas d'autre manière simple de l'exprimer » sans avoir recours à des périphrases (Deroy 1956 : 165-166).

Deroy y voit également une nécessité pratique lorsqu'il poursuit en ajoutant que « c'est aussi l'utilité pratique qui justifie les emprunts des langues scientifiques » (Deroy 1956 : 160), ce que Gaudin & Gespin (2000 : 297) confirment en ajoutant que l'attrait que le transfert linguistique exerce auprès des scientifiques et des techniciens repose principalement sur son caractère monosémique, tout comme il est facilité par les proximités culturelles et linguistiques.

À ces raisons pratiques ou nécessaires, Deroy oppose ensuite « l'emprunt de luxe » motivé par des « raisons de cœur » et qu'il présente comme un transfert « logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse » et dont le motif répond à des besoins divers : affectif, euphémisme, prestige, recherche d'expressivité, fantaisie, voire snobisme (Deroy 1956 : 171-187).

Nous pouvons d'ailleurs ranger dans ces « emprunts de luxe » les « emprunts stylistiques qui désignent des choses existant dans la langue indigène mais auxquelles un nom étranger donne une valeur (une connotation) étrangère » (Guiraud 1965 : 7-8). Nous pouvons également noter que ces « emprunts de luxe » ont souvent connu ce que Thibaut (2004 : 106) décrit comme un « glissement connotatif » lorsqu'il s'agit de charger le mot étranger d'une connotation, « [d']une sorte de valeur ajoutée », qu'il ne connaît pas dans sa langue d'origine.

1.4. Effets

Le résultat le plus sensible du transfert linguistique demeure la création d'un nouveau vocable et participe de la néologie. Il peut également être générateur de polysémie et créer un nouveau lexème lorsqu'il s'agit de transférer un sens étranger dans un signifiant déjà existant dans la langue d'accueil.

D'une manière générale le transfert participe surtout à une forme de réorganisation du système de la langue emprunteuse, notamment lorsque des éléments morphologiques sont intégrés dans le système. C'est ce phénomène que Weinreich décrit comme une interférence par l'introduction d'éléments étrangers affectant le système phonologique, morphologique, syntaxique et lexical :

« The term interference implies the rearrangement of patterns that result from the introduction of foreign elements into the more highly structured domains of language, such as the bulk of the phonemic system, a large part of the morphology and syntax, and some areas of the vocabulary [...]. » (Weinreich 1953 : 1).

C'est ainsi que Humbley (1974 : 53) rappelle comment le suffixe *-ing* d'origine anglaise est devenu productif en français et affirme qu'il a eu pour conséquence d'introduire la nasale vélaire [ŋ] dans le système français, comme un son allophone du phonème /n/.

1.5. Voies du transfert linguistique

Deroy (1956 : 210) estime que les moyens de transmission développés jusqu'à la première moitié du XX^e siècle, essentiellement écrits (livres, journaux, revues, traductions), favorisent une diffusion d'un « emprunt visuel » par la lecture qui génère une altération phonétique inhérente à une prononciation respectant les règles orthoépiques de la langue d'accueil. Or cela n'aurait pas été le cas dans des temps plus anciens où, selon le jugement de Deroy, le canal de l'oral aurait été dominant.

Pourtant, dans une réflexion concernant les gallicismes en espagnol, Thibault (2010c : 136) affirme que dans le passé les langues étaient surtout en contact par l'écrit et « qu'autrefois les “emprunts” se transmettaient sans que l'on sache comment les mots étrangers imités tant bien que mal se prononçaient dans la langue d'origine. ».

Ces deux points de vue antagonistes nous rapprochent de l'idée qu'un emprunt naît dans un « milieu créateur » particulier (Zamboni, cité par Andronache 2008 : 1105) et que c'est selon le degré de culture de ce milieu que les transferts sont véhiculés soit par l'oral, soit par l'écrit, ou, selon une distinction établie par Deroy (1956 : 236-238), soit par « voie populaire », soit par « voie savante »⁷.

1.6. Le contact des systèmes linguistiques : entre diglossie et bilinguisme

Malgré notre souhait d'envisager de réaliser ici une étude formelle, nous ne pouvons aborder la problématique du transfert linguistique, et donc du contact des langues, en omettant de la situer dans le cadre plus large de la sociolinguistique et des outils qu'elle a élaborés autour des notions de diglossie et de bilinguisme. C'est ainsi que Maurais (1982) l'entend : « Le problème de l'emprunt, qui relève de la lexicologie diachronique et de la théorie des rapports entre langues, est un phénomène normal mais il ne peut pas être analysé que du point de vue linguistique. » (1982 : 89).

L'emprunt est donc à considérer à la lumière de la distinction établie entre bilinguisme et diglossie. Nous nous conformerons (ainsi qu'il est présenté dans Goulet 2010 : 24, note 15) à l'approche traditionnelle visant à considérer le bilinguisme comme phénomène individuel et la diglossie comme un phénomène collectif.

Il est donc naturellement compréhensible que le nombre de locuteurs disposant de compétences bilingues soit un facteur déterminant non seulement pour la capacité de diffusion d'un élément emprunté, mais aussi dans son degré d'altération. Toutefois, comme le souligne Thibault (2010a : 13) « il faut toujours réfléchir en terme de langue, et non pas de locuteurs »⁸ et l'emprunt ne peut être constaté que lorsqu'il est intégré au système, au-delà des idiolectes ou des sociolectes à partir desquels il a été introduit.

⁷ Cf. section 2.1.3.1.

⁸ Cette formule a certes été introduite par André Thibault au sujet des concepts de substrats et d'adstrat, mais elle nous paraît toutefois pertinente dans toute réflexion concernant le phénomène de l'emprunt.

1.7. Pénétration, assimilation, intégration : la lexicalisation

Le processus de lexicalisation consistant en l'intégration d'un lexème étranger dans un système linguistique est alors variable. Deroy (1956 : 215) note que « sa pénétration est différente selon les classes sociales et même elle varie d'un individu à l'autre, selon l'âge, le degré de culture, les traditions familiales, les opinions politiques, le sexe » et ajoute en résumé que « l'emprunt a naturellement ses degrés ».

Humbley classe ces degrés selon trois étapes que sont l'intégration, l'assimilation et la pénétration qu'il définit ainsi : « par intégration nous entendons le processus qui vise une conformité au système de la langue 1. L'assimilation est le résultat de ce processus. Pénétration indique uniquement le passage d'éléments dans le système langue 1, sans implication de conformité à son système. »⁹ (Humbley 1974 : 64). Il rappelle ensuite que l'évaluation du degré d'intégration est souvent réduite au contraste entre emprunt et xénisme¹⁰ mais que celle-ci « repose sur la réalité extra-linguistique », c'est-à-dire sur le fait que le locuteur considère à la fois lexème et référent comme étranger tant sur le plan linguistique que culturel, et ne témoigne donc pas de l'intégration linguistique. C'est la raison pour laquelle il propose de s'appuyer sur les travaux de Rey-Debove (1998 : 151-166) qui dégage un « schéma de l'emprunt ». L'auteure décline un continuum dans lequel une première phase est caractérisée par une introduction du lexème étranger à l'aide de formules métalinguistiques autonymiques : il s'agit d'un énoncé « qui ne parle que du mot », et elle cite l'exemple suivant : « *Grouse* est un mot anglais qui signifie "coq de bruyère". ». Ensuite une phase intermédiaire consiste à employer un procédé de connotation autonymique qui est produit dans des phrases qui parlent du mot et de son référent. Ce procédé est réalisé, par exemple, à l'aide d'une mise en relief typographique qui souligne l'extranéité du lexème (elle propose par exemple : « les Anglais chassent la *grouse*. »). Enfin le processus de l'emprunt est abouti lorsque le lexème étranger est employé pour référer comme un lexème de la langue d'accueil, comme dans l'énoncé suivant : « les Anglais chassent la grouse. ».

Bien qu'il trouve ce modèle séduisant, Humbley (1976 : 65) émet cependant une réserve : « Le modèle proposé est celui d'un idiolecte ; on peut observer l'intégration successive d'un élément étranger dans l'usage de tel écrivain ou tel journaliste. Mais c'est faire abstraction de l'aspect social de la langue que de se limiter aux observations d'idiolecte » et rappelle que

⁹ Humbley (1974 : 47, note 5) : « [...] nous suivons l'usage qui consiste à appeler langue 1 la langue dans laquelle l'emprunt est accueilli, et langue 2 la langue qui fournit l'emprunt. ».

¹⁰ Cf. sections 2.1.1. et 2.1.2.

l'élément étranger « sera intégré à des degrés différents selon les utilisateurs » et il poursuit en concluant que « c'est seulement au moment où un élément étranger est employé par suffisamment de sujets parlants que l'on peut parler d'emprunt effectif. ».

1.8. Conclusion

L'emprunt linguistique, à la fois nécessaire et accessoire, est un procédé participant à la création lexicale qui peut également affecter la structure d'une langue. Il ne concerne donc pas seulement la lexicologie, mais également les autres niveaux structurels que sont la phonologie, la prosodie, la morphologie et la syntaxe. Il nécessite également de porter la réflexion au-delà de la linguistique en nous interrogeant sur les aspects sociolinguistiques qui permettent de mieux décrire ce phénomène. Ainsi devons-nous considérer le rôle important que joue le degré de bilinguisme des locuteurs dans les différents niveaux de pénétration qu'un emprunt peut manifester.

Toutefois, la terminologie usitée autour du phénomène que nous choisissons de nommer *transfert linguistique* reste matière à débat. D'ailleurs Nicolas (1994 : 79) regrette la stérilité d'une certaine querelle terminologique et déplore la « franche confusion » qui régit cette terminologie qui s'est progressivement compliquée non seulement en français, mais également en allemand et en anglais.

Il est certes reproché au terme d'*emprunt* de réduire faussement la réalité recouverte par le phénomène. Il lui est également reproché de qualifier à la fois un processus ainsi qu'un résultat et le même reproche peut être émis à l'adresse de *transfert linguistique*. Toutefois cette polysémie ne nuit guère à l'approche lexicographique et étymologique dans laquelle nous nous inscrivons car celle-ci vise à analyser l'origine et l'histoire des lexèmes et nous impose donc de considérer le transfert linguistique en tant que résultat d'un processus.

Il n'en demeure pas moins que la riche terminologie utilisée pour décrire le transfert linguistique mérite d'être clarifiée. C'est ce que nous souhaitons entreprendre en proposant une typologie générale et synthétique qui s'appuiera sur une poursuite de l'état de la question que nous compléterons par nos considérations personnelles.

2. TYPOLOGIE SYNTHETIQUE

La typologie que nous nous proposons de présenter ici s'appuiera fortement sur la typologie formelle introduite par Haugen (1950) et synthétisée par Humbley (1974), non seulement pour l'accueil, semble-t-il, favorable que la communauté scientifique lui a réservé (« Haugen a voulu réformer la théorie des emprunts en introduisant un système cohérent à la place de discussions atomistes, et sa tentative a été couronnée de succès » [Humbley 1974 : 50] ; « Le seul classement valable demeure donc celui que Einar Haugen a proposé en 1950 [...]. » [Maurais 1982 : 94]) mais surtout parce qu'elle envisage de catégoriser les transferts en opérant une distinction capitale entre importation et substitution, et cela en fonction « [des] modifications par rapport au modèle étranger qu'un élément risque de subir quand il est incorporé dans un autre système » (Humbley 1974 : 56). Plus justement, Nicolas (1994 : 80) précise que « [pour Haugen] il convient de classer les différents faits envisagés selon leur degré d'écart par rapport au terme-souche sur le plan morphématique. ».

Notons que Deroy avait également ressenti cette différence entre ce qu'il appelle « emprunt partiel » et « emprunt total », mais ne l'aborde que brièvement dans son ouvrage (Deroy 1956 : 224 et 342), et surtout, il lui est reproché de ne pas offrir de typologie, « [...] ni analyses, ni synthèses, ni perspectives nouvelles [...] » ([Deroy 1980 : 10] qui cite le compte-rendu de Georges Mounin au sujet de son ouvrage).

2.1. Importation

L'importation suppose, selon une perspective purement théorique adoptée par Haugen (1950 : 212), que l'élément emprunté soit suffisamment semblable à son modèle pour qu'un locuteur de la langue source puisse reconnaître cet élément comme faisant partie de sa propre langue. Cette catégorie comprend l'emprunt brut, le xénisme, mais également l'emprunt assimilé qui ne subit qu'un « aménagement phonétique [qui] n'est qu'une substitution de phonèmes, de groupements de phonèmes ou de faits prosodiques, mais non pas une substitution interlinguistique de morphèmes. » (Nicolas 1994 : 81).

2.1.1. L'emprunt lexical brut

En associant « l'emprunt de mot » à un « emprunt total » Deroy (1956 : 224) renvoie à la formulation « d'emprunt brut » de Max Niedermann, ce que Gouillet (2010 : 31) décrit comme un « transfert du signifiant et du signifié [...] qui passent de la langue source dans la langue cible [...] sans modification formelle destinée à intégrer le vocable dans son nouveau cadre linguistique ». Elle nuance toutefois ses propos en précisant qu'une adaptation phonétique ou graphématique se produit dans la majorité des cas, ce qui souligne la rareté du phénomène, ainsi que le rappelle également Humbley (1956 : 56) lorsqu'il reconnaît, au sujet de l'importation, « [qu']il est rare qu'aucune substitution n'intervienne, surtout au niveau phonétique. »¹¹. Nous considérerons donc que *emprunt brut* ne peut être appliqué en lexicographie que pour décrire la forme graphique d'un mot.

2.1.2. Le xénisme

Il semble alors difficile de discriminer un emprunt brut d'un xénisme (parfois nommé pérégrinisme chez certains auteurs) tant ils ne semblent se distinguer que par leur position sur la chaîne d'un continuum. Si nous nous référons à la définition du xénisme tel qu'il est présenté dans Neveu (2011 : 141 *s.v. emprunt*), il s'agit de la « première étape de l'emprunt, correspondant à l'usage d'un mot d'une autre langue exprimant une réalité étrangère à la culture de la langue d'accueil [...] ». Plus précisément, pour Gouillet (2010 : 41), le terme de xénisme sert à désigner « un mot étranger ressenti ou présenté comme extérieur à la sphère culturelle de la langue d'accueil. ». Et Gaudin & Gespin (2000 : 295-296) ajoutent « [qu']au stade de xénisme, le terme est mentionné de façon autonymique, c'est-à-dire qu'il est paraphrasé et mentionné comme appartenant à une autre langue. ».

¹¹ André Thibault va plus loin. Dans une communication personnelle du résumé de sa conférence plénière (intitulée « *Il n'y a pas d'emprunts ; il n'y a que des adaptations* », non publié) présentée au colloque international *Identifier et décrire l'emprunt lexical – Identifying & Describing lexical Borrowings*, Université de Liège (Belgique), 18-20 mars 2010, il s'appuie sur « le cas du couple fr. *comité* > esp. *comité* pour tenter de révéler ce qu'il cache d'adaptations invisibles » et démontre qu'un transfert subit toujours, et au minimum, des adaptations phonologiques : « Il faut pourtant aller sous la surface des choses et admettre qu'aucun des phonèmes du mot de la langue A ne se retrouve à l'identique dans le mot de langue B, et ce pour une raison très simple : un phonème est un ensemble de traits distinctifs et n'existe par définition que dans une langue à la fois. ».

La notion de xénisme, ou de pérégrinisme, se présente alors plutôt comme un outil d'évaluation du degré d'intégration¹² qui confirme le caractère étranger d'un lexème dans la langue cible, si bien que Deroy (1956 : 224) envisage :

« À la rigueur et théoriquement, les pérégrinismes pourraient être exclus d'une étude des emprunts. Pratiquement, ce serait irréalisable, car il n'est pas possible de tracer une limite précise entre ces deux catégories. [...] En réalité, le pérégrinisme appartient aux langues spéciales et il ne devient un emprunt proprement dit que s'il est employé non plus occasionnellement, mais couramment dans la langue commune. ».

Le xénisme apparaît donc comme l'état transitoire dans lequel un lexème étranger se trouve, état qui précède son intégration au lexique de la langue d'accueil, ce qui, en théorie, peut expliquer le choix des lexicographes à retarder son intégration dans la nomenclature d'un dictionnaire. C'est la raison pour laquelle nous estimons que, sur le plan purement lexicographique, cette appellation peut ne pas être considérée comme une classe étymologique, car sinon, par excès, tout emprunt pourrait être qualifié de xénisme.

2.1.3. L'emprunt assimilé

Deroy (1956 : 342) rappelle que le processus d'intégration expose l'élément transféré à des altérations : « les emprunts communément employés tendent à s'adapter aux habitudes articulatoires et graphiques de la langue emprunteuse [...] ». En effet, nous l'avons déjà souligné avec Haugen (1950 : 212), le transfert d'un lexème exogène est à considérer comme une « tentative de reproduction ». C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle Thibault (2010a : 11, note 1), rappelons-le, renonce à parler d'emprunt mais parle plutôt de « créations nouvelles, différentes de leur modèle à tous les points de vue (phonologique, morphologique, sémantique). ».

2.1.3.1. Adaptations phonétiques et prosodiques

Le niveau qui paraît le moins sensible pour un locuteur de la langue cible mais fort « dépaysant » pour le locuteur de la langue source se situe sur le plan prosodique et concerne la modification éventuelle de qualité et de place de l'accent dans le mot (Deroy 1956 : 243). D'une manière générale, lorsque le transfert est opéré entre deux langues dont les structures

¹² Cf. section 1.5.

phonologiques sont éloignées, Deroy observe trois types d'adaptation phonétique : l'ignorance des phonèmes, la substitution ou l'introduction de phonèmes supplémentaires (Deroy 1956 : 239-241).

Comme nous l'avons déjà abordé en 1.5., il revient également à Deroy d'avoir apporté un paramètre supplémentaire en introduisant le degré de culture du locuteur (Deroy 1956 : 237) qui serait à prendre en compte dans l'appréciation de l'altération phonétique : l'altération de l'emprunt n'est pas seulement déterminée par le canal de transmission (oral ou écrit) mais liée à la culture de celui qui l'introduit. Ainsi, les emprunts « populaires » seraient exposés à des variations différentes de celles subies par les emprunts « savants ».

Ces considérations concernent essentiellement la transmission par voie orale, mais la graphie influence bien évidemment la prononciation du lexème emprunté.

2.1.3.2. Adaptations morphologiques et morphosyntaxiques

Lors de son transfert, une unité est susceptible de subir des modifications sur le plan morphologique. Ces modifications peuvent se manifester sur le plan dérivationnel (substitution d'affixes) comme sur le plan flexionnel (substitution ou ajout de morphèmes flexionnels, notamment les marques du pluriel ou du genre). D'une manière générale, l'adaptation morphologique « a pour effet de rendre l'emprunt apte à fonctionner régulièrement dans son nouveau système grammatical. » (Deroy 1956 : 342).

2.1.3.3. Variations sémantiques

Autant s'agit-il de la variation la plus importante, autant est-elle la moins visible. Gaudin & Gespin (2000 : 297) l'expriment avec aplomb : « l'emprunt par la langue d'accueil se fait toujours par spécialisation du sens de la langue source ». Toutefois, la spécialisation n'est qu'un des nombreux cas de figures possibles comme le détaille Thibault (2004) qui considère le changement sémantique comme « consubstantiel » au processus de l'emprunt¹³. Il identifie plusieurs catégories d'évolutions sémantiques dont les plus fréquentes sont les suivantes : la

¹³ Deroy (1956 : 262) ne le dit d'ailleurs pas autrement en citant Meillet : « S'ils pénètrent vraiment dans la langue commune et y sont employés couramment [...], les mots empruntés ne le font qu'en subissant un changement de sens. ».

sélection de sémème (une seule acception d'un vocable, généralement polysémique, est empruntée), la restriction sémantique (un hyperonyme est employé avec le sens d'un de ses hyponymes), l'extension sémantique (un hyponyme est employé avec le sens de son hyperonyme), le glissement connotatif (une nouvelle connotation est ajoutée au lexème transféré), la réinterprétation par étymologie populaire et l'ellipse. Enfin, si l'auteur précise que l'extension sémantique est beaucoup plus rare au moment de l'emprunt, Pešek (2004 : 33) remarque qu'elle peut intervenir, à la suite de la restriction, en tant que seconde étape d'une évolution divergente du sens, et l'on peut y voir un indice du processus de lexicalisation.

2.2. Substitution

Haugen (1950 : 212) traduit la *substitution* comme une reproduction d'un modèle étranger auquel des éléments sont substitués par des éléments similaires de la langue d'accueil. Cette substitution est complète dans le cas des emprunts sémantiques et des calques, ou partielle dans des cas d'hybrides.

2.2.1. L'emprunt sémantique : le transfert du signifié

Certains chercheurs qualifient d'*emprunt sémantique* l'association d'un signifié étranger avec un signifiant déjà existant dans la langue d'accueil. Ce phénomène se manifeste par substitution complète du signifiant d'origine par un signifiant cible. Toutefois comme la terminologie est variable, nous suivrons essentiellement la division de l'emprunt sémantique déclinée par Humbley (1974), qui s'appuie sur Haugen (1950), et qui est composée de trois catégories : les emprunts sémantiques analogues, homophones et homologues. Nous développerons particulièrement le traitement des homologues afin de mettre cette catégorie en parallèle avec la notion de calque sémantique. Nous verrons que celle-ci peut couvrir les emprunts sémantiques homologues, mais se révèle inadaptée pour décrire les emprunts sémantiques analogues.

2.2.1.1. Emprunt sémantique par analogie

Humbley (1974 : 59) synthétise les propos de Haugen (1950) pour définir l'emprunt sémantique par analogie de la manière suivante : « lorsqu'un mot de la langue 2 ressemble à un mot de la langue 1 sur le plan formel, et possède en outre au moins un sème commun, l'emprunt d'un deuxième sème est favorisé. »¹⁴. Ainsi Humbley propose l'exemple du français PAPIER dont l'analogie formelle et le sens partagé avec l'anglais PAPER ('support de l'écriture') ont favorisé le transfert du second sens que présente PAPER, à savoir 'rapport'¹⁵. Il semble en être de même pour le verbe REALISER, exemple traditionnellement cité, dont l'analogie formelle et le sens partagé ('rendre réel') ont favorisé le transfert du sens 'se rendre compte' du vocable anglais TO REALIZE vers le vocable français. Haugen (1950 : 219) voit ici une relation de synonymie entre le sens d'origine et le sens transféré (« When there is a certain amount of semantic overlapping between the new and the old meanings, one may speak of a loan synonym, which only adds a new shade of meaning to the native morpheme »), alors que Hope (1971 : 642) se joint à Weinreich en préférant qualifier cette relation par la polysémie (« [...] the situation which offers the most useful parallel here is not that of synonymy, but of polysemy, i.e. a word's possessing two or more similar senses or (in diachronic terms) retaining its previous senses while acquiring new ones. »). Humbley (1974 : 61) partage ce point de vue et l'élargit : « T. E. Hope réserve le terme de polysémie à cette catégorie, mais en réalité une polysémie est le résultat inéluctable de tout emprunt sémantique. ».

2.2.1.2. Emprunt sémantique par homophonie

À la différence de l'analogie, l'emprunt sémantique par homophonie est réalisé par des unités affichant uniquement une ressemblance formelle, sans aucun lien sémantique, tout du moins sur le plan strictement synchronique. Haugen (1950 : 219) développe ici la notion d'homonyme d'emprunt (« If the new meaning has nothing in common with the old, it may be described as a LOAN HOMONYM. ») et présente l'exemple du substantif portugais des États-Unis GROSSERIA ('grossièreté') qui a développé le sens de 'épicerie' sous l'influence de l'anglais GROCERY. Si, sur le plan synchronique, l'absence de lien sémantique et étymologique entre les lexèmes portugais et anglais paraît ici évidente, cela s'avère ne pas

¹⁴ Nous considérons que, dans la métalangue de Humbley, le terme *sème* signifie *acception*, ou *sémème*.

¹⁵ Nous avons conservé les traductions de Humbley (1974).

être le cas de tous les emprunts homophones. En effet, lorsque Humbley (1974 : 61) rappelle, par exemple, que le français CONTROLER ('vérifier') a reçu tardivement le sens de 'dominer' véhiculé par l'anglais TO CONTROL, il s'interroge sur l'absence de lien sémantique : « pouvons-nous dire par exemple que le français *contrôler* du XIXe siècle n'avait rien en commun avec l'anglais *to control*. ».

Enfin, Weinreich (1953 : 49) utilise quant à lui la notion de « saut » de signification pour apprécier l'homonymie d'un emprunt sémantique et, en l'absence de « saut », il en conclut qu'il s'agit d'une extension de sens dont le résultat, ainsi que nous l'avons avancé précédemment, aboutit à une polysémie : « If there is a "leap" in meaning, a homonym is established in the recipient language [...]. If there is no such leap, but a "logical," [*sic*] gradual extension of meaning, the result is rather polysemy [...]. ».

Cette réflexion illustre la nécessité de positionner l'étude de l'emprunt sémantique dans une perspective strictement synchronique afin d'écarter l'hésitation entre analogie (lorsqu'un lien sémantique, même très lointain, peut-être identifié lors du transfert) et homonymie (lorsque le lien sémantique n'est plus perceptible au moment du transfert).

2.2.1.3. Emprunt sémantique par homologie ou calque sémantique

La troisième forme d'emprunt sémantique consiste également à transférer un sens d'un vocable étranger vers un vocable indigène, mais dans ce cas les signifiants des deux langues ne présentent aucune ressemblance : ils sont uniquement liés par une (ou des) acception(s) commune(s). Cette catégorie est qualifiée d'emprunt sémantique homologue par Haugen et c'est Humbley (1974 : 58) qui l'illustre en fournissant l'exemple du français EPERVIER qui a reçu le sens 'partisan de la guerre' sous l'influence de son homologue anglais HAWK (lequel a développé ce second sens à la suite de la guerre du Vietnam). Nous pouvons également nous appuyer sur l'exemple bien plus récent du français SOURIS qui a reçu le sens de 'périphérique de pointage d'un ordinateur' sous l'influence de l'anglais MOUSE qui a créé cette acception par métaphore.

Ce procédé relève certes bien de la substitution d'un signifiant par son homologue indigène, mais il convient de préciser que cette homologie est surtout le résultat d'un exercice de traduction. C'est la raison pour laquelle Humbley (1974 : 59) le rapporte ainsi : « Certains linguistes réservent le terme calque sémantique à ce cas bien précis ». En effet, si l'on

considère avec Deroy (1956 : 216), qui reprend Bailly, que le calque est un « emprunt par traduction » (« loan translation » chez Weinreich 1953, 51), nous pourrions envisager comme l'avance Hope (1971 : 643) d'employer le terme *calque sémantique* pour désigner un emprunt sémantique réalisé par traduction de l'élément formel : « When semantic borrowing is accompanied by calque or translation of the formal element rather than unaltered adoption or simple adaptation, the term semantic calque is available. ». C'est également dans ce sens que Buridant (1980 : 51) présente le calque traducteur comme un procédé de l'emprunt sémantique.

En revanche, d'autres chercheurs, dont Humbley (1974 : 59) rejoint par Maurais (1978 : 100-101), préfèrent réserver le terme de calque à la description des lexies complexes. Mais Rey-Debove, après avoir effectivement posé le calque comme « la traduction littérale d'un mot composé » (Rey-Debove 1998 : 171), ajoute :

« On peut étendre la notion de calque aux mots dérivés et aux mots simples. [...] Pour les mots simples, on parle de calque lorsque l'image originelle de la filiation historique des sens est conservée : ainsi *dada*, “marotte” est-il un calque de l'anglais *hobby*, même sens, issu de *hobby*, “cheval”, et *sommet* “réunion de dirigeants” un calque de *summit*, figuré de “sommet”. » (Rey-Debove 1998 : 171).

Soulignons ici que si l'exemple de *dada* a également été utilisé par Hope (1971 : 643) pour accompagner sa définition du calque sémantique, ce même exemple est employé par d'autres auteurs, dont Deroy (1956 : 99), pour illustrer l'emprunt sémantique, et cela sans se préoccuper de la notion d'analogie formelle. Hope explique cette absence de considération pour l'aspect formel en supposant que ces auteurs adoptent un point de vue exclusivement sémantique : « Most do not distinguish between semantic calque and semantic loan in its wider aspect presumably because from a purely semantic standpoint the two are felt to be congruent. In doing so they choose not to take the formal shift peculiar to calque into account. » (Hope 1971 : 643).

Une certaine hésitation terminologique semble donc régner autour des termes d'emprunt et de calque sémantique. Ainsi, Guiraud (1965 : 112) apporte-t-il une définition très différente qui ne considère absolument pas l'emprunt sémantique homologue mais qui confond les deux emprunts sémantiques analogue et homophone : « le calque sémantique [...] est le procès par lequel le sens d'un mot étranger déteint sur un mot indigène de forme identique ou voisine. ». Il en est de même chez Gaudin & Guespin (2000 : 298) : « Les calques sémantiques consistent à emprunter des sens nouveaux pour un signifiant préexistant », ainsi que chez Thibault

(2010b), au sujet des gallicismes en espagnol : « Ce cas se présente lorsque l'une des acceptions d'un mot provient de l'influence du mot français correspondant (ce que plusieurs auteurs appellent 'calque sémantique') ». Il n'est d'ailleurs pas rare de relever chez certains auteurs une alternance de l'emploi de ces deux termes les rendant ainsi synonymes (voir à ce sujet Goullet [2010 : 37]).

Les notions d'emprunt sémantique et de calque sémantique sont-elles donc interchangeables ? En réalité, la différence terminologique reposerait sur une différence de point de vue : *emprunt sémantique par homologie* implique une divergence formelle entre la source et la cible, et *calque sémantique* implique le résultat d'un processus engagé par une volonté délibérée de traduire une forme étrangère, sans rapport formel, ainsi que le présente Hope (1971 : 643) :

« [...] semantic calque presupposes a high degree of intention, an effect of deliberate adaptation and therefore a strongly developed feeling for the languages on the borrower's part. This awareness of a semantic pattern in a foreign language as well as one's own combined with a perception of the semantic relationship which exists between the two languages and a conscious desire to exploit the parallelism – all of which we sum up by the word 'translation' – is the truly characteristic trait of semantic calque. ».

La confusion entre *emprunt* et *calque* sémantique semble enfin atteindre un point critique lorsque les unités lexicales source et cible se ressemblent. C'est ce que Hope (1971 : 644) souligne au sujet du français et de l'italien :

« But since in French and Italian the formal resemblance of translation equivalents is often very close we cannot always tell whether a semantic loan has in fact been translated, i. e. created knowingly in the receiving language through awareness of the foreign semantic pattern, or only adapted, i.e. simply made to conform to the phonetic conventions of the borrowing language without the intervention of a more fully informed analysis. ».

La présence d'une analogie formelle interfère donc avec l'idée selon laquelle un calque traducteur serait appliqué. La question de l'intentionnalité des locuteurs se pose et le degré de bilinguisme de l'introducteur ainsi que le niveau de diglossie de la communauté linguistique cible sont des facteurs à prendre en considération.

C'est la raison pour laquelle le second exemple présenté par Rey-Debove que nous avons cité plus haut (*sommet/summit*) peut susciter l'interrogation : la ressemblance entre les deux signifiants n'est-elle pas rédhibitoire pour qualifier ce type de transfert de calque sémantique ?

C'est ce que semble penser Humbley (1974 : 59) lorsqu'il considère que « [l'emprunt sémantique par homologie] est rare dans les emprunts entre langues étroitement apparentées,

car une analogie de forme est rarement absente. ». Il privilégie ainsi une analyse portée sur un principe de classement (l’analogie formelle) plutôt que sur le processus (le calque traducteur).

Nous sommes enclin à penser que l’analogie formelle n’écarte pas la possibilité d’une traduction consciente : un emprunt sémantique par analogie peut être le produit d’une traduction procédant par calque sémantique. Toutefois, comme le doute peut subsister, et que notre objectif repose sur une définition de catégories étymologiques à finalités lexicographiques, notre choix s’orientera vers la qualification du résultat du processus de transfert. Ainsi préconisons-nous l’emploi de l’appellation *emprunt sémantique par analogie* lorsqu’il y a ressemblance formelle. En revanche lorsque l’emprunt sémantique est formalisé par une homologie (c’est-à-dire, par une substitution formelle) et qu’il ne peut être que le résultat d’une traduction intentionnelle, nous opterons pour l’emploi de *calque sémantique*.

2.2.2. Calque morphologique, formel ou structural

Nous venons d’esquisser dans la section précédente une définition du calque en indiquant qu’il procède de la traduction et qu’il est traditionnellement associé à la création de lexies complexes (Humbley, 1974 : 59) à partir de la traduction littérale de ses composants. C’est en ce sens que Weinreich (1953 : 51) considère que le calque consiste à reproduire le modèle élément par élément (« Loan translation proper, in which the model is reproduced exactly, element by element [...] ») et illustre ses propos à l’aide de lexies composées.

Nous avons également précisé que Rey-Debove considérait que le concept de calque pouvait être étendu non seulement aux mots simples, mais aussi aux dérivés, lorsque les formants sont identifiés et traduits. Goullet (2010 : 35) décrit ce concept dans une définition très complète : « [...] le calque formel (Betz, “Lehnbildung”) procède par traduction morphologique ou morphosyntaxique ; aussi est-il appelé calque morphologique ou calque structural. C’est à l’aide d’éléments existants dans la langue d’accueil qu’on compose, par traduction ou tout au moins par imitation, de nouveaux mots ou locutions. ». Cette définition a le mérite d’évoquer la création de nouvelles unités et rejoint ainsi la définition de Gaudin & Guespin (2000 : 298) : « Les calques formels ou morphologiques, consistent en la traduction littérale d’expressions étrangères ; les signes sont nouveaux mais formés d’éléments préexistants. ». Elle rejoint également la position de Humbley qui, même s’il réserve uniquement le terme aux mots composés, voit dans le calque un processus de néologie : « [le calque] se distingue nettement de l’emprunt sémantique par le fait que plusieurs éléments se

combinent pour former une nouvelle lexie, tandis que l'emprunt sémantique ne produit pas de lexie différente (sauf dans le cas des homophones d'emprunts). »¹⁶ (Humbley 1974 : 62). Rey-Debove (1998 : 172) illustre ce procédé ainsi : « Le dérivé *mothering*, nom (de *to mother*), a donné en français *maternage* par traduction de *mother-* et *-ing* [...] ».

En revanche, la définition de Guiraud (1965 : 111) contraste singulièrement avec les précédentes tant elle semble encore se fondre avec le calque sémantique, voire avec la simple traduction : « Le calque morphologique consiste à traduire la forme étrangère par son équivalent indigène. ». Cette confusion est cependant compréhensible dans la mesure où la distinction entre néosémie (création d'une nouvelle acception d'un vocable existant) et néologie (création d'un nouveau vocable) est ici ignorée.

Nous retiendrons alors que le calque morphologique désigne une unité lexicale, simple ou composée, créée par traduction des formants de son modèle et reproduisant la structure morphologique de ce modèle.

2.2.3. La substitution partielle : les hybrides

Haugen (1950 : 214) et Weinreich (1953 : 51-52) qualifient d'hybrides les unités lexicales qui présentent un mélange d'importation et de substitution. Humbley (1974 : 57) synthétise les propos de Haugen en indiquant que l'on a affaire à des hybrides « [...] quand il y a substitution complète ou partielle d'un ou de plusieurs morphèmes. ». Et il ajoute : « Du point de vue théorique il existe trois types d'hybrides possibles : hybride de radical, hybride de dérivation et hybride de lexie complexe. ».

Il doute quant à la possibilité de création de radicaux hybrides : « Les radicaux hybrides doivent être une forme très rare, car on voit mal comment un morphème, qui est par définition, l'unité minimale de sens puisse être divisée pour permettre une substitution partielle. » (Humbley 1974 : 57). Toutefois, même rares, il existe des exemples, ce que Buridant rappelle en citant ceux que F. Blatt avait identifiés dans le cadre des emprunts en latin médiéval : « On peut aussi descendre au niveau de la seconde articulation du langage et traquer les emprunts dans les graphèmes proprement dits. » (Buridant 1980 : 49).

¹⁶ Nous interprétons ici *lexie* au sens de *vocable* (cf. p. 4 : « Définitions introduites dans le cadre de la théorie Sens-Texte » [Polguère 2008]).

Humbley évoque ensuite les hybrides de dérivation, « composés de radicaux de la langue 2 et de morphèmes de la langue 1. » (Humbley 1974 : 57) comme des dérivés verbaux (*sprint+er*), nominaux (*crawl+euse*) ou adjectivaux (*swing+ant*). Seulement, nous ne pouvons intégrer ce cas de figure : il s'agit ici d'un procédé de dérivation régulière qui suppose que la base (« radical » chez Humbley) soit déjà bien installée dans le lexique de la langue cible. D'ailleurs la dérivation est ici plutôt à considérer comme un indice de la lexicalisation du lexème de base. Il ne s'agit donc pas d'un transfert mais d'un procédé de création interne sans influence d'un modèle étranger.

La troisième catégorie concerne les lexies complexes hybrides composées. Selon Humbley, elles « consistent en deux ou plusieurs morphèmes libres, dont un au moins est emprunté [...] ». (Humbley 1974 : 58). Il renvoie à la notion de calque lorsque « la lexie complexe hybride est le résultat de la traduction d'un élément tandis que l'autre élément reste en langue 2. ».

Humbley ajoute une quatrième catégorie : la « création hybride » (Haugen), ou « création partielle » (Humbley) qui se présente comme une création lexicale « [...] où la forme suit partiellement le modèle étranger [...] ». (Humbley 1974 : 64) : l'exemple de l'allemand *WOLKENKRATZER* (littéralement 'gratte-nuages') influencé par l'anglais *SKYSCRAPER* en allemand illustre bien ce cas de figure.

Ces cas de figures sont perçus à la marge et sont généralement ignorés des études concernant le transfert linguistique. Nous proposons toutefois de considérer ces créations sous influences de modèles étrangers comme procédant partiellement du calque morphologique.

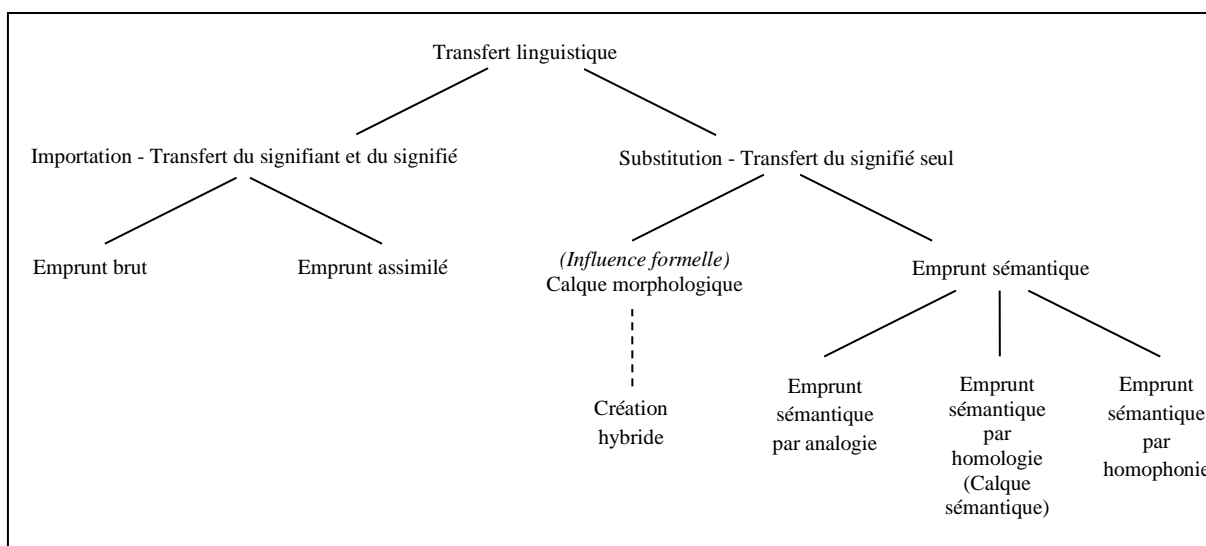
2.3. Conclusion : proposition d'une typologie du transfert linguistique

Nous souhaitons établir un parallèle avec la typologie proposée par Betz (1959) tant celle-ci mérite que l'on prête attention à la principale divergence qu'elle offre par rapport à la typologie de Haugen : la classification ne s'articule pas autour de la dichotomie modification/substitution mais, comme le présente Vitali (2008 : 106) qui complète la représentation arborée de Betz, elle opère une distinction entre d'une part le transfert simultané du signifiant et du signifié, c'est-à-dire du signe complet (« Form und Inhalt »), et,

d'autre part, le transfert de signifié seul (« Inhalt »)¹⁷. Cette distinction apparaît fondamentale pour dégager une typologie opérationnelle en lexicographie que nous proposons de matérialiser ci-dessous sous la figure 1.

Pour revenir au cas complexe du calque sémantique, nous aurions pu nous appuyer sur le choix terminologique défendu par Nicolas (1994) pour qui le calque sémantique recouvre toute forme d'emprunt de sens. Ce choix aurait été certes commode pour notre catégorisation du transfert linguistique. Seulement l'auteur refuse de suivre Hope et de considérer la notion de traduction car celle-ci reposerait sur une supposition invérifiable d'une certaine volonté consciente prêtée au locuteur¹⁸. Comme nous venons de l'exprimer, nous partageons son doute lorsque nous sommes confronté à un cas d'analogie formelle, mais il nous paraît difficile de rejeter l'idée d'une intention de traduire dans le cas d'un exemple comme celui de SOURIS₂ ('périphérique informatique'). Cela lui permet seulement de définir le calque sémantique sur la base d'une tripartition du transfert formée de l'emprunt formel, du calque sémantique et du calque morphologique, tripartition que nous ne suivons pas car elle écarte le calque morphologique de la catégorie *transfert du signifié seul*¹⁹, et à laquelle nous préférons une bipartition transfert du signe complet / transfert du signifié seul. Cette bipartition nous paraît plus fonctionnelle dans le cadre d'un classement lexicographique.

Figure 1 : typologie synthétique du transfert linguistique



¹⁷ Sous le transfert de signe, Betz y range le xénisme (*Fremdwort*) ainsi que l'emprunt assimilé (*assimiliertes Lehnwort*). Sous le transfert de signifié seul se trouvent l'emprunt sémantique (*Lehnbedeutung*), le calque par traduction (*Lehnübersetzung*), par transposition (*Lehnübertragung*) et par création intégrale (*Lehnschöpfung*). Les traductions sont issues de Goullet (2010 : 35, note 49) qui illustre chaque notion par un exemple.

¹⁸ Cf. Nicolas (1994 : 87-89).

¹⁹ Nous n'omettons pas que le calque morphologique subit évidemment l'influence formelle de l'unité calquée, mais nous la considérons comme une influence de surface et non pas comme un transfert du signifiant.

3. LA TYPOLOGIE DU TRANSFERT A L'ÉPREUVE DES LATINISMES DE TLF-ÉTYM

Après avoir tenté de dégager une proposition de typologie des transferts, nous nous proposons de la confronter à un usage pratique en tentant de l'appliquer au traitement des unités décrites comme des transferts du latin dans le dictionnaire TLF-Étym.

3.1. Présentation de TLF-Étym : objectifs, méthode, exploitation

3.1.1. Le projet TLF-Étym

Le dictionnaire TLF-Étym est un programme de révision sélective des notices étymologiques du TLF. Initié en 2005 par l'ATILF (CNRS / Université de Lorraine) et proposant actuellement 402 entrées²⁰, il est publié sous la forme d'un dictionnaire diffusé en ligne sur internet et dont l'accès est totalement libre²¹.

Comme l'annonce Buchi (2005), cette révision est tout d'abord née de la volonté de concentrer et de valoriser dans un projet commun les découvertes réalisées par les chercheurs des différents chantiers lexicographiques de l'ATILF. Il s'agissait également de profiter des opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information qui permettaient alors d'envisager plus facilement la correction et la mise à jour des notices, avantage incomparable au regard de ce qu'offre un dictionnaire papier. D'ailleurs, c'est ce même contexte technologique qui a permis à la recherche étymologique de progresser d'une manière encore inédite : selon Steinfeld (à paraître), l'explosion du numérique semble dorénavant offrir un champ d'investigation illimité au lexicographe dans le domaine de la recherche d'attestations. Ainsi « le caractère éminemment progressif de la recherche scientifique » (Buchi, 2005 : 570) se voit-il accentué par les nouvelles possibilités offertes par l'informatique, ce qui conduit l'auteure à souligner avec d'autant plus d'assurance que « les connaissances qui pouvaient être à la pointe du progrès entre 1971 et 1994 se révèlent bien souvent perfectibles à la lumière des recherches réalisées actuellement. » (Buchi 2005 : 570).

²⁰ Relevé réalisé le 6 mai 2015.

²¹ <http://www.atilf.fr/tlf-etym>

A ce remarquable essor offert à la recherche s'est ajoutée une autre opportunité technologique, à savoir : la saisie à l'aide d'un logiciel éditeur au format XML. Ce format balise la microstructure de l'article et contraint le rédacteur dans sa saisie. La rédaction d'un article est donc étroitement encadrée et la sélection d'éléments normés est privilégiée à la saisie libre. Ce cadre rigoureux de saisie garantit non seulement l'homogénéité des articles, mais, et c'est son corrélat, facilite les possibilités d'interrogation de TLF-Étym.

3.1.2. Méthodologies

Toutefois, il ne s'agit pas d'actualiser l'intégralité des notices du TLF à travers l'ordre alphabétique de la nomenclature existante. TLF-Étym, qui bénéficie du concours d'une équipe internationale composée d'une vingtaine de lexicologues francisants, « se construit par ensembles lexicaux possédant une cohérence interne donnée. Il peut s'agir aussi bien de champs lexicaux précis » comme par exemple « le vocabulaire vélocipédique » ou « d'un type de dérivation/formation morpho-syntaxique, etc. » (Steinfeld, à paraître), ou encore d'un chantier ouvert depuis 2014 : la dérivation à l'aide du préfixe *éco-*.

Par ailleurs, et afin de répondre à un reproche unanimement adressé par la communauté scientifique des linguistes qui critiquait le manque de concordance entre la structure des rubriques synchroniques et diachroniques du TLF, Steinfeld (à paraître) explique que TLF-Étym « [a pris] le parti de calquer la structuration de la sous-rubrique « Étymologie-histoire » sur celle de la description synchronique [du TLF]. ». La microstructure d'un article de TLF-Étym correspond donc à la numérotation des acceptions établie auparavant par le TLF, mais est organisée selon l'ordre chronologique d'apparition des premières attestations²². Par ailleurs les distinctions d'acceptions que le TLF avait regroupées sont encouragées lorsque les résultats de la recherche étymologique atteste qu'il s'agit de sens distincts²³, tout comme les « regroupements dans les cas où les subdivisions [du TLF] concernent seulement des domaines d'emploi et non pas à proprement parler des sens distincts. »²⁴ (Steinfeld, à paraître).

La méthodologie employée dans TLF-Étym repose sur deux principes de base appliqués en étymologie moderne. Le premier s'inscrit dans le cadre de ce que Kurt Baldinger appelle

²² Cf. par exemple notre article CYCLISTE, en annexe 1.

²³ Cf. annexe 1, CYCLE², section Histoire, paragraphes A. 1. et A. 2.

²⁴ Cf. annexe 1, CYCLISTE, section Histoire, paragraphe I. B.

« l'étymologie-histoire du mot »²⁵ et permet de développer une « micro-étymologie » que Steinfeld décrit de la manière suivante :

« une étymologie qui ne se satisfait pas d'un simple étymon, mais accorde une importance cruciale à l'histoire interne des vocables, et notamment au développement, par évolution interne (métonymie, métaphore) ou externe (emprunt/calque sémantique), de nouveaux lexèmes se rattachant à ces vocables. [La] conception de l'étymologie part du principe que ce ne sont pas les vocables qui forment l'objet de l'étymologie, mais les lexèmes qui doivent être pourvus individuellement d'étymologies. » (Steinfeld, à paraître).

Ainsi, les articles de TLF-Étym sont systématiquement articulés autour de deux sections : la section *histoire* et la section *origine*.

Le second principe adopté repose sur celui de l'étymologie directe (« *etimologia prossima* » selon Pfister & Lupis 2001 : 37) et concentre son attention uniquement sur les emprunts faits directement à la langue donneuse. Ce principe est à rapprocher d'une troisième innovation méthodologique qui repose sur le souci d'identifier les « internationalismes de formation savante », ce que nous développerons plus précisément dans la section 3.2.3.

Enfin et surtout, « la refonte de certaines notices étymologiques a suscité des réflexions qui ont établi des formules analytiques précises pour chacune des classes étymologiques délimitées » (Steinfeld & Andronache 2011). Ce qui est valable pour la définition des classes étymologiques l'est pour tout le discours métalinguistique et constitue un marquage lexicographique homogène.

3.1.3. Moyens et exploitation

Un des (nombreux) intérêts de la rédaction d'un article lexicographique sous un logiciel d'édition XML est de contraindre le réacteur à sélectionner un marquage lexicographique imposé par un schéma préétabli, ce qui garantit l'homogénéité de la structure rédactionnelle et de la métalangue.

Les contraintes de saisie que nous venons d'évoquer ont pour conséquences évidentes que « les étymologies sont énoncées dans un cadre qui oblige à attribuer d'entrée de jeu chaque vocable traité à une classe étymologique donnée [...], voire éventuellement à une sous-classe

²⁵ « L'étymologie, au sens moderne, c'est donc la biographie du mot. Sa naissance, dont s'occupait exclusivement l'ancienne étymologie, n'en est que le point de départ. » (Baldinger 1959 : 239)

précise (emprunts ou calques sous transferts linguistiques [...]), ce qui décourage résolument tout flou artistique. » (Steinfeld, à paraître).

L'intérêt d'une qualification précise de l'information sera révélé lors de l'utilisation des modules de recherche.

3.1.4. Choix terminologiques

3.1.4.1. Les classes étymologiques et leur terminologie

TLF-Étym distingue trois classes étymologiques majeures : le lexique héréditaire, les transferts linguistiques et les formations françaises. Un groupe supplémentaire inclassable s'ajoute à ces trois catégories : les mots d'origine inconnue (*cf.* annexe 2, module de recherche par classes étymologiques).

La classe du transfert linguistique présente ensuite les deux sous-classes que sont les emprunts et les calques. À la lecture des définitions de ces deux termes, telles qu'elles sont développées par TLF-Étym, nous comprenons que la distinction entre ces deux sous-classes repose sur une distinction *transfert du signe complet / transfert du signifié seul*.

La définition prêtée à la sous-classe *emprunt* sous TLF-Étym est actuellement la suivante : « Un mot emprunté est une unité lexicale introduite d'une langue dans une autre et qui a vraisemblablement eu, au début du moins, une existence plus scripturaire qu'orale. Les règles d'adaptation ont imposé à l'emprunt des modifications minimales, de sorte qu'il y a une quasi équivalence entre le segment de départ et le segment d'arrivée. Exemple : *caravelle* emprunt au portugais *caravela*. ».

Cette définition mériterait d'être nuancée : elle nous semble trop insister sur la primauté du transfert graphique d'une part, ainsi que sur le caractère minimal des modifications d'autre part. Or il nous semble qu'un transfert peut très bien être transmis de manière orale avant d'être retranscrit, et que les modifications sont au moins « minimales » mais surtout incontournables.

Quant à la sous-classe des calques, elle est définie ainsi : « Un calque est un emprunt, à une autre langue, d'un sens ou d'une structure morphologique, ou une traduction mot à mot. ».

Nous tenons néanmoins à exprimer dès à présent notre réticence à l'égard de l'emploi du calque tel qu'il est exprimé ici. En effet, cette formulation regroupe à la fois les emprunts sémantiques (analogues et homophones), les calques sémantiques (ou emprunt sémantique par homologie) ainsi que les calques morphologiques. Cet emploi du mot *calque* nous apparaît trop vague : selon notre point de vue, il regroupe artificiellement des cas de figures qu'il conviendrait de distinguer, et risque d'égarer le lecteur sur l'identité du type de transfert décrit.

Nous tenons également à signaler ce qui nous est apparu comme une anomalie d'une très haute gravité. Celle-ci est à la fois le fruit d'un défaut d'analyse méthodologique et d'un oubli de programmation informatique. Il s'agit de la présence de la catégorie *emprunt sémantique* (ajoutée tardivement à TLF-Étym) qui est proposée aux rédacteurs mais n'a pas été intégrée au module de recherche. Ainsi des résultats de recherche peuvent s'avérer inexacts et nécessitent d'être examinés avec circonspection. En effet, une recherche menée sur les emprunts formels fait apparaître des emprunts sémantiques qui, selon la définition de TLF-Étym devraient apparaître parmi les résultats interrogeant la catégorie *calque*²⁶.

Enfin, en ce qui concerne enfin le choix de l'emploi de *transfert linguistique*, celui-ci a été prescrit par la volonté de présenter des classes et sous-classes aux appellations claires et non équivoques. Ce choix permet effectivement d'éviter une confusion liée à la polysémie entre l'emprunt lexical (formel, brut ou assimilé) et son hyperonyme, l'emprunt au sens large. Il permet surtout d'éviter des formules redondantes au sein des notices dans lesquelles la sous-classe étymologique est introduite par le nom de la classe à laquelle elle appartient.

Exemple : TLF Étym, s.v. DIURNAL, ALE, AUX :

La présentation suivante : I. 1. Transfert linguistique : emprunt au latin diurnalis adj. « qui a lieu le jour ».

Est préférable à : *I. 1. Emprunt : emprunt au latin diurnalis adj. « qui a lieu le jour ».

²⁶ La découverte de cette erreur a été fortuite et révélée suite à la recherche de notre article CYCLE² à partir du module de recherche (une des acceptions est qualifiée d'emprunt sémantique et aurait logiquement dû apparaître suite à une recherche de calques). Nous nous sommes empressé d'alerter Nadine Steinfeld, en tant que directrice du programme TLF-Étym, qui portera cette question urgente à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière de TLF-Étym à laquelle nous participerons le 9 juin 2015.

3.1.4.2. *Le(s) latin(s) : le choix d'un glottonyme*

Il convient de préciser ce que le terme *latin* couvre et justifier l'emploi d'un glottonyme permettant de désigner la langue de l'étymon (ce latin est-il classique, impérial, tardif, vulgaire, médiéval, scientifique, ecclésiastique, global²⁷, etc ?). Steinfeld & Andronache (2011 : 151) estiment « [qu'] il convient de reconsidérer ces divisions [du latin] et de les redéfinir » et déclarent :

« Dans la méthodologie du TLF-Étym, nous n'employons que les termes latin tout court (sous-entendu de l'Antiquité) et le latin médiéval. Et voyons pourquoi : les auteurs distinguent quatre périodes dans l'histoire de la langue latine : latin archaïque, latin classique, latin impérial, latin tardif (bas-empire, bas-latin), latin médiéval. Cette division se justifie surtout en ce qui concerne l'histoire de la littérature, elle convient moins à une étude diachronique de la langue. Par convention on considère que la naissance des langues romanes se situe autour de 600, le latin de l'Antiquité couvre la période allant du III^e siècle à 600, tandis que le latin médiéval s'étend de 600 au XV^e siècle. » (Steinfeld & Andronache 2011, 154-155).

Ce choix terminologique ne couvre que la période antérieure au XVI^e siècle, et à ces deux divisions diachroniques du latin ont été ajoutées les glottonymes suivants : latin ecclésiastique, latin des grammairiens, latin juridique et latin scientifique²⁸. Ces dénominations apportent une précision sociologique supplémentaire en spécifiant le champ lexical concerné et le milieu créateur dans lequel l'étymon est né.

3.2. Les latinismes

Nous n'entendons pas ici par *latinisme* une conception prise au sens de « construction ou emploi propre au latin » (TLF, s.v. LATINISME), ce qui le conduirait à l'assimiler à un idiotisme, ni même comme défini dans Robert³ : « mot latin que l'on introduit dans une autre langue », ce qui le réduirait uniquement à un emprunt formel voire, comme le considère Touratier (1994 : 13) à un pérégrinisme. Notre conception du latinisme est plutôt à mettre en parallèle avec *gallicisme* tel qu'il est présenté dans Thibault (2010a : 15, note 9) et nous nous permettons de nous inspirer de la définition du gallicisme proposée par Goulet (2010 : 17) pour définir le latinisme de la manière suivante : « tout élément redevable à la langue latine, tout emprunt, ou, plus exactement toute adaptation d'éléments linguistiques latins en

²⁷ De Dardel (2009 : 7) : « le latin global est le latin sous toutes les formes qu'il a pu revêtir depuis la fondation de Rome, dans le monde romain occidental antique et par la suite dans les parlers romans, en Europe, ainsi que dans le latin moderne pratiqué par les sciences et le culte. ».

²⁸ Le terme de *latin scientifique* est discuté dans la section 3.2.2.

français ». À ce niveau, il convient immédiatement de préciser que, dans une étude relative au transfert linguistique, « tout élément redevable à la langue latine » écarte ici le lexique héréditaire.

3.2.1. Distinction entre lexique héréditaire et transferts

L'intérêt d'une étude des latinismes en français repose effectivement sur le rapport singulier que le français entretient avec le latin. En effet, en tant que langue romane, le français hérite partiellement des structures et du lexique du latin. Mais le contact régulier entre ces deux langues chez les érudits a également amené le français à emprunter considérablement au latin lorsque le besoin de création de nouvelles unités lexicales se faisait ressentir. Cette symbiose est détaillée par Pešek (2004 : 29-30) qui conclut : « Les emprunts au latin ont ainsi apparu en français dès le X^e siècle et depuis lors n'ont cessé d'y pénétrer plus ou moins massivement selon les périodes de l'histoire du français. ». Deroy (1956 : 24) le rapporte également sous d'autres mots, mais sans fournir de données chiffrées : « En vérité, la majeure partie des mots du français moderne a été "empruntée" au latin des livres, ancien et médiéval, et à un grand nombre de langues diverses. ».

Il s'impose donc de rappeler la différence fondamentale entre l'objet de notre étude, les transferts linguistiques que sont les latinismes, et le lexique héréditaire, car, comme le souligne Pešek (2004 : 30) :

« La forme phonétique des mots latins n'est pas réfractaire au système français. Elle ne demandait qu'une légère francisation et le latinisme ainsi assimilé fait bientôt partie intégrante du lexique français sans avoir d'allure étrangère. Rappelons alors les deux premiers facteurs importants qu'il faut prendre en compte dans toute étude des latinismes en français: leur nombre très élevé et leur emprunt primitif. »²⁹.

Il est traditionnellement admis qu'un lexème héréditaire est caractérisé par au moins trois critères distinctifs : usure phonétique, sémantisme assez primitif pour qu'une civilisation ancestrale l'ait connu et présence de cognats dans d'autres langues romanes. Un mot héréditaire est donc une unité lexicale « transmise par tradition orale ininterrompue et ayant subi, de ce fait, tous les changements phoniques qui caractérisent cette langue » (Chambon 2010, 62). En revanche une unité lexicale issue d'un transfert est attestée plus tardivement, et

²⁹ *Emprunt primitif* est difficilement compréhensible. Nous supposons que l'auteur a souhaité souligner le fait que les emprunts au latin sont apparus très tôt dans l'histoire du français et oppose *primitif* à *tardif*.

malgré certaines modifications formelles, elle conserve une forme proche de son étymon. Ainsi pouvons-nous citer en exemple le cas des doublets issus de la double transmission du latin HOSPITALĒM que le français a hérité sous la forme de HOTEL et qui a ensuite été emprunté bien plus tard sous la forme modifiée de HOPITAL, et ceci avec les sémantismes que nous connaissons. Deroy (1956 : 6) résume ainsi la distinction entre héritage et transfert :

« Tandis que les éléments hérités d'une langue présentent normalement toutes les marques d'application de ces règles [altération phonétiques et transformations morphologiques régulières], les emprunts y échappent en tout ou en partie selon qu'ils sont entrés plus ou moins tardivement dans la langue envisagée. ».

3.2.2. Réfection, faux latinismes, pseudo-latinismes et latinismes virtuels

Deroy (1956 : 124) attire aussi l'attention sur le risque de confusion engendré par la réfection d'un lexème héréditaire, pratique courante du Moyen Âge jusqu'au XVII^e siècle, et un latinisme. Il convient également d'être attentif à ce que de nombreux auteurs désignent comme des pseudo-latinismes. Deroy (1956 : 63) les range parmi les faux emprunts : « On entend par là des mots nouveaux créés au moyen d'éléments étrangers, et qui n'ont pas été empruntés tels quels » et ajoute plus loin : « Il ne faut évidemment pas ranger tels quels au nombre des "emprunts scientifiques" les nombreux néologismes forgés au moyen de radicaux, de préfixes ou de suffixes d'origine grecque ou latine. » (Deroy 1956 : 128). Cette précision est fondamentale et mérite d'être approfondie : Deroy ne semble considérer comme latinisme que le transfert d'un lexème créé (et donc attesté) dans un énoncé latin. En revanche s'il est créé dans un contexte linguistique non latin (une langue européenne par exemple), ce même lexème ne pourrait être considéré comme un latinisme.

Il semblerait que TLF-Étym se soit emparé de cette problématique. En effet, la dénomination *grécisme/latinisme virtuel* a été réservée à un type de « mot formé en recourant aux règles de la formation des mots en grec ancien ou en latin classique ».

Seulement, ce principe n'est toutefois par toujours clairement établi et de nombreux articles de TLF-Étym présentent des étymons qui pourraient être qualifiés de latinismes virtuels mais qui sont pourtant décrits comme issus du latin scientifique. Le terme de « latin scientifique » semble donc désigner, dans TLF-Étym, à la fois une langue et ainsi qu'une nomenclature. Ajoutons enfin à cette problématique l'introduction de la notion de *néo-latin*

qui est parfois employé dans TLF-Étym pour décrire les innovations latines s'étant produites depuis *ca* 1300 jusqu'à nos jours³⁰.

Cette question mériterait d'être débattue en profondeur, tant il serait passionnant, et surtout pertinent, de l'explorer, mais nous nous exposerions au risque de nous écarter de notre sujet ; c'est la raison pour laquelle nous ne nous attarderons pas sur l'analyse critique du glottonyme de l'étymon.

3.2.3. Les emprunts indirects : les internationalismes

La question relative au latin scientifique ne se poserait certainement pas si le latin n'avait pas acquis ce statut si particulier de langue véhiculaire et internationale.

Pešek (2004 : 30-31) mentionne « un point caractéristiques des latinismes, à savoir l'existence de ceux-ci dans toutes les grandes langues culturelles occidentales. Chacune de ces langues a emprunté au latin un grand nombre de mots ; un mot emprunté par plusieurs langues est appelé internationalisme et le latin en a fourni la majorité. ».

L'internationalisme est un aspect que le programme TLF-Étym s'est efforcé d'éclaircir. En effet, pour Steinfeld (à paraître) :

« les internationalismes de formation savante [sont] un secteur numériquement important dans la création lexicale actuelle et pour lequel les dictionnaires étymologiques donnent à tort l'impression d'être en mesure de présenter des résultats de recherche solides. Formés en dernière analyse d'éléments d'origine grecque et latine, ces vocables ont connu des voies d'emprunt successives parfois sinueuses, qu'il importe de retracer et de mettre en lumière, notamment à travers l'étude de la chronologie relative des attestations dans les langues européennes, où ces termes sont analysés indistinctement comme des confixés indépendants. Or, il est complètement exclu que ces langues aient créé chacune à son tour une telle formation savante, et on admettra comme hypothèse qu'il s'agira dans la majorité des cas d'emprunts. ».

Toutefois, si TLF-Étym encourage ses rédacteurs à révéler et à valoriser l'importance du caractère international propre à certains latinismes, cette réalité n'a, à notre connaissance, pas encore débouché sur une réflexion théorique qui permettrait de générer des formules étymologique aptes à décrire ce phénomène. Cette absence sera clairement ressentie dans l'analyse de certaines entrées de notre corpus que nous présenterons ci-dessous.

³⁰ Cf. Lindner & Rainer (à paraître)

3.3. La rédaction lexicographique : l'exemple de CYCLE² et CYCLISTE

Le souhait d'acquiescer des méthodes de recherche et de rédaction lexicographique, conjugué avec un intérêt pour l'étymologie et la lexicographie diachronique, nous a naturellement conduit à solliciter l'opportunité de collaborer au sein du programme TLF-Étym. Cette participation s'est concrétisée sous la forme d'un stage échelonné sur plusieurs semaines réparties entre 2014 et 2015. Nous nous sommes vu confier la rédaction de deux articles inscrits dans le champ lexical du cyclisme qui était alors en cours d'exploration. Il s'agit des articles CYCLE² et CYCLISTE, joints en annexe 1, dont nous commentons les résultats dans la section 3.5.1. L'article CYCLE² est publié dans TLF-Étym depuis le 18 septembre 2014³¹, et CYCLISTE est en cours de validation (publication envisagée : fin du premier semestre 2015).

Il ne s'agit évidemment pas de latinismes, mais les racines gréco-latines que ces deux vocables présentent ont initié notre réflexion concernant la question des voies de pénétration des latinismes dans les langues modernes, et plus particulièrement en français.

La rédaction de ces notices nous a surtout rapidement exposé à une réflexion concernant la pertinence de disposer d'étiquettes étymologiques fines permettant de qualifier les transferts linguistiques avec précision.

3.4. Le corpus

3.4.1. Constitution du corpus

Nous l'avons brièvement abordé sous la section 3.1.3., un des intérêts de la rédaction d'un article lexicographique sous un éditeur XML est de permettre l'élaboration de modules de recherches. Aussi avons-nous utilisé le module offrant une recherche par classe étymologique et avons coché la case correspondante à la catégorie *calque*, ceci afin d'obtenir le nombre d'entrées qualifiées de calques dans TLF-Étym. Le résultat est de 182 vocables.

Nous avons ensuite recherché à isoler le nombre de calques du latin : le résultat immédiat fait apparaître 110 vocables dont au moins une des acceptions est qualifiée de calque du latin, soit un peu plus de 60% des calques actuellement traités comme tels par TLF-Étym. Ce résultat est certes purement lexicographique, mais il est toutefois à rapprocher du volume notable des transferts issus du latin que Kristol (2010 : 88) reprend du *Grand Larousse de la*

³¹ <http://www.atilf.fr/tlf-etym>

langue française de 1972 (s.v. EMPRUNT) pour rappeler que « le vocabulaire français moderne est d'origine latine à 95% [dont] 40% sont des mots savants, empruntés au latin à différents moments de l'histoire du français. ». Ce chiffre, que l'auteur juge « approximatif » mais « acceptable », confirme l'importance du phénomène et justifie l'intérêt d'une étude sur ce sujet.

Nous avons ensuite souhaité attribuer à cette extraction une certaine objectivité et nous avons donc choisi de retenir le premier article apparaissant pour chaque lettre de l'alphabet. Nous avons écarté les termes de grammaire et de linguistique car cette terminologie a déjà fait l'objet de recherches particulièrement approfondies³² et ces derniers auraient été surreprésentés dans notre corpus. Ainsi avons-nous obtenu un corpus de travail définitif de 15 vocables :

ALCOOLISME, BIENFAISANCE, COXALGIE, DIURNAL, ESPECE, HYDROSTATIQUE, INSECTIVORE, LINNEEN, MARIAL, OBSERVATOIRE, PROTET, SPINOZIEN, TARENTISME, VITICOLE, ZWINGLIANISME³³.

3.4.2. Examen critique du corpus

Nous proposons de présenter notre analyse formelle sous l'aspect d'un commentaire critique ou analytique des quinze articles sélectionnés. Bien évidemment, il ne s'agit pas de s'opposer à l'analyse étymologique des auteurs de ces articles, car cela aurait supposé d'envisager une refonte de chaque article (qui est déjà une révision en soi) et d'y consacrer des recherches longues et certainement inutiles. Nous nous serions également éloigné de notre problématique qui se doit de conserver un caractère pratique en tentant de tester l'opérationnalité de la typologie que nous avons dégagée précédemment.

Nous présenterons ici un extrait de la rubrique « origine » de chaque article dans lequel la classe étymologique est avancée. Certaines rubriques seront toutefois présentées dans leur intégralité dès que le contenu le justifie. Notre commentaire tentera ensuite soit de conforter la

³² Nous faisons référence au projet ANR-DETCOL (Développement et exploitation textuelle d'un corpus d'œuvres linguistiques) qui s'est proposé d'établir une nouvelle représentation de l'histoire de la terminologie linguistique occidentale, à la fois sous l'angle conceptuel et terminologique et sous l'angle lexicologique et étymologique (cf. http://ctlf.ens-lyon.fr/documents/de_anr_workshop-corpus.asp et http://ctlf.ens-lyon.fr/documents/ct_projet_detcol.pdf).

³³ Les articles complets de ces vocables de TLF-Étym sont joints en annexe 3.

formule choisie par le lexicographe, soit de proposer une nouvelle étiquette terminologique puisée dans la typologie dont nous avons fait l'ébauche.

ALCOOLISME, subst. masc.

« Transfert linguistique : calque du latin scientifique *alcoholismus* subst. masc. “intoxication provoquée par l'abus de la consommation d'alcool”. La création de ce terme est traditionnellement attribuée au médecin suédois Magnus Huss (1807-1890) ; cf. **SOURNIA**, *Alcoolisme*, 65-74, aussi **RAINER**, LN 62, 42-43. Le mot apparaît dans le titre de son livre *Alcoholismus chronicus, eller chronisk alkoholsjukdom*, publié en 1849 en suédois à Stockholm, mais diffusé à échelle mondiale grâce à sa traduction allemande, *Chronische Alkoholskrankheit, oder Alcoholismus chronicus*, parue en 1852 à Stockholm et à Leipzig. [...] »

Ce substantif s'inspire du latin scientifique ALCOHOLISMUS qui est un dérivé construit à partir d'une base nominale du latin *alcohol* suffixée en *-ismus*. Le processus de transfert en français a alors consisté à calquer, c'est-à-dire à traduire ou à rendre, les unités morphologiques latines : le nom latin ALCOHOL (attesté au XIV^e siècle selon Latham, Word-list) est traduit par fr. ALCOOL qui existe en français depuis 1612 (“esprit de vin rectifié ; dernier produit de la distillation du vin”, FEW 19, 98a s.v. KUHL I 2). Le suffixe *-ismus*, quant à lui, est traduit par notre suffixe *-isme* qui préexistait également en français à la suite de l'introduction d'une série de transferts latins formés en (*base nominale*)+*ismus* et qui a ainsi fourni un modèle générateur de nouveaux lexèmes. Rappelons que le suffixe *-isme* entre ici dans le cadre de la désignation d'une intoxication ou de l'usage excessif d'un produit, sens développé par la nomenclature médicale (exemple : NARCOTISME, 1806). L'opération ayant consisté à calquer la structure morphologique base+suffixe : *alcohol+ismus* > *alcool+isme*, nous pourrions qualifier ALCOOLISME de *calque morphologique* du latin scientifique.

BIENFAISANCE, subst. fém.

« Transfert linguistique : calque du latin *beneficentia* subst. fém. « bonté, générosité » (attesté depuis Cicéron, TLL 2, 1878), peut-être par parallélisme avec *bienveillance**, attesté depuis le Moyen Âge, en vertu du processus d'analogie suffixale. C'est le jésuite Pierre Le Moyne [1602–1671], professeur, prédicateur et écrivain fécond, auteur en outre *De l'Art de régner* (1665), qui revendique l'introduction du terme en français (A. 1.). Cf. VON WARTBURG in FEW 3, 352b, **FACERE** I, qui cite le terme à la suite de *bienfaisant*, sans en préciser la formation. Ce calque a été précédé par l'emprunt *bénéfice* subst. fém. « *id.* » (1536—1776 ; **Frantext** ; FEW 1, 325a, BENEFICIUM). »

Ce lexème serait peut-être mieux qualifié de *calque morphologique* du latin, si l'on envisage qu'il procède par traduction des formants de la construction latine BENEFICENTIA (construite selon Gaffiot – s.v. BENEFICENTIA et BENEFICUS – à partir de BENEFICUS, lui-même construit à partir de BENE 'bien' et FACIO 'faire'), où **ficentia* aurait été « traduit » (ou rendu) par FAISANCE ('action de faire', attesté depuis le XII^e siècle dans Gdf s.v. FAISANCE), comme le suppose le rédacteur « par parallélisme avec *bienveillance* ». Notons qu'à la fin de cette notice le lexicographe fait état de l'existence de la forme antérieure BENEFICENCE qu'il qualifie à juste titre d'*emprunt* et que nous nommerions plutôt *emprunt assimilé* dans la mesure où cette forme présente des marques d'adaptation à la langue française (notamment par la substitution de la finale /tia/ par /s/).

COXALGIE, subst. fém.

« Transfert linguistique : calque du latin scientifique *coxalgia* subst. fém. Ce terme – un composé hybride grécolatin – a été créé par le médecin allemand Johann Abraham Albers [1772-1821] en 1807 (ALBERS, *Preisfrage*, 5 : Schon die vielen Benennungen, mit welchen dieses Uebel von den bisherigen Schriftstellern belegt worden, zeigen offenbar, wie unvollkommen man dasselbe bisher gekannt, da auch nicht eine derselben z. B. *Morbus articuli, coxae s. femoris, luxatio femoris consecutiva, lenta, secundaria, spontanea, a. morbo s. causis internis, caries s. abscessus coxae, claudicatio spontanea* u. s. w. uns einen wahren Begriff von der Krankheit gewähren, sondern wie gewöhnlich von einem Hauptphänomene entlehnt sind. Nach meiner Überzeugung ist es dieser, daß das Wesen derselben in einem abnormen Erregungszustande, und zwar dem asthenischen mit Uebergewicht derjenigen Theile bestehe, welche zusammen genommen das Hüftgelenke bilden, wodurch eine Entzündung hervorgebracht wird, deren Verlauf chronisch, und die mit dem Phänomene des Hinkens verbunden ist. – Am besten glaube ich daher das Uebel *coxalgia quoad phänomenon claudicatio, Coxalgie mit dem Phänomene des Hinkens* nennen zu können, weil hiedurch das charakteristische Phänomen des gestörten Organs, das gestörte Organ selbst, und der Grund der Störung ausgedrückt wird). Ajouter FEW 2, 1265a un nouvel article **COXALGIA**. »

Ce lexème illustre bien la problématique que peut soulever la notion de latin scientifique. D'une part le caractère hybride de cette composition gréco-latine COXALGIA est soulignée par le rédacteur (COXA 'cuisse' est indiscutablement latin, cf. FEW 2, 1264a, et, selon le TLF, s.v. -ALGIE, le suffixe d'origine grecque semble ne pas avoir pas été emprunté en latin avant le XVI^e siècle). Ces éléments nous placent devant un cas indécidable lié au caractère hybride d'une création formée d'éléments latins et grecs en contexte allemand (aucun glottonyme ne peut être avancé avec assurance). Une des positions que nous pouvons adopter ici consisterait à considérer que COXALGIA a été transféré en français par un processus hybride procédant de l'emprunt formel du premier formant (COXA) et de la traduction du second (-ALGIE étant déjà très productif en français pour traduire le sens 'douleur' porté par le grec -ALGIA). Une

seconde position nous avancerait à proposer un *emprunt brut* de l'allemand COXALGIE (cité dans la notice) dont la forme graphique est entièrement assimilable en français.

DIURNAL, adj. et subst. masc.

« **I. 1.** Transfert linguistique : emprunt au latin *diurnalis* adj. « qui a lieu le jour » (attesté dans les gloses, **TLL** 5/1, 1639). Ajouter **FEW** 3, 102b un nouvel article **DIURNALIS**.

I. 2. Transfert linguistique : calque du latin *acta diurna* subst. neutre plur. « comptes rendus des événements de la vie quotidienne romaine » (attesté depuis Tacite, **TLL** 1, 1409).

II. Transfert linguistique : emprunt au latin ecclésiastique *diurnale* subst. neutre « livre contenant les offices des saints » (**BLAISE, *Lexicon***). »

Cet article est remarquable en ce qui concerne l'illustration de l'importance de la chronologie dans la distinction des formes de transfert. Ici, le sens I. 1. propose *emprunt*, formule à laquelle nous préférons *emprunt assimilé* (lié à la chute de finale /is/). Quant au sens I. 2., il s'agit assez clairement d'un *calque* (précisons *morphologique*) des unités d'une locution, donc d'une traduction possible à la seule condition que ACTE soit déjà disponible en français pour traduire le latin ACTA (ce qui est le cas depuis 1338, cf. **FEW** 24, 113b s.v. ACTA), et qu'il en soit de même pour DIURNAL, ce qui a été démontré pour le sens I. 1. Enfin, le sens II. décrit un vocable différent (il s'agit du substantif) et devrait être traité sous un autre article. Néanmoins il tient bien compte du fait que l'étymon est différent puisqu'il s'agit d'un *emprunt assimilé* (chute du /e/ final).

ESPECE, subst. fém.

« **I. A. 0.** Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « ce par quoi se manifeste, se révèle extérieurement une notion, un principe » (attesté depuis Cicéron, **Gaffiot**). Cf. **PFISTER in FEW** 12, 155a, **SPECIES** II 1 b.

I. A. 1. /I. A. 2. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « image ou représentation qu'on se fait d'une chose (terme de philosophie) » (attesté depuis Cicéron, **Gaffiot**). Cf. **PFISTER in FEW** 12, 155b, **SPECIES** II 1 b.

I. B. Transfert linguistique : calque du latin *species* subst. fém. « apparence(s), espèce(s) (du pain et du vin dans l'eucharistie) » (attesté dans la langue de la théologie chrétienne depuis Innocent III, **BLAISE, *Lexicon***). Cf. **PFISTER in FEW** 12, 155b, **SPECIES** II 1 b.

II. A./II. B./II. C. 1./II. C. 2. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « espèce [subdivision du genre] » (attesté comme terme scientifique depuis Cicéron, **Gaffiot**). Cf. **PFISTER in FEW** 12, 155b-156a, **SPECIES** II 1 c.

II. D./II. C. 3./II. C. 4./III. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « sorte, catégorie » (attesté depuis Varron, Cicéron, **OLD** 8, 1799c, 10). À partir de la Renaissance, le mot s'est fixé dans différentes locutions (II. C. 3./II. C. 4./III.). Cf. **PFISTER in FEW** 12, 155b-156a, **SPECIES** II 1 c. »

Le premier transfert (I. A. 0.), même s'il s'agit d'un hapax, se présente sous la forme d'un *emprunt assimilé* (entré très tôt dans le lexique français et ayant donc subi des transformations formelles, avec notamment l'introduction d'une voyelle prosthétique /ε/). La riche polysémie déjà présente en latin de l'Antiquité a conduit le vocable ESPECE à recevoir les acceptions I. A. 1. /I. A. 2, II. A./II. B./II. C. 1./II. C. 2 et II. D./II. C. 3./II. C. 4./III que nous identifierons comme des emprunts sémantiques par analogie. Quant à la qualification de *calque* concernant le sens I. B. celle-ci nous interpelle : s'agit-il, dans l'esprit de la rédactrice de l'article, de souligner une volonté de traduire SPECIES par ESPECE ? Dans ce cas, pourquoi ne pas avoir qualifié les acceptions ultérieures également de calque (sémantique) ? La réponse se trouve peut-être dans la section Histoire I. B. dans laquelle il est fait mention de locution prépositionnelle :

« Attesté depuis 1545 (CALVIN, *Institution*, volume 4, livre 4, chapitre 17, page 387 : Toutesfois la somme revient là, qu'ils enseignent de chercher Iesus Christ en l'espèce du pain, qu'ils appellent, Qu'ainsi soit, quand ils disent que la substance du pain est convertie en luy). La forme plurielle, de nos jours la plus usuelle, est attestée depuis 1656 chez PASCAL, *Œuvres, Provinciales, Seizième lettre*, page 447. Antérieurement, la locution prépositionnelle *desouz la especie de pain* "sous la forme, sous l'apparence de pain" se rencontre à la fin du 13^e siècle dans un traité de vie monastique écrit en anglo-normand (AnCrRiwleCH, in AND²), et vers 1500, *soubz espece de pain et de vin* "sous l'apparence de pain et de vin" est recensé dans *ElucidaireSecr* (RLiR 59, [1995], 330). »

Cette piste semble être la bonne. Elle est confirmée par l'attestation de l'étymon que la rédactrice n'avait malheureusement pas reproduite, préférant uniquement citer la référence bibliographique (Blaise, *Lexicon* = Blaise, Albert [1975]. *Lexicon latinitatis medii aevi praesertim ad res ecclesiasticas investigandas pertinens*, Turnhout, Brepols [Corpus christianorum. Continuatio mediaevalis]). Après avoir consulté cette source (Blaise, *Lexicon*, s.v. SPECIES), nous avons pu relever que l'étymon se présente bien comme la locution prépositionnelle SUB SPECIE (XII^e siècle), et nous pouvons alors proposer de compléter sa formule *calque* par *calque morphologique* du latin ecclésiastique.

HYDROSTATIQUE, subst. fém. et adj.

« **I.** Transfert linguistique : calque du latin scientifique *hydrostatice*, -es subst. fém. Le substantif *hydrostatice* a été introduit en 1608 par Willebrord Snellius, traducteur en latin des œuvres écrites en flamand de Simon Stevin (1548/49-1620), pour rendre le substantif *waterwicht* « poids de l'eau ». Le traité fondamental de Stevin sur l'hydrostatique, publié en 1586 (Leyden : Plantijn), portait le titre *De Beghinselen des Waterwichts*, lit. « Les principes du poids de l'eau », que son traducteur rendra en latin par *De hydrostatices elementis* (1608, STEVIN, *Hypomnemata*, 4, 109-141). Le substantif *hydrostatice*, qui n'a pas d'équivalent attesté en grec ancien, revient à plusieurs reprises dans le texte de la traduction latine : [...] ad pleniorē intelligentiam

Appendicem de hydrostatices praxi atteximus (110), etc. Comme signalé ci-après sous II., le mot *hydrostatice* avait déjà été employé en français avec le sens « balance hydrostatique » en 1615, avant d'être attesté avec son sens moderne à partir de 1626. Toutefois, cet emploi au sens de « balance hydrostatique » n'a pas eu de suite. Cf. VON WARTBURG in FEW 4, 522a, **HYDOR II.** »

L'étymon *hydrostatice* apparaît dans un énoncé latin, ce qui constitue un premier argument pour lui accorder l'appellation de création latine. Ensuite, bien que l'étymon se présente comme un grécisme virtuel en latin (le rédacteur de la notice le précise : « Le substantif *hydrostatice*, qui n'a pas d'équivalent attesté en grec ancien, revient à plusieurs reprises dans le texte de la traduction latine »), c'est le principe d'étymologie directe qui nous apporte un second argument tendant à considérer *hydrostatice* comme une création latine. Quant à la possibilité d'interpréter HYDROSTATIQUE comme un calque (que nous supposons ici *morphologique*, mais il ne s'agit que d'une supposition dans la mesure où le rédacteur de TLF-Étym n'explicite pas son choix), nous ne pouvons nous prononcer car nous n'avons malheureusement pas pu réunir une documentation assez consistante pour affirmer que *hydro-* était déjà suffisamment installé en français pour constituer un formant « entrant dans la constr. de nombreux mots sc. et techn. où il indique soit une relation avec l'eau ou un autre liquide » (TLF s.v. HYDRO-). Par ailleurs, FEW 4, 521b, s.v. HYDOR, ne relève qu'un hapax datant du XV^e siècle (« *ydroforbie* ») et les attestations relevées ultérieurement sont contemporaines d'HYDROSTATIQUE. De même, selon FEW 12, 244a s.v. STATIKOS, le substantif STATIQUE est attesté à partir de 1634 en français ce qui nous laisse supposer qu'il n'aurait pas été disponible dans le lexique pour traduire STATICA. Or, l'antériorité des éléments français est indispensable pour avancer avec assurance l'hypothèse d'un calque morphologique. La réunion de toutes ces observations ne nous permet que d'envisager avec précaution la possibilité d'un *emprunt assimilé*.

INSECTIVORE, adj.

« Transfert linguistique : calque du latin scientifique *insectivorus* adj. et subst. « (animal) qui se nourrit d'insectes » ([adj.] attesté depuis 1693, RAY, *Synopsis*, 60 : Haec [sc. animalia] autem omnia vel carnivora et rapacia sunt, vel saltem insectivora, aut victu promiscuo ex Insectis et Vegetabilibus ; [subst.] attesté depuis 1718, RUYSCH, *Theatrum*, 78 : LIBER III. De Avibus Insectivoris. TITULUS I. De Insectivoris non Canoris). L'anglais *insectivorous* est déjà attesté en 1661 dans LOVELL, *Panzoologicominalogia*, s. p. [page 4 de l'*Isagoge*] : Insectivorous, or feeding upon insects. Mais ce texte est bourré de latinismes. Cf. VON WARTBURG in FEW 4, 710a, **INSECTA.** »

Ce substantif s'inspire du latin scientifique INSECTIVORUS dérivé construit à partir d'une base nominale tirée du latin *insect(a)*, de l'interfixe *-i-* et du suffixe *-vorus*. Le processus de transfert en français a alors consisté à calquer les unités morphologiques latines : le nom latin INSECTA est rendu par *insecte* qui préexistait en français (depuis 1542, FEW 4, 710a, s.v. INSECTA). Quant au suffixe *-vorus*, il est rendu par notre suffixe *-vore* qui préexistait également en français³⁴ : il a été introduit suite au transfert de lexème latins tels que OMNIVORUS (transféré en fr. en 1749 et déjà attesté en latin chez Pline, FEW 7, 353b s.v. OMNIS). L'opération consiste à calquer la structure morphologique base + suffixe: *insecta+vorus* > *insecti+vore*, avec substitution de la voyelle finale /a/ par /i/ sur le modèle *omnis+vorus* > OMNIVORUS > OMNIVORE et *carnis+vorus* > CARNIVORUS > CARNIVORE.

LINNEEN, adj. et subst.

« **I.** Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* adj. « de Linné » (attesté depuis 1741, GOECKEL, *Dissertatio*, 1 : *Dissertatio medica botanica inavgvralis de methodo plantarvm Linnaeana*). À partir de ce moment, cet adjectif devient très fréquent en latin scientifique dans des collocations comme *systema Linnaeanum*, *methodus Linnaeana*, *nomina Linnaeana*, *genera Linnaeana*, etc. Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**.

II. B. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* adj. « qui est partisan des théories de Linné, qui en prolonge les travaux » (attesté depuis 1779, GISEKE, *Index*, titre complet : *Index Linnaeanus in Leonhardi Plukenetii, M. D. opera botanica*). Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**.

II. A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* subst. « partisan de Linné » (attesté depuis 1763, CRANTZ, *Stirpium*, 28 : *Sed quoniam non solum alieno intrusam conventui hanc stirpem, sed et alias multas a LINNAEO, et ipsis his LINNAEANIS iniquo subsellio locatas, et indistinctos et falsos plerorumque generum Characteres deprehendo [...], aliam inii viam*). Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**. »

Évoquons rapidement la langue de l'étymon : celui-ci étant créé dans un énoncé latin dans un contexte sociologique scientifique, le glottonyme *latin scientifique* paraît convenable. Si nous nous reposons sur le TLF (s.v. -IEN, -IENNE, -É(I)EN, -É(I)ENNE, (-ÉEN, -ÉIEN, -ÉENNE, -ÉIENNE) : « Suff. issu des suff. lat. *-anum* et surtout *-ianum*, entrant dans la constr. de très nombreux adj. et subst., exprimant l'idée d'origine, d'appartenance ou d'agent ») nous pouvons considérer que l'adjectif de relation (sens I.) est un déonomastique calquant la structure *Linnae+anus* > *Linn(é)+éen*. Nous proposons alors de considérer qu'il s'agit d'un *calque morphologique*. Ensuite, le sens II. B. nous offre l'occasion d'évoquer que ce second sens qualificatif, plus

³⁴ Selon Guiraud (1968) : « Le principal mode de composition savante consiste à combiner un substantif avec un formant d'origine verbale. [...] Le formant verbal est postposé, le substantif ayant valeur de complément du verbe ». L'auteur propose ensuite parmi les « principaux de ces opérateurs : [...] *-vore* (*vorere* "dévorer") : carnivore, herbivore. ».

tardif, du latin LINNAEANUS constitue un *emprunt sémantique par analogie* (le signifiant est identique et des sèmes communs sont partagés par les deux acceptions). Quant au troisième sens, il décrit un emploi substantival et devrait être traité comme un vocable distinct. L'étymon est d'ailleurs un substantif, et c'est ce changement de catégorie grammaticale qui nous conduit à considérer LINNEEN, subst. comme le *calque morphologique* de LINNAEANUS, subst. selon le même principe que nous avons décrit pour le sens I.

Ce vocable illustre aisément la nécessité de proposer de nouvelles formules étymologiques dans TLF-Étym. En effet, les trois sens sont présentés indistinctement comme des calques du latin, là où nous proposons de présenter le sens I. comme un *calque morphologique*, un *emprunt sémantique par analogie* pour le sens II. B. et un *calque morphologique* pour le sens II. A.

MARIAL, adj.

« **A./B.** Transfert linguistique : calque du latin *Marialis* adj., « relatif à Marie, mère de Jésus ». Cet adjectif, qui n'est attesté ni dans HOVEN ni dans RAMMINGER, NLW, a pourtant été en usage au moins depuis le début du 16^e siècle ; cf. Sermones Mariales super "Salutate Mariam" (Rom. 16,6), manuscrit daté de 1509, édition électronique disponible à Frankfurt am Main : Univ.-Bibliothek, 2012. Cf. encore, en 1608, chez POSSEVINO, *Apparatus*, page 629 : Georgius Nicolasius edidit Centone Panegyricum Marialem seu sertum recens admirabile Augustissimae Coelorum Regine centenisquinquagenis fragrantissimis flosculis illustrium titulorum compositum carmine Heroico ; ou, encore l'ouvrage *Magnificat, item antiphonae mariales Senis, Septenis & Octonis Vocibus Canendae*, de Giovanni Martino Cesare, publié en 1611 à Dillingen. — L'emploi substantival est un calque du latin médiéval *Mariale* de même sens, attesté dans DU CANGE, s.v. et dans LATHAM, *Word-list*, qui le date de 1329 et l'explique comme « book in praise of the Virgin ». Il est très probable que le choix surprenant du suffixe *-al** (au lieu de *-ien**) pour former l'adjectif de relation correspondant à *Marie*, se soit fait d'après le subst. *marial*, qui est à son tour un calque du grec byzantin, mais peut s'interpréter en latin et en français comme adjectif substantivé. Cf. KELLER in FEW 6/1, 341a, **MARIA** II 2/3. »

Le rédacteur désigne MARIAL comme un calque de MARIALIS mais ne précise pas qu'il s'agit d'un *calque morphologique*. Cette information est communiquée de manière implicite : c'est le commentaire concernant l'emploi substantival originel et l'évocation d'une construction à l'aide du suffixe *-al* qui éclaire le lecteur sur les intentions du rédacteur. Rappelons que l'hypothèse d'un calque morphologique suppose l'existence dans le lexique français d'unités pouvant traduire les éléments de l'étymon. Or la construction d'adjectifs dénominaux relationnels en *-alis* était productive en latin et ce suffixe a été transféré en français par voie savante sous la forme *-al* : « Le suffixe *-alis*, qui, en latin, se greffait sur des noms pour former des adjectifs, avec le sens "relatif à, [...]" (TLF (*-al*, *-el*), aboutit

normalement en français à *-el* [...] ; mais il y est surtout répandu sous une forme savante *-al* (*banal, matinal*). » (Remacle 1997 : 161). Ainsi pouvons-nous écarter l'hypothèse d'un emprunt assimilé et compléter la formule *calque* justement appliquée par le rédacteur de la notice par *calque morphologique*.

OBSERVATOIRE, subst. masc.

« **A.** Transfert linguistique : calque du latin scientifique *observatorium* subst. neutre. Ce nom locatif, inconnu en latin classique, est attesté dans le latin de l'astronomie depuis 1589 (ROTHMANN, *Observationum*, 83 : Atque his instrumentis praecipue ad nostras observationes usi sumus. Sed habemus praeterea in observatorio nostro Globum magnum cupreum [...]). En ce qui concerne les savants français, le mot *observatorium* apparaît en 1654 sous la plume du philosophe et astronome GASSENDI, *Vita*, 35 : Insulâ lustratâ, destinavit Tycho magnificam Arcem in ipso planitiei medio constituere, quae à sui fine, destinationeve, Uraniburgum, hoc est, Coeli civitas indigaretur [...] Ipsa autem praecipua Domus formâ etiam fuit quadratâ, [...] ad Meridiem verò, ac Boream appositae rotundae Turres duae [...] quae ad summum inferioris contignationis evectae Observatoria fierent, cum explicabilibus tectis, hoc est, quasi valvis superioribus, quae aperiri in quamlibet hemisphaerii partem possent ; idque cùm foret utrobique Observatorium geminum ; majus quidem citra, versus faciem domus ; minus verò ultra, et ad circumferentiam turris. Cf. RAINER, *Italienisch* 34/1, 71-77 et Cf. VON WARTBURG in FEW 7, 284a-b, **OBSERVARE** 1 b, qui considère le mot comme un dérivé d'*observer**. »

L'identification de la langue de l'étymon ne présente aucune ambiguïté : il s'agit de latin scientifique (l'étymon apparaît dans un énoncé latin en contexte scientifique). Nous ne nous appuyons pas ici sur la préexistence des éléments entrant dans la formation d'OBSERVATOIRE en français, comme nous l'avons fait pour le commentaire de la notice précédente, pour défendre la proposition de *calque*. Nous préférons souligner l'innovation apportée par cet article qui propose de présenter le lexème comme un *calque* (que nous précisons *morphologique*) en opposition à l'article du FEW « qui le considère comme un dérivé d'*observer* » : Von Wartburg ne disposait pas de l'attestation de l'étymon latin OBSERVATORIUM et cette absence de matériaux l'avait logiquement conduit à y voir une formation française par dérivation.

PROTET, subst. masc.

« Transfert linguistique : calque du latin *protestum* subst. neutre, « acte par lequel un effet de commerce est protesté ». Des considérations tant chronologiques qu'historiques incitent à chercher l'origine du terme dans le latin médiéval des notaires et non pas dans l'italien des marchands-banquiers. Comme on peut aussi le déduire du texte de 1419 cité ci-dessus, le protêt devait être rédigé par un notaire, et la langue des notaires était le latin. L'attestation latine la plus ancienne est contenue dans les chapitres supplémentaires ajoutés en 1317 aux statuts d'Avignon de 1243, cités dans USHER,

History, 83, n. 18 : Item statuimus quod omnis debitor ratione cambii [...] possit atque debeat, transactis quinque diebus ultra solitum terminum solutionis a mercatoribus assuetum, personaliter creditore instante capi et in carceribus mancipari, nisi creditori manum sufficienter muniat de bonis suis, sicque creditor sit contentus, vel ydoneos fidejussores prestat; sed si debitor suspectus sit, obmissa quacunque dilatione aut termino consueto in solutionibus post presentationem protesti vel ipsius cambii littere suscripte manu mercatoris cujus littera exsolvenda dirigebatur quomodo pecunia in toto vel in parte non sit soluta possit statim et debeat debitor capi personaliter et detineri in carceribus [...]. Selon DELI² l'attestation italienne la plus ancienne de *protesto* remonte à 1461, et celle de COTRUGLI, *Arte di mercatura*, 169, livre publié en 1573 mais écrit en 1458, n'est que légèrement plus ancienne : fare li protesti contro a colui che non paga. Le TLIOCorpus contient des exemples de *protesto* de 1363 qui pourraient aussi présenter l'acception cambiale. Cf. KUHN in FEW 9, 476a, **PROTESTARI** I 3, qui considère à tort qu'il s'agit d'un déverbal de *protester*. »

Nos interrogations autour de cet article ont dû faire l'objet d'une correspondance par courriel avec Franz Rainer, son auteur. En effet, nous nous étions orienté vers l'hypothèse d'un calque du latin *PROTESTUM*, et en avions faussement déduit qu'il aurait été construit à l'aide du préfixe *pro-* et du lexème *TEST* (*TET* sous sa forme contemporaine). Notre doute s'articulait autour d'une corrélation lat. *TESTUM* / fr. *TET*. Nos recherches nous avaient conduit à penser que *TESTUM* serait employé au sens de 'tête' pour connoter 'une personne', mais nous ne trouvions pas ce sens sous les différentes étymologies de *TET* ('coupelle'). Notre intuition nous guidait plutôt vers une possible dérivation de *TESTER* (« emprunt au latin *TESTARI* » selon le TLF, 'déposer comme témoin'), ce qui nous semblait mieux se rapprocher du sens de *PROTET*.

L'explication de Franz Rainer est tout autre, et a permis de corriger notre égarement et de nous remettre sur la voie d'un *calque morphologique* du latin juridique. Nous reproduisons l'intégralité de sa réponse³⁵ :

« Si je me souviens bien, j'ai eu en tête la filiation suivante : latin classique *protestor* > it. *protestare* > it. *protesto* (au sens commercial) > latin médiéval *protestum* > fr. *protêt*. Calque, dans la mesure où le fr. *protest* était sûrement senti comme conversion (formation postverbale, régressive, ...) sur la base de *protester*. Lat. médiév. *protestum* est à considérer probablement comme nom d'action/résultat correspondant à son modèle italien *protesto* (il n'y a pas en latin de modèle formatif direct). Le statut de calque serait plus clair si on prenait comme source l'italien. Mais j'ai opté pour le latin parce que les protêts étaient des documents notariaux écrits en latin. Mais les commerçants de l'époque connaissaient sans doute aussi le mot italien *protesto*. Il y a dans ces décisions une part d'arbitraire. De toute façon, il n'y a pas lieu d'isoler un préfixe *pro-* dans ces mots. ».

³⁵ Courriel de Franz Rainer du 26 février 2015 qu'il nous a gracieusement permis de reproduire ici.

SPINOZIEN, adj.

« Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Spinozianus* adj. « de Spinoza » (1685, **POIRET**, *Cogitationum*, 480 : philosophia Spinoziana). Ajouter **FEW** 12, 183a un nouvel article **SPINOZA**. »

Nous considérons qu'il s'agit du même schéma de formation que pour l'acception I. de l'article **LINNEEN** et nous pouvons considérer que **SPINOZIEN** est un déonomastique traduisant la structure *spinoz(a)+anus* > *spinoz(a)+ien* et se présente comme un *calque morphologique*.

TARENTISME, subst. masc.

« Transfert linguistique : calque du latin *tarantismus* subst. masc., et de sa variante orthographique *tarentismus* « maladie nerveuse, extrême agitation, qu'on attribuait à la piqûre de la tarentule », les deux attestés depuis 1641 (**KIRCHER**, *Magnes*, 865-891 : Lib. III, caput VIII : De Tarantismo. Kircher écrit normalement *Tarantismus*, mais à la page 881 de l'ouvrage cité nous trouvons aussi une fois *Tarentismus*). La double orthographe est due à la double motivation du mot par *tarantula* 'tarentule' et *Tarentum* 'Tarente' (en italien *Taranto*). Cf. **RAINER**, *LN* 62, 58. Cf. **VON WARTBURG** in **FEW** 13/1, 121a, **TARENTUM** 4, qui n'a pas relevé la variante *tarantisme*. »

Pour cet article nous porterons la même analyse que celle que nous avons accordée à l'article **ALCOOLISME**. La formation de ce lexème ayant consisté à traduire la structure morphologique base+suffixe : *tarant(ula)+ismus* > *tarent(ule)+isme*, nous pourrions qualifier **TARENTISME** de *calque morphologique* du latin scientifique.

VITICOLE, subst. masc. et adj.

« **I.** Transfert linguistique : emprunt au latin *viticola* subst. masc., « vigneron » (attesté chez Silius Italicus, poète et homme politique romain du 1^{er} siècle ap. J.-C., cf. **GAFFIOT** ; **OLD**). Comme les attestations sont rares et espacées dans le temps, il est probable que ce mot ait été emprunté à plusieurs reprises. L'emploi moderne peut aussi avoir été dû, plus qu'à un emprunt au latin, à une ellipse du type *un producteur viticole* > *un viticole*. L'histoire du mot est strictement parallèle à celle de *agricole** subst. masc. « agriculteur », qui a connu, lui aussi, deux périodes, le moyen français et le français moderne, où il est toujours second et éphémère (cf. **FEW** 24, 269b). À ajouter **FEW** 14, 559b, **VITIS** II 2.

II. A./B. 2. Formation française : confixé formé du confixe *viti-* « vigne » et du confixe *-cole**, formateur d'adj. composés dont le subst. fém. correspondant est un composé du subst. *culture* [...].

II. B. 1. Formation française : issu par évolution sémantique de l'acception II. A./B. 2. Certains des syntagmes substantif + *viticole*, en fait, étaient ambigus, permettant en même temps une périphrase active du type « qui cultive la vigne » ou d'être rapportés

directement au substantif *viticulture* : *département viticole*, « département qui cultive la vigne, où l'on cultive la vigne », ou bien « département dédié à la viticulture » [...].

II. C. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *viticola* adj., « qui vit dans les vignes » (attesté depuis 1823, **FRIES**, *Systema*, 2, 176 ; cf. **CUVIER**, *Dictionnaire*, 56, 187 : Le TYMPANIS DE LA VIGNE (*Tympanis viticola*, Fries, *loc. cit.*, *Peziza viticola*, Schwein.) est une autre espèce de cette division, qui a presque le port du *speria herbarum*). On la trouve sur les rameaux desséchés de la vigne). Le *-cola* de cet adjectif est bien sûr à mettre en relation avec l'acception « habiter » du verbe latin *colere*, tandis que le *-cola* de *viticola* « vigneron » dérive de l'acception « cultiver ». Cf. VON WARTBURG in **FEW** 14, 559b, **VITIS** II 2.

Du point de vue historique, I., II. A./B. et II. C. sont des homonymes diachroniques et leur réunion dans un seul article est un artifice lexicographique. »

Nous avons souhaité présenter toutes les origines étymologiques des acceptions du vocable VITICOLE uniquement dans le but d'introduire la notion d'homonymes diachroniques³⁶. Comme le justifie le commentaire final, les origines des lexèmes sont différentes (précisons également : ainsi que les catégories grammaticales), ce qui atteste bien de la mise en présence d'homonymes qui ne devraient pas être présentés comme différentes acceptions d'un vocable.

Toutefois, afin de rester dans le cadre du transfert linguistique, nous restreindrons notre commentaire aux sens I. et II. C : le sens I. est fourni sous la forme d'un *emprunt assimilé* (chute de la finale non accentuée /a/ à l'oral et remplacement de <a> par <e> sur le plan graphique) et le sens II. C. est justement qualifié de *calque (morphologique)* du latin scientifique (par traduction des formants latins *vitis+cola* par les formants déjà existants en français *viti+cole*). Quant à l'hypothèse d'un emprunt sémantique par analogie, que nous avons un temps envisagée (identité du signifiant et partage du sème commun 'vigne'), celle-ci doit être écartée en raison de la différence de catégorie grammaticale entre VITICOLE, subst. et VITICOLE, adj. Enfin, la proposition d'un emprunt sémantique homophone est également inenvisageable en raison du lien sémantique (que nous venons d'évoquer) entre les deux vocables.

ZWINGLIANISME, subst. masc

« Transfert linguistique : calque du latin *Zwinglianismus* subst. masc., écrit aussi *Zuinglianismus* et *Cinglianismus*, amplement attesté dans des écrits en latin de la Renaissance depuis 1534 – cf. **HOVEN**, s.v. et **RAMMINGER**, *NLW*, s.v. – pour se référer à la doctrine du réformateur suisse Ulrich Zwingli [1484–1531]. Les termes correspondants de l'allemand et de l'anglais sont aussi attestés avec antériorité par rapport au français. Ajouter **FEW** 14, 669a un nouvel article **ZWINGLI**. »

³⁶ Sur la notion d'homonymes diachroniques, cf. Chauveau (2005) et Andronache (2008).

Ce déonomastique est un *calque morphologique* de la construction latine *Zwingli* + interfixe *-a-* + *ismus*. Notons que le suffixe *-isme* porte ici le sens très courant se rapportant à une doctrine ou un système.

3.5. Bilan : les apports de la présente recherche

3.5.1. Étymologie inédites de CYCLE² et CYCLISME

Nous proposons ici un résumé commenté des résultats que nous avons obtenus en réalisant la refonte des articles du TLF CYCLE² et CYCLISME et dont les nouveaux articles publiés dans TLF-Étym sont présentés dans leur intégralité en annexe 1.

3.5.1.1. CYCLE²

La définition du TLF (*s.v.* CYCLE²) est la suivante :

CYCLE², subst. masc.

A. Véhicule à deux ou trois roues mu par les jambes ou par un moteur ; ensemble des véhicules de ce type. [...]

B. *P. méton.* Industrie, fabrication des cycles. [...]

Étymol. et Hist. 1870 d'apr. BONN., *s.v.* cycling; 1885-89 d'apr. MACK. t. 1, p. 129, 149 ; 1892 (BAUDRY DE SAUNIER, *Cyclisme*, p. 547). Empr. à l'angl. *cycle*, abrég. familière des mots *bicycle* et *tricycle*, attesté dep. 1881 ds NED et même orig. que *cycle**¹. [...]³⁷

Le TLF présente, à l'instar d'ailleurs de nombreuses sources lexicographiques consultées, l'origine du vocable CYCLE comme un emprunt à l'anglais dont la première attestation en français remonte à 1870. Or les sources que nous avons explorées³⁸ nous ont livré une première attestation française datée du 1^{er} janvier 1870, publiée le 16 janvier 1870, soit sept mois avant une première attestation anglaise que nous avons relevée, datée du 19 août 1870. L'attestation française étant, certes légèrement, antérieure à l'attestation anglaise nous avons

³⁷ BONN. est l'abréviation du *Dictionnaire étymologique et historique des anglicismes* (Edouard Bonnafé, 1920) dans lequel il est écrit (*s.v.* CYCLING) sans plus de précision : « Dans le sens de vélocipède, "cycle" est d'origine angl. et remonte à 1870. ». NED est l'abréviation retenue par le TLF pour désigner la première édition en 1933 de l'*Oxford English Dictionary* (OED²).

³⁸ Outre les sources lexicographiques disponibles à l'ATILF, il s'agit principalement de sources numérisées librement accessibles sur internet : Frantext (<http://www.frantext.fr>), Gallica (<http://gallica.bnf.fr>), Google livres (<http://books.google.fr>), Archives.org (<https://www.archive.org>), etc.

retenu l'hypothèse d'une formation française par aphérèse des substantifs *bicycle*, *tricycle*, *monocycle*, *quadricycle* et *polycycle*. Cette hypothèse est confortée par le fait que CYCLE² présente ici une acception générique, sens qu'il véhicule encore de nos jours.

Nous avons ensuite relevé un second sens, spécifique cette fois, accordé à CYCLE². Nous avons relevé ce sens spécifique en français en 1887, mais il semble exister en anglais depuis au moins 1879.

C'est l'identification des deux sens distincts et la chronologie des attestations anglaises et françaises qui nous ont conduit à reconsidérer d'une part la définition du TLF du sens A en la divisant en deux acceptions, soit un sens générique A. 1., formation française par aphérèse, et A. 2., emprunt sémantique par analogie de l'anglais CYCLE, de même sens. Seulement, comme les classes étymologiques actuellement employées par TLF-Étym ne descendent pas au niveau de la caractérisation formelle de l'emprunt sémantique, nous n'avons pu proposer de définir cette acception comme un emprunt sémantique sans pouvoir préciser l'analogie formelle avec son étymon anglais.

Ajoutons enfin que nous avons relevé une nouvelle acception, sans continuité, sous la forme d'un hapax portant le sens de « véhicule muni d'un siège et d'une roue mu par les jambes », synonyme de *monocycle*.

3.5.1.2. CYCLISTE

La définition du TLF (s.v. CYCLISTE) est la suivante:

CYCLISTE, adj. et subst.

I. Emploi adj.

A. [En parlant d'une chose] Qui se rapporte à l'utilisation ou au sport de la bicyclette¹. [...]

B. [En parlant d'une pers.]

1. Qui se déplace à bicyclette. [...]

2. Qui pratique le sport de la bicyclette. [...]

II. Emploi subst.

A. Personne qui se déplace à bicyclette. [...]

B. Personne qui pratique le sport de la bicyclette. [...]

Étymol. et Hist. a) 1885, 24 déc. subst. (Le Veloce-Sport, 645 ds QUEM. Fichier); b) 1902 emploi adj. (BLOY, Journal, p. 90).

Il convient ici d'insister sur le fait que le TLF présente l'étymologie de CYCLISTE comme une formation française dérivée de CYCLE² en restant évasif quant à la possibilité d'un transfert à partir de l'anglais (« Dér. de cycle^{2*}; suff. *-iste**; cf. l'angl. *cyclist* 1882 ds NED »). C'est d'ailleurs la dérivation qui est privilégiée dans le discours étymologique adopté par beaucoup de sources lexicographiques, à l'exception notable du *Robert des sports* (s.v. CYCLISTE) qui envisage la construction du lexème « par aphérèse de *bicycliste*, sous influence anglaise ».

Nos recherches nous ont non seulement permis d'antédater l'emploi substantival de quatre ans (1881 au lieu de 1885), mais encore de constater l'antériorité de l'angl. '*CYCLIST*, déjà employé dans la presse anglaise en 1878. Cette information nous a donc orienté vers l'hypothèse d'une influence anglaise, et donc d'une possibilité de transfert. En outre, la présence de l'apostrophe en anglais ('*CYCLIST*) semble témoigner d'un processus d'aphérèse, probablement à partir de *BICYCLIST*. Nous avons alors établi un rapprochement avec le modèle ayant conduit à construire CYCLE par l'aphérèse de BICYCLE. Si l'on ajoute enfin et surtout à ces éléments que le substantif fr. CYCLE semble présenter une interruption d'usage à cette époque (précisément entre 1870 et 1889), sa fréquence d'emploi est alors trop faible pour qu'il puisse servir de base à une dérivation.

La réunion de ces quatre éléments (antériorité d'un angl. '*CYCLIST*, construction de ce dernier par aphérèse de *BICYCLIST*, rareté de l'usage du fr. CYCLE pour servir de base de dérivation, et rapprochement avec un modèle de construction de CYCLE par aphérèse de BICYCLE) nous a conduit à envisager l'étymologie du substantif français CYCLISTE comme un calque morphologique de l'anglais '*CYCLIST*. Nous choisissons en effet l'étiquette *calque morphologique* car nous considérons qu'il s'agit non pas seulement de l'imitation, mais plus précisément de la traduction du processus morphologique de l'aphérèse ayant eu lieu en anglais. Seulement, la classe *calque morphologique* n'étant pas actuellement inventoriée par TLF-Étym, nous avons dû nous contenter de classer CYCLISTE comme *calque*.

Quant à nos recherches menées autour de l'emploi adjectival³⁹, elles nous ont conduit à antédater cet emploi de dix-sept ans (1885 au lieu de 1902) et nous ont surtout permis d'établir un regroupement des acceptions I. B. 1. et I. B. 2. que le TLF établit selon un sens

³⁹ Nous tenons à faire remarquer que le TLF regroupe deux vocables sous une même entrée. En effet, de par leur catégorie grammaticale différente, CYCLISTE, adj. et CYCLISTE subst., sont évidemment des signes linguistiques différents et devraient être présentés sous des entrées distinctes. Ce choix « économique » du TLF est d'ailleurs délibérément repris par TLF-Étym qui n'a pas pour vocation de corriger la nomenclature du TLF.

sportif et non sportif. En effet, nous avons considéré que le sème /± relevant du sport/ n'est pas une propriété sémantique de l'adjectif de relation CYCLISTE mais plutôt une propriété sémantique du nom qui est spécifié par cet adjectif.

3.5.2. Propositions de nouvelles classes étymologiques

Nous considérons que la terminologie que nous soumettons ici doit être perçue comme une proposition d'aménagement des classes existantes plutôt qu'une proposition de remplacement. Il s'agit surtout d'introduire des pistes de réflexion que nous livrons à l'équipe de TLF-Étym qui, souhaitons-le, s'inspirera des concepts définis ci-dessous pour construire l'architecture de nouvelles classes étymologiques permettant de qualifier les transferts.

Nous proposons ainsi de diviser la classe du transfert linguistique en deux sous-classes que sont les transferts du signifié et du signifiant d'une part, et, d'autre part, les transferts du signifié seul. Ces deux sous-classes ne seraient pas à considérer comme des étiquettes étymologiques et n'ont pas vocation à apparaître dans les articles dans la mesure où elles ne sont pas opérationnelles pour qualifier les lexèmes⁴⁰. En revanche elles pourraient trouver toute leur utilité dans le cadre du module de recherche.

Ce sera alors au troisième niveau que les sous-classes étymologiques devraient être à même de qualifier les lexèmes et être employées dans les articles.

Ainsi proposons-nous les définitions suivantes :

Transfert linguistique : unité lexicale créée par imitation et adaptation d'un modèle préalablement existant dans une autre langue.

Transfert de signifiant et de signifié :

Emprunt brut : unité lexicale créée par importation d'un signifiant (sous sa forme graphique) et de son signifié préalablement existant dans une autre langue, sans subir de modification graphique destinée à intégrer le vocable dans son nouveau cadre linguistique.

⁴⁰ Leur exploitation dans un discours métalinguistique n'est ni économique, ni commode.

Emprunt assimilé : unité lexicale créée par importation d'un signifiant et de son signifié préalablement existant dans une autre langue ayant subi des modifications commandées par les règles d'adaptation de son nouveau cadre linguistique.

Transfert de signifié seul :

Emprunt sémantique par analogie : nouvelle acception d'un vocable générée sous l'influence de l'acception d'un vocable étranger présentant une ressemblance formelle et ayant des sèmes communs.

Emprunt sémantique par homophonie : nouvelle acception d'un vocable générée sous l'influence de l'acception d'un vocable étranger présentant une ressemblance formelle mais n'ayant aucun lien sémantique préexistant.

Emprunt sémantique par homologie (calque sémantique) : nouvelle acception d'un vocable générée sous l'influence de l'acception d'un vocable étranger avec lequel il ne présente aucune ressemblance formelle, mais avec lequel il partage de nombreux sèmes.

Nous proposons de matérialiser les critères de ces trois catégories sous le tableau 1 suivant⁴¹ :

Tableau 1 : les trois catégories de transfert de signifié seul (emprunt sémantique)

	Ressemblance formelle	Sèmes en commun
Emprunt sémantique par analogie	+	+
Emprunt sémantique par homophonie	+	-
Emprunt sémantique par homologie (calque sémantique)	-	+

⁴¹ Nous remercions gracieusement André Thibault de nous avoir suggéré cette présentation synthétique.

Transfert de signifié seul (subissant une influence formelle du modèle étranger) :

Calque morphologique : unité lexicale, simple ou composée, créée par traduction des formants de son modèle (ou par remplacement de ces formants par leurs homologues dans la langue cible) et reproduisant la structure morphologique de ce modèle.

Création hybride : unité lexicale, simple ou composée, combinant des unités (ou des formants) françaises avec des unités (ou des formants) originaires d'une autre langue, ou combinant des unités (ou des formants) transféré(e)s de deux langues étrangères.

3.5.3. Requalification de certains latinismes traités par TLF-Étym

L'analyse du corpus que nous avons réalisée sous la section 3.4.2 nous a conduit à soumettre des propositions de requalification de l'étiquette étymologique des lexèmes étudiés que nous proposons de présenter sous le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : proposition de requalification des unités du corpus

Lexème	Formule étymologique actuelle	Proposition ou hypothèse
ALCOOLISME	Calque	Calque morphologique
BIENFAISANCE	Calque	Calque morphologique
COXALGIE	Calque	a) hybride procédant de l'emprunt formel du premier formant (COXA) et de la traduction du second b) ou emprunt brut de l'allemand COXALGIE ?
DIURNAL, I. 1.	Emprunt	Emprunt assimilé
DIURNAL, I. 2.	Calque	Calque morphologique
DIURNAL, II.	Emprunt	Emprunt assimilé
ESPÈCE, I. A. 0.	Emprunt	Emprunt assimilé
ESPÈCE, I. A. 1. /I. A. 2.	Emprunt	Emprunt sémantique par analogie

Lexème	Formule étymologique actuelle	Proposition ou hypothèse
ESPÈCE, I. B.	Calque	Calque morphologique
ESPÈCE, II. A./II. B./II. C. 1./II. C. 2.	Emprunt	Emprunt sémantique par analogie
ESPÈCE, II. D./II. C. 3./II. C. 4./III.	Emprunt	Emprunt sémantique par analogie
HYDROSTATIQUE	Calque	Emprunt assimilé ?
INSECTIVORE	Calque	Calque morphologique
LINNÉEN, I.	Calque	Calque morphologique
LINNÉEN, II. B.	Calque	emprunt sémantique par analogie
LINNÉEN, II. A.	Calque	Calque morphologique
MARIAL	Calque	Calque morphologique
OBSERVATOIRE	Calque	Calque morphologique
PROTÊT	Calque	Calque morphologique
SPINOZIEN	Calque	Calque morphologique
TARENTISME	Calque	Calque morphologique
VITICOLE, I.	Emprunt	Emprunt assimilé
VITICOLE, II. C.	Calque	Calque morphologique
ZWINGLIANISME	Calque	Calque morphologique

À cette étape, nous pouvons conclure que la typologie générale que nous avons introduite semble opératoire pour identifier les catégories de latinismes suivants : calques morphologiques, emprunts assimilés, emprunts sémantiques par analogie et hybrides.

En revanche, nous n'avons été en présence d'aucun cas d'emprunt sémantique par homophonie ni d'emprunt sémantique par homologie, et ceci très certainement en raison des liens de filiation que le français entretient avec le latin. En effet, l'homophonie (ou plus généralement l'homonymie) supposerait une absence totale de lien sémantique entre un lexème français issu d'un transfert et son étymon latin, ce qui nous paraît peu probable d'un point de vue diachronique. Quant à l'homologie, qui suppose une traduction par une substitution formelle totale, nous rappellerons avec Humbley (1974 : 59) que celle-ci « est

rare dans les emprunts entre langues étroitement apparentées car une analogie de forme est rarement absente. ».

Nous tenons enfin à rappeler que nous avons concentré notre étude autour de la notion de calque, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas développé les questions des emprunts indirects, des internationalismes, des pseudo-latinismes, des latinismes virtuels, ni des emprunts « bruts » (*ad hoc*, *a fortiori*, *consensus*, *continuum*, *duplicata*, *minimum*, etc.) ni même de la connotation autonymique appliquée de manière quasi-conventionnelle aux latinismes (par une mise en relief en italique). Nous regrettons de n'avoir pu qu'amorcer des considérations autour de ces formes de latinismes tant nous estimons que ces sujets méritent d'être étudiés de manière plus approfondie par de futures recherches.

CONCLUSION GENERALE

La majorité des auteurs ayant abordé la problématique du transfert linguistique s'entendent pour lui accorder un caractère universel. En tant que procédé, il est une ressource non négligeable de création lexicale qui, au delà du lexique, s'incarne à tous les niveaux structurels de la langue que sont la phonologie, la prosodie, la morphologie et la syntaxe. En tant que résultat, il est le reflet du contact des langues, des cultures, et son intégration lexicale est étroitement liée au degré de bilinguisme des locuteurs.

Ces mêmes auteurs se rejoignent également pour regretter le caractère imparfait d'une terminologie confuse qui échoue à faire émerger un terme générique consensuel pour nommer le phénomène en question, ainsi que ses différentes manifestations.

Dans ce cadre, il n'est pas surprenant que le terme de calque semble cristalliser cette instabilité terminologique qui, comme semble le déplorer Nicolas (1994 : 76) au sujet du calque sémantique, maintient une certaine équivoque : « [...] s'il est souvent cité dans les ouvrages linguistiques ou philologiques, c'est le plus souvent "en passant". On l'évoque comme un phénomène anecdotique ou avec le sous-entendu qu'il s'agit d'un procédé si célèbre qu'il n'est guère besoin d'en dire davantage, et mention est faite d'un des éternels exemples destinés à appuyer la "théorie" et presque toujours identiques selon les langues étudiées. ».

Cependant, et conformément à notre objectif d'ordre lexicographique et à notre souhait de contribuer à la réflexion méthodologique du dictionnaire TLF-Étym, nous sommes enclin à considérer que le marquage lexicographique de l'étymologie doit être précis et alimenté par les outils conceptuels dégagés par la lexicologie. C'est la raison pour laquelle nous avons envisagé l'hypothèse selon laquelle une synthèse des réflexions produites autour du transfert linguistique pourrait permettre l'introduction d'une typologie générale dans laquelle la place du calque pourrait être précisée.

Nous avons donc retenu que, malgré des réserves légitimes, le terme de *transfert linguistique* adopté par TLF-Étym était préférable à *emprunt* dans la mesure où ce choix permet d'éviter une confusion liée à la polysémie perçue entre l'emprunt lexical (formel, brut ou assimilé) et son hyperonyme, l'emprunt au sens large. Nous avons convenu que le transfert pouvait être formellement divisé en deux catégories que sont le transfert du signe complet

(emprunt formel, brut ou assimilé) d'une part, et le transfert du signifié seul d'autre part, catégorie qui se divise elle-même en deux sous-catégories : emprunt sémantique et calque morphologique. L'identification de trois formes d'emprunt sémantique (analogue, homophone et homologue) nous a permis de nous confronter à la notion de calque qui, d'une manière générale, est intimement liée à la notion de traduction dynamique et de substitution formelle. C'est la raison pour laquelle l'emprunt sémantique par homologie peut être confondu avec le calque sémantique. Quant au calque morphologique il s'insère bien dans la catégorie du transfert de signifié seul, à ceci près qu'il crée un nouveau vocable en reproduisant la structure de son modèle. C'est en ce sens qu'il se distingue de l'emprunt sémantique qui s'appuie sur un signifiant déjà existant pour créer un nouveau lexème.

Nous avons par ailleurs précisé que notre objectif s'inscrivait également dans une perspective de méthodologie lexicographique. Nous avons effectivement saisi l'opportunité de notre collaboration à TLF-Étym, en tant que projet étymologique novateur, pour porter notre réflexion sur l'origine de transferts la plus représentée dans TLF-Étym (et peut-être dans le lexique français) et, pour des raisons historiques évidentes, la plus singulière : le latin.

Nous avons donc confronté notre proposition de typologie à une quinzaine de vocables dont au moins une des acceptions était formulée sous l'étiquette *calque du latin* et avons abouti à des propositions de requalification plus précise à l'aide des formules *calque morphologique*, *emprunt assimilé*, *emprunt sémantique par analogie* et *hybride*, jusqu'à présent inexistantes dans TLF-Étym.

Loin de proposer une nouvelle grille de classes étymologiques, notre étude a tâché de proposer des pistes de réflexion et a tenté de définir des concepts parfois occultés par une terminologie ambiguë. Nous mettons donc nos résultats à l'entière disposition de l'équipe de TLF-Étym, qui, nous le souhaitons, en tiendra compte pour amorcer de futures discussions théoriques.

Nous n'avons fait qu'aborder, sans avoir pu les approfondir, les questions des internationalismes et des « latinismes virtuels ». Nous les laissons en suspens en nous permettant seulement de souligner que la complexité et donc l'importance de ces questions mériteraient une étude à elles seules. Nous souhaitons également que nos réflexions puissent inciter à l'équipe de TLF-Étym à envisager de projeter la rédaction des articles EMPRUNT et CALQUE qui produirait un double bénéfice : étymologique et terminologique.

Enfin, le travail de rédaction au sein de TLF-Étym nous a permis de nous initier à l'analyse en lexicographie historique. Quant au travail de recherche, il nous a permis d'élaborer une réflexion théorique au croisement de la lexicologie, de la sociolinguistique et de l'étymologie. Nous tenons à donner une issue favorable à cette expérience, la parfaire et la compléter par une participation aux travaux du FEW⁴² en souhaitant réaliser une étude cette fois plus descriptive de l'état de la langue française d'un point de vue historique, géographique et sociologique. Aussi envisagerons-nous d'entreprendre une thèse se proposant d'enrichir le FEW à partir d'une description linguistique de la variation du français médiéval en Lorraine sur la base d'une étude de textes littéraires.

⁴² *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, dictionnaire étymologique du français et des parlers gallo-romans (<http://stella.atilf.fr/few>)

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andronache, Marta (2008). Le problème de la continuité en lexicologie historique. Réflexions à partir de la pratique lexicographique dans le cadre du projet DETCOL, *1^{er} Congrès Mondial de Linguistique Française*, Paris, 1, 1091-1104.
- Baldinger, Kurt (1959). L'étymologie, hier et aujourd'hui, *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 11, 233-264.
- Betz, Werner (1959). Lehnwörter und Lehnprägungen im Vor- und Frühdeutschen. Dans F. Maurer & H. Rupp (éds.), *Deutsche Wortgeschichte*, 3. Berlin : De Gruyter, 127-147.
- Buchi, Éva (2005). Le projet TLF-Étym (projet de révision sélective des notices étymologiques du Trésor de la langue française informatisé). *Estudis romànics* 27, 569-571.
- Buridant, Claude (1980). Problématique de l'emprunt lexical en latin médiéval. Dans *L'emprunt linguistique* (actes du colloque de Lille, 1978). *Cahiers de l'Institut de Linguistique Louvain*, 6, 37-67.
- Chambon, Jean-Pierre (2010). Pratique de la reconstruction en domaine (gallo)roman et grammaire comparée-reconstruction. À propos du traitement des mots héréditaires dans le TLF et le FEW. Dans : I. Choi-Jonin & al. (éds.) *Typologie et comparatisme. Hommages offerts à Alain Lemaréchal*. Louvain : Peeters, 61-75.
- Chauveau, Jean-Paul (2005). Remarques sur la dérivation dans les notices historiques et étymologiques du Trésor de la langue française. Dans : É. Buchi (éd.). *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique*. Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP).
- Dardel, Robert de (2009). La valeur ajoutée du latin global. *Revue de linguistique romane*, 73, 5-26.
- Deroy, Louis (1956). *L'emprunt linguistique*. Paris : Les Belles Lettres.
- Deroy, Louis (1980). Vingt ans après l'Emprunt linguistique : critiques et réflexions. Dans : *L'emprunt linguistique*. *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 6(1-2), 7-18.
- FEW = Wartburg, Walther von et al. (1922–2002) : *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes* (25 vol.). Bonn/Heidelberg/Leipzig-Berlin/Bâle : Klopp/Winter/Teubner/Zbinden.
- Gaffiot = Gaffiot, Félix (2000). *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français, nouvelle édition revue et augmentée par Pierre Flobert*. Paris : Hachette.
- Gaudin, François & Guespin, Louis. (2000). *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Bruxelles : Duculot.
- Gdf = Godefroy, Frédéric (1881–1895) : *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle* (vol. 1-8). Paris : Vieweg.

- Goulet, Monique (2010). Les gallicismes du latin médiéval. Dans A. Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan, 17-44.
- Guiraud, Pierre (1965). *Les mots étrangers*. Que sais-je ? 1166. Paris : P.U.F.
- Guiraud, Pierre (1968). *Les mots savants*. Que sais-je ? 1325. Paris : P.U.F.
- Haugen, Einar (1950). The analysis of linguistic borrowing, *Language* 26(2), 210-231.
- Hope, Thomas Edwin (1971). *Lexical Borrowing in the Romance Languages : a Critical Study of Italianisms in French and Gallicisms in Italian from 1100 to 1900*. Oxford : Blackwell.
- Humbley, John (1974). Vers une typologie de l'emprunt linguistique. *Cahiers de lexicologie*, 25(2), 46-70.
- Kristol, Andres (2010). L'emprunt au français en galloroman de Suisse romande. Dans A. Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan, 71-91.
- Latham, Word-list = Latham, Ronald Edward (1965). *Revised Medieval Latin Word-list from British and Irish sources*. Londres : Oxford University Press
- Le Robert des sports = Petiot, Georges (1982). *Le Robert des sports : dictionnaire de la langue des sports*. Paris : le Robert.
- Lindner, Thomas & Rainer, Franz (à paraître). Word-formation in Neo-Latin. Dans P.O. Müller, I. Ohnheiser, S. Olsen & F. Rainer (éds.). *Word-Formation. An International Handbook of the Languages of Europe*. Handbücher zur Sprach- und Kommunikationswissenschaft / Handbooks of Linguistics and Communication Science (HSK), 40(3). New York/Berlin : De Gruyter Mouton, 1490-1507
- Littre = Littré, Émile (1863–1872). *Dictionnaire de la langue française*, 4 volumes. Paris : Hachette.
- Maurais, Jacques (1982). Problématique de l'emprunt lexical. *Travaux de linguistique et de terminologie*, 1, 87-106.
- Neveu, Franck (2011). *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris : Armand Colin.
- Nicolas, Christian (1994). Le procédé du calque sémantique. *Cahiers de lexicologie*, 65(2), 75-101.
- OED² = Simpson, John. A. & Weiner, Edmund. S. C. (dir.), (1989² [1933]¹). *The Oxford English Dictionary*, 20 volumes et 3 suppléments, Oxford : Clarendon.
- Pešek, Ondřej (2004). Changement de sens concernant les mots d'emprunt : quelques exemples des latinismes en français. *Études romanes de Brno*, 1, 29-36.
- Petrequin, Gilles (2011). Dénotation explicite et implicite de l'emprunt dans le *Dictionnaire françois* (1680) de Richelet. Dans A. Steuckard, O. Leclerc, A. Niklas-Salminen et M. Thorel (dir.) *Les dictionnaires et l'emprunt : XVI^e-XXI^e siècle*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 41-60.

- Pfister, Max & Lupis, Antonio (2001). *Introduzione all'etimologia romanza*. Soveria Mannelli : Rubbettino.
- Polguère, Alain (2008). *Lexicologie et sémantique lexicale. Notions fondamentales*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Remacle, Louis (1997). *Étymologie et phonétique wallonnes: questions diverses*, vol. 267. Genève : Droz.
- Rey-Debove, Josette (1998). *La linguistique du signe. Une approche sémiotique du langage*. Paris : Armand Colin.
- Robert³ = Rey, Alain (dir.) (2001³ [1951–1964¹]) : *Le Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (6 vol.). Paris : Le Robert.
- Steinfeld, Nadine & Andronache, Marta (2011). Quoi de neuf du côté de la lexicographie étymologique ? La méthode utilisée dans le cadre du projet TLF-Étym pour distinguer les emprunts au latin de l'Antiquité de ceux faits au latin médiéval. *Estudis romànics*, 33, 151-170.
- Steinfeld, Nadine (à paraître). Le TLF-Étym : objectifs, principes méthodologiques et résultats. *Actes du XXVII^e Congrès International de Linguistique et de Philologie Romane*, Nancy 2013.
- Thibault, André (1989). La terminaison lat. *-uus* dans les emprunts savants en français : un problème d'adaptation morpholexicale. *Revue de linguistique romane*, 53, 85-110.
- Thibault, André (2004). Évolutions sémantiques et emprunts : le cas des gallicismes de l'espagnol. Dans Fr. Lebsanft, M.-D. Gleßgen (éds.), *Historische Semantik in den romanischen Sprachen*. Tübingen : Niemeyer, Linguistische Arbeiten, tome 483, 103-115.
- Thibault, André (2010a). Présentation. Dans A. Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan, 11-16.
- Thibault, André (2010b). Le traitement des gallicismes dans le Diccionario de la lengua española de la Real Academia Española. Dans A. Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan, 107-131.
- Thibault, André (2010c). Le Diccionario de galicismos prosódicos y morfológicos de Valentín García Yebra et la théorie des emprunts. Dans A. Thibault (éd.), *Gallicismes et théorie de l'emprunt linguistique*. Paris : L'Harmattan, 133-145.
- TLF = Imbs, Paul & Quemada, Bernard (dir.) (1971–1994). *Trésor de la Langue Française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle (1789–1960)* (16 vol.). Paris : Éditions du CNRS/Gallimard.
- TLF-Étym = Steinfeld, Nadine (dir.) (2005-), *Trésor de la Langue Française étymologique*. Nancy, ATILF, <<http://www.atilf.fr/tlf-etym>>.
- Touratier, Christian (1994). Les problèmes de l'emprunt. *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence, L'emprunt*, 12, Publications de l'Université de Provence, 11-22.

Vitali, David (2008). *Mit dem Latein am Ende?. Volkssprachlicher Einfluss in lateinischen Chartularen aus der Westschweiz*. Bern: Lateinische Sprache und Literatur des Mittelalters 41.

Weinreich, Uriel (1953). Languages in contact. Findings and problems. *Publications of the Linguistic Circle of New York*, 1.

ANNEXES

ANNEXE 1 : les notices CYCLE² et CYCLISTE de TLF-Étym

cycle², subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. 1. [distinction des deux acceptions que le TLF associe dans une seule définition ; corrections sémantiques] souvent plur. « ensemble de véhicules d'une, deux, trois ou quatre roues mus par la force musculaire ». Attesté depuis 1870 [dans une lettre rédigée le 1^{er} janvier 1870 à Toulon adressée à Monsieur le Directeur du *Vélocipède illustré* et publiée dans la rubrique *Correspondance* de ce journal ; écrit avec une majuscule] (*Le Vélocipède illustré* du 16 janvier 1870, page 1 : Et puis, monsieur, dans la famille de ces **Cycles** charmants, le Bicycle s'est fait une trop grande place au soleil ; il a dévoré ses frères. Il est vrai que, de bonne constitution, fier et léger d'allure, rapide et gracieux dans ses mouvements, il a quelque raison de prendre le premier rang ; mais devait-il pousser la réussite jusqu'à vouloir tuer ses rivaux par le ridicule ? [...] Dans cet appel aux Véloces de tout genre, le Bicycle *seul* a répondu et *seul* a donné un résultat satisfaisant ; les Tricycles n'ont guère fait que démonter leur incapacité. Le Monocycle, encore à l'état d'embryon, a ressenti un vague tressaillement qui tient de la peur et de l'espérance). Une seconde attestation est relevée la même année dans *Le Gaulois* du 28 juin 1870, page 1 : Le danger que peut occasionner la circulation des bicycles, tricycles et autres **cycles** du même genre a notablement augmenté depuis l'innovation qui consiste à entourer les roues des vélocipèdes d'une bande de caoutchouc qui amortit complètement le son sur le pavé, de façon à faire du vélocipède un véloci...lence. La documentation consultée ne permet pas de relever d'autres occurrences avant 1889, date à partir de laquelle la continuité est constante : *ArchComFr* du 27 avril 1889, page 538 : *vente exclusive des cycles Singer de Coventry* (Angleterre) ; *Le Gaulois* du 10 juillet 1889, page 3 : La machine reconnue la plus convenable pour le service de l'armée est la bicyclette, du poids d'environ vingt-cinq kilogrammes, un peu plus forte que celle employée habituellement par les amateurs. Néanmoins pour cette année, tous les modèles de **cycles** seront admis ; *Le Véloce-sport* du 26 novembre 1891, page 1002 : tous les vrais velocemen [...] auront sans doute sursauté d'aise sur leur selle à l'idée de ce nouveau plaidoyer en faveur du **cycle**. En 1893, il est fait mention d'une *Compagnie Générale des Cycles* dans *Gil Blas* du 5 novembre (page 4), ce qui témoigne de la vitalité du mot dans le monde de la vélocipédie, où il a été jugé commercialement plus efficace que *vélocipède*. — Première attestation dans un ouvrage littéraire en 1889 (**BASTARD**, *Paris*, page 247 : Tout roule dans Paris. Nous voyons, en image, la Fortune aveugle roulant sur un monocycle ailé, et nous croyons apercevoir dans la foule des gens en bicycles, en tricycles, qui courent derrière elle pour l'attraper. L'origine de tous ces **cycles** avec leurs barres d'acier poli, remonte aux premiers vélocipèdes de 1818, que Charles Monselet mit en vers fantaisistes). — Première attestation lexicographique en 1900 (**LAROUSSE ILLUSTRÉ**¹ : CYCLE [...]) — Véloc. Se dit de toute espèce de vélocipèdes : bicycle, bicyclette, tricycle, tandem, etc. On dit couramment : *Un fabricant de CYCLES*). Remarque : la documentation consultée n'a pas pu établir que *cycle* puisse également désigner un véhicule à moteur comme le proposent **LAROUSSE**⁴, **TLF** et **ROBERT**²-**ROBERT**³, ce sémantisme étant uniquement documenté par la locution nominale *cycle à moteur* attestée depuis 1894 (*Le Figaro* du 3 septembre, page 4 : Le directeur du journal allemand *Radfahr Humor* vient d'inventer un nouveau **cycle à moteur** qui a la forme d'une bicyclette de dame très allongée). —

A. 0. « véhicule muni d'un siège et d'une roue mu par les jambes ». Attesté en 1870 [15 avril, hapax] (*Le Rappel*, page 1 : Où s'arrêtera le vélocipède ? Le vélocipède à trois roues a été remplacé par le bicycle, et maintenant voici le bicycle démodé. Il a un remplaçant : le **cycle** ! Le **cycle** est le vélocipède de l'avenir, de demain, que dis-je ? d'aujourd'hui, que dis-je ? d'hier, — puisque c'est hier que j'ai vu

passer sur les boulevards un individu chevauchant une roue unique. Et c'est lui qui filait !). -

A. 2. [distinction des deux acceptions que le **TLF** associe dans une seule définition ; corrections sémantiques] rare ou administratif « véhicule muni d'un siège et de deux roues mu par la force musculaire ». Attesté depuis 1887 [22 décembre] (*Le Véloce-sport*, page 1187 : Laisse là ton **cycle** embourbé). Autres attestations : *Le Véloce-sport* du 29 décembre 1892, page 1196 : On a pu voir successivement, le « célerifère », monté par un « Incroyable », la « draisienne », le vélocipède à pédales (système Michaux), le « bone shaker », le premier **cycle** en acier ; le « Kangoroo », la bicyclette à caoutchoucs pleins ; 1900 [janvier], APICULA, *Une soirée d'adieux*, in **LEMOUZI**, 8^e année, 4^e série, n° 53 [visible sur **Gallica**] : Aux derniers rayons que l'astre à nous si cher, [...] voulut bien nous verser la semaine dernière, j'avais enfourché mon **cycle**. Lors je voulus suivre chacune des allées tant de fois parcourues. Puis, lancé sur la piste si large, je courus, je courus, me grisant d'air et de doux souvenirs ; **RevMondOran** du 9 août 1903, page 1 : Le soleil est déjà haut lorsque j'arrive sur la plage, traînant le long du sable mon **cycle** endommagé dans une course, hélas peu récréative, sur la route poussiéreuse et horriblement défoncée qui va d'Aïn-el-Turk à El-Ançor. -

B. « industrie, fabrication des cycles ». Attesté depuis 1892 [29 décembre] (*Le Véloce-sport*, page 1199 : La Chambre syndicale du **Cycle**, pour faire droit aux réclamations de la seconde Chambre, a décidé de prendre deux membres dans celle-ci pour les adjoindre au Comité d'organisation du Salon). À noter que cette chambre syndicale était alors officiellement nommée *Chambre Syndicale de l'industrie Vélocipédique de la locomotion automobile et des industries qui s'y rattachent* et que le journaliste a délibérément choisi d'employer *cycle* pour désigner cette industrie. Signalons que cette chambre a pris la dénomination *Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile* en 1898 (<http://www.tousavelo.com/Lhistoire-du-CNPC/0334.html>, consulté le 15 septembre 2014). -

Origine

A. 1. Formation française : aphérèse du substantif *bicycle*, *tricycle*, *monocycle*, *quadricycle* et *polycycle* (cf. **TLF-Étym**, s.v. *bicycle*, Origine, II. A. 1. a./II. A. 1. b.), comme en témoigne la citation relevée dans *Le Vélocipède illustré* du 16 janvier 1870 (cf. ci-dessus) où l'auteur assimile ces différentes dénominations à une famille, celle des cycles. Contrairement à ce qu'affirme le **TLF**, il ne s'agit pas, pour des raisons de chronologie, d'un emprunt à l'anglais *cycle*, dont le processus de formation est le même qu'en français (*English Mechanic* du 19 août 1870, 11, 514 : « I can aver that I have never yet seen a bicycle, tricycle, or any other kind of **cycle**, not even excepting the far-famed Yankee Rantoon ; depuis seulement 1881, d'après **OED**², où la graphie fait apparaître une apostrophe à l'initiale [c'ycle], ce qui indique que le processus d'intégration n'est pas abouti). Cf. **VON WARTBURG** in **FEW** 2, 1604a, **CYCLUS** I 1 b.

A. 0. Formation française : aphérèse du substantif *monocycle* (cf. **TLF-Étym**, s.v. *bicycle*, Origine, II. A. 1. a./II. A. 1. b.), qui s'explique peut-être par une analogie entre la concision du mot et l'engin réduit à une roue. Un rapprochement avec l'étymologie lointaine grecque « roue » a aussi pu jouer en faveur de cette aphérèse. Cette acception est un usage tout à fait isolé et n'a pas fait fortune. Toutefois, on relève une attestation légèrement antérieure de ce sémantisme en anglais, mais là encore il s'agit d'un hapax (1870 [février], **OED**², s.v. *cycle* II. 11.). Rien ne nous a permis d'établir une influence de l'anglais sur le français. À ajouter **FEW** 2, 1604a, **CYCLUS** I 1 b.

A. 2. Transfert linguistique : emprunt sémantique de l'anglais *cycle* subst., « véhicule muni d'un siège et de deux roues mu par la force musculaire » (attesté depuis 1879, *Lond. Bicycle Club Gaz.*, 2, 103 : That the 'cycle ridden by Cortis on Saturday was as extraordinary as the time he made on it). À ajouter **FEW** 2, 1604a, **CYCLUS** I 1 b.

B. Formation française : issu par évolution sémantique du substantif *cycle*² (cf. A. 1.). Il a élargi par métonymie son sémantisme pour désigner l'industrie ou la fabrication des

cycles. À ajouter FEW 2, 1604a, CYCLUS I 1 b.


Rédaction TLF 1978 : *Équipe diachronique du TLF*. - Mise à jour 2014 : Olivier Spener. -
Relecture mise à jour 2014 : Francis Robin ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 18 septembre 2014. - Dernière révision : 20 octobre 2014. - Mise en
ligne : 20 octobre 2014.

cycliste, adj. et subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

 **II. B.** subst. « personne qui pratique le sport du vélo ». Attesté depuis 1881 [3 mars] (*Le Sport vélocipédique*, page 36, dans un article où le rédacteur rapporte la création d'une société destinée à succéder à des sociétés alors disparues (le Vélo-Sport, le Club Vélocipédique Lyonnais et le Vélo-Club) : La société nouvelle qui est dans sa dernière période de formation, s'appellera : « Cercle des **Cyclistes** Lyonnais » et sera composée d'amateurs honnêtes et sérieux, concourant au but de la propagation de la locomotion mécanique routière à l'aide de n'importe quel agent propulseur¹). Une autre attestation est relevée la même année dans *Le Petit Parisien* du 31 août 1881, page 4 : Des courses de vélocipèdes auront lieu à Lyon, le 2 octobre prochain ; elles sont organisées par le Club des **Cyclistes**. Quatre ans plus tard, *cycliste* apparaît dans le titre d'un périodique cité dans *Le Véloce-sport* du 5 mars 1885, page 13 : *Le Cycliste Belge* annonce pour l'année 1885 un *match* entre cavaliers et vélocipédistes, avec un parcours minimum de dix kilomètres. Toujours en 1885, le *Journal des haras* publie le 15 août (volume 5, page 396) : Un championnat de 50 milles a été couru le 1^{er} août à Leicester ; le récent échec de Howell n'avait pas permis au célèbre professionnel de se faire inscrire, mais son heureux vainqueur, le non moins célèbre Wood, était engagé et faisait présager la victoire du **cycliste** de Leicester ; on avait compté sans la présence de Duncan, de Montpellier, qui a brillamment enlevé le trophée à Wood en le battant sur le premier tour par un emballage terrifiant. [...] Cette victoire du vaillant **cycliste** est des plus honorables pour la vélocipédie française. Duncan, on le sait, pourrait se faire inscrire sous les couleurs anglaises, mais il préfère s'engager comme **cycliste** français. — Première attestation lexicographique en 1890 (*LAROUSSE*¹, *SUPPLEMENT*² : CYCLISTE s. m. [...] Individu qui pratique le sport vélocipédique.). Nous relevons toutefois que si cette définition est maintenue en 1900 dans *LAROUSSE ILLUSTRÉ*¹, le commentaire encyclopédique censé illustrer la définition laisse apparaître un emploi plus large (cf. II. A., ci-dessous) que l'acception sportive (CYCLISTE [...] — n.m. Sport. Personne qui pratique le sport vélocipédique. — ENCYCL. Milit. L'armée a des *cyclistes* chargés de faire le service des plantons ou de porter des ordres, transmettre des renseignements, etc. On a décidé de se servir de bicyclettes pour transporter des combattants, ce qui est rendu possible par l'invention de la bicyclette pliante) . -

II. A. subst. « personne qui se déplace à vélo ». Attesté depuis 1887 [juin-décembre] (*Revue illustrée*, tome 4, juin-décembre, page 38 : On rencontre souvent, dans les rues, des vélocipèdes « menés en laisse » : comme il est interdit aux **cyclistes** de traverser, montés, certaines artères, la police les fait aussitôt descendre de leur dada). Autre attestation dans *L'Avenir de Bel Abbès* du 10 avril 1889, page 2 : Le tribunal d'Angers vient de rendre un jugement fort intéressant pour les **cyclistes**. Un jeune vélocemann poitevin, monté sur une bicyclette, longeait la levée du bord de la Loire, lorsqu'il rencontra venant en sens inverse, une voiture attelée d'un cheval, lequel, bien qu'il eût ralenti sa marche, et avant même qu'il eût approché de la voiture, se cabra et jeta la voiture dans une mare avec toutes les personnes qu'elle contenait. Le cheval ayant été tué et la voiture très endommagée, le propriétaire M. C ..., assigna M. G... le père civilement responsable des accidents occasionnés par son fils mineur. Il demandait 2,000 fr, de dommages-intérêts mais le tribunal ayant considéré que le jeune G..., avait gardé sa droite et ralenti sa marche, a débouté M. C..., de sa demande, et l'a condamné aux dépens. Les vélocipédistes peuvent donc se promener sans crainte de poursuites judiciaires, s'ils sont assez sages pour modérer leur vitesse et conserver leur droite, comme les voitures ; c'est là un point qu'il est important d'établir).—

Première attestation dans un ouvrage littéraire en 1894 (**CHABRILLAT, *Lavarède***, page 439 : Alors Armand [qui « enfourche » un « bicyclette » pour la première fois] commença une course folle. Penché sur le gouvernail, il allait tête baissée, sentant avec une sorte d'ivresse la route glisser sous ses roues. Il traversait les hameaux, les villages, sans un arrêt, sans un regard aux commères qui, du seuil des maisons, s'étonnaient de la fougue de ce **cycliste**). –

II. 0. subst. « culotte collante arrivant au genou inspirée de celle portée par les coureurs cyclistes ». Attesté depuis 1992 (**ECHENOZ, *Nous trois***, page 103 : Meyer compose le code d'accès, franchit le portail, presse un bouton de l'interphone dans l'entrée, patiente en regardant passer une jeune fille vêtue d'un **cycliste** et d'un boléro, jeune œuvre d'art sur talons hauts, dans les rues les femmes remplacent les statues)). –

I. A. adj. « (en parlant d'une chose) qui se rapporte à l'utilisation du vélo ou au sport du vélo ». Attesté depuis 1885 [24 novembre] (***Gil Blas***, page 3 : Ce vétéran a montré au monde cycliste français ce dont un homme énergique est capable). L'emploi adjectival est attesté continûment et spécifie toutes sortes de noms (*sport cycliste* dans ***RevHygTher*** de janvier 1889, page 84 ; *cartes cyclistes* dans ***Touring-Club*** de décembre 1891, page 235 ; *impôt cycliste* dans le tome XII d'octobre à décembre 1892 du ***Journal des économistes***, page 319. La vitalité de cet emploi adjectival est également soutenue par la forte fréquence de l'emploi de la collocation *course cycliste* qui s'impose dès 1894 en écartant progressivement *course vélocipédique*. — Première attestation lexicographique dès 1906 (**PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ** : CYCLISTE adj. et n. Personne qui pratique le sport vélocipédique). La structure déficiente de cet article ne permet pas de savoir quelle était la valeur accordée à l'adjectif. C'est un an plus tard, en 1907, dans le **LAROUSSE POUR TOUS** que l'article sera plus cohérent (CYCLISTE [...] adj. Qui concerne le sport vélocipédique. N. Personne qui pratique ce sport). –

I. B. [regroupement des acceptions 1. et 2. que le **TLF** établit selon un sens sportif ou non-sportif] adj. « (en parlant d'une personne) qui se déplace à bicyclette ou qui pratique le sport de la bicyclette ». Attesté depuis 1888 (**JENNINGS, *Santé***, page 162 : Dans les courses de chevaux, les risques sont partagés entre le jockey et sa monture ; celui-là ayant la possibilité de se casser le cou ; celle-ci étant sujette à un accident, par surmenage du cœur ou des grands vaisseaux. Mais le coureur **cycliste** réunit en lui-même et jockey et monture). L'emploi adjectival spécifiant une personne semble cependant sporadique : il n'est relevé que deux ans plus tard et toujours utilisé en collocation avec *coureur* (***Le Vélo-sport*** du 23 octobre 1890, page 873 : On sait que le célèbre coureur **cycliste** Jones a abaissé cette année le record du mille en 2 m. 20 s. 3/5.). Ce n'est que trois ans plus tard qu'il est associé à d'autres substantifs (***BullSocRoyBelGéo*** de l'année 1893, page 84 : Ce fait nous a paru digne être [sic] relaté ; mais comme il y a tout lieu de supposer que la bicyclette a plus été portée par son propriétaire qu'elle ne lui a servi, nous avouons n'avoir pas poussé nos investigations plus loin et ne pouvoir dire s'il s'agissait de pneumatiques, de creux ou de pleins. — Que les amateurs **cyclistes** nous excusent ! Autres attestations : ***Revue d'art dramatique***, tome 34 d'avril-juin 1894, page 320 : Le Vélodrome Monceau (94, boulevard des Batignolles), dirigé par M. et M^{me} Dupuis, est devenu le rendez-vous de tous les artistes **cyclistes** ; ***À travers le monde***. Retour à la page précédente, n°18 du 4 mai 1895, page 180 : Un grand explorateur **cycliste**, Heinrich, qui a traversé la Mongolie et la Chine sur sa bicyclette [...]. –

Origine:

II. B. / II. A. Transfert linguistique : calque de l'anglais *cyclist* subst., « personne qui pratique le sport du vélo ou qui se déplace à vélo » (attesté depuis 1878, ***Lond. Bicycle Club Gaz.*** du 5 avril, page 7a : The insignificant exit from Crawley on the Horsham road has puzzled many riders. It is just above the "George," [sic] and care must be taken to keep to the left, or else the heedless '**cyclist** will in time find himself at Rusper and Betchworth). La présence de l'apostrophe en anglais suggère une troncature par aphérèse de *bicyclist* (qui est attesté depuis 1869 selon **OED**²), plutôt qu'une dérivation par suffixation à partir de l'anglais *cycle*. D'ailleurs l'hypothèse d'une dérivation à partir de *cycle* serait également à exclure en français au vu de la documentation et des données lexicographiques. En effet, bien que *cycle* soit attesté dès 1870, il semble disparaître pour refaire surface en 1889 (cf. **TLF-Etym**, s.v. *cycle*, Histoire, A. 1.). Ensuite, il ne fait son entrée dans le Larousse qu'en 1900, alors que *cycliste* y entre dès 1890. Ces deux éléments laissent envisager

que l'usage de *cycle* était trop peu fréquent pour qu'il serve de base à une dérivation en 1881. Une seconde hypothèse de formation interne au français est également à écarter. Elle consisterait à considérer un processus de formation identique à celui de l'anglais : *cycliste* pourrait résulter d'une aphérèse de *bicycliste* (dont l'usage est continu depuis 1869, cf. TLF-Etym, s.v. *bicycliste*, histoire, I.) sur le modèle ayant conduit à construire *cycle* à partir de *bicycle*³ (cf. TLF-Etym, s.v. *cycle*², Origine, A. 1.). Mais, l'hypothèse du calque de l'anglais est soutenue par la chronologie des premières attestations fournies par la documentation consultée ainsi que par le milieu créateur dans lequel il est produit. En effet, le terme apparaît pour la première fois en France sous la plume de la presse spécialisée du sport du vélo. Or, les rédacteurs avaient pour nécessité de lire la presse sportive étrangère, et plus particulièrement celle en provenance d'Angleterre, alors pays modèle en matière de sport cycliste. Ainsi, il est fort probable que ces rédacteurs ont eu connaissance de *cyclist* et l'ont imité. *Cycliste* apparaîtrait alors comme le résultat d'une traduction littérale de l'aphérèse anglaise et se présente alors comme un calque morphologique. Cf. VON WARTBURG in FEW 2, 1604a, [CYCLUS](#) I 1 b, qui considère, à tort, qu'il s'agit d'un dérivé de *cycle*.

II. 0. Formation française : issu par évolution sémantique du substantif *cycliste* (cf. II. B.) . Il peut s'agir d'une métaphore construite sur l'analogie de forme avec le cuissard porté par les cyclistes accompagnée d'une ellipse (loc. « culotte de *cycliste* » > subst. *cycliste*). À ajouter FEW 2, 1604a, [CYCLUS](#) I 1 b.

I. A. / I. B. Formation française : conversion du substantif *cycliste* (cf. II. B. / II. A.). Il ne peut s'agir d'une dérivation à partir de *cycle* pour les mêmes raisons de faible fréquence d'emploi déjà soulevées en II. B. / II. A. Comme tous les adjectifs en *-iste*, *cycliste* sera aussi plus tard associé au nom correspondant en *-isme*, à savoir *cyclisme* qui, lui, est légèrement plus tardif. Cf. VON WARTBURG in FEW 2, 1604a, [CYCLUS](#) I 1 b.

¹ Cette première attestation nous a été fournie grâce à l'aimable communication de Gérard Salmon.

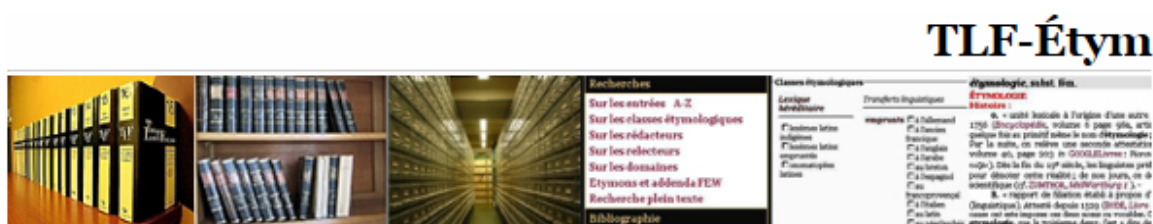
² Le sème /sport/ n'est pas une propriété sémantique de l'adjectif *cycliste* mais du nom qui est spécifié par cet adjectif.

³ A cette analogie de procédés de construction morphologique s'ajoute la recherche générale de concision dans le vocabulaire cycliste : *pédard* a remplacé *vélo pédard* ; *cycler* a remplacé *vélo pédéder*, *vélo ciper* ; *vélo* a remplacé *vélo pédède* ; (sport) *vélo pédédique* a été remplacé par (sport) *cycliste* ; *cycliste* a remplacé *vélo pédèdeur*, *vélo pédédiste*, *véloceman*, *vélocewoman* et *bicyclettiste* ; *cyclisme* a remplacé *vélo pédédisme*, *vélo pédédie*, *vélocerie* et *vélocie*.

Rédaction TLF 1978 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2015 : Olivier Spenler. - Relecture mise à jour 2015 : Francis Robin, Franz Rainer, Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : non publié, en cours de validation.

ANNEXE 2 : module de recherche par classes étymologiques



Recherche sur les classes étymologiques

■ Formulaire

classes étymologiques

Lexique héritaire

- lexèmes latins indigènes
- lexèmes latins empruntés
- onomatopées latines

Transferts linguistiques

- emprunts**
- à l'allemand
 - à l'ancien francique
 - à l'anglais
 - à l'arabe
 - au breton
 - à l'espagnol
 - au francoprovençal
 - à l'italien
 - au latin
 - au néerlandais
 - à l'occitan
 - à un dialecte oilique
 - à un autre dialecte
 - au portugais
 - au roumain
 - au russe
 - au grec

Formations françaises

- acronymes
- aphérèses
- apocopes
- composés
- confixés
- conversions
- délocutifs
- déonomastiques
- dérivés affixaux simples
- dérivés régressifs
- ellipses
- mots valises
- onomatopées françaises
- réductions
- transcatégorisation
- sigles
- grécismes/latinismes virtuels
- évolution sémantique

Mots d'origine inconnue

- mots d'origine inconnue

calques

- de l'allemand
- de l'anglais
- de l'arabe
- du grec
- du latin

Remise à zéro

Rechercher

ANNEXE 3 : corpus des articles de TLF-Étym

alcoolisme, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1851 (REQUIN, *Spécificité*, page 65 : 3° Le narcotisme, produit par l'opium et par les poisons analogues. 4° L'empoisonnement strychnique.—(Strychnisme ?) 5° L'ergotisme. 6° L'empoisonnement alcoolique.—(Alcoolisme ?). Cf. aussi en 1852, REQUIN, *Elémens*, volume 3, page 113 : Empoisonnement alcoolique.—Alcoolisme ? ; 1853, RENAUDIN, *Annales médico-psychologiques*, page 60 : « Analyse de : "De l'alcoolisme chronique", par le docteur Magnus Huss », d'autres occurrences pages 64, 67, 83, etc. — La date de *ca* 1852 proposée par le TLF est à écarter puisqu'elle repose sur une attestation indirecte du mot tirée d'un article de la *Rev. Deux Mondes* du 15 mars 1874, cité dans LITTRE, *Suppl.* -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *alcoholismus* subst. masc. « intoxication provoquée par l'abus de la consommation d'alcool ». La création de ce terme est traditionnellement attribuée au médecin suédois Magnus Huss (1807-1890) ; cf. SOURNIA, *Alcoolisme*, 65-74, aussi RAINER, LN 62, 42-43. Le mot apparaît dans le titre de son livre *Alcoholismus chronicus, eller chronisk alkoholsjukdom*, publié en 1849 en suédois à Stockholm, mais diffusé à échelle mondiale grâce à sa traduction allemande, *Chronische Alkoholskrankheit, oder Alcoholismus chronicus*, parue en 1852 à Stockholm et à Leipzig. À la page II de l'édition de Leipzig, Huss explique que le néologisme obéissait au désir de ranger explicitement l'alcoolisme dans la catégorie des maladies d'intoxication, qui s'expriment dans le latin des médecins avec le suffixe *-ismus*, comme dans *plumbismus*, *ergotismus*, etc.: Ich habe dieser Krankheit einen neuen Namen, nämlich Alcoholismus chronicus, beigelegt, theils um ihren Platz unter den Vergiftungskrankheiten zu bezeichnen, theils auch um im Voraus anzuzeigen, dass sie durch eigenartige, dieselbe besonders charakterisierende Symptome einen Platz als selbständige Krankheit in der Nosographie verdient, ebenso wohl als die übrigen Vergiftungskrankheiten z.B. Plumbismus, Ergotismus u.s.w. En réalité, le terme *Alcoholismus* a déjà été utilisé en 1843 dans CANSTATT, *Pathologie*, 3, 41 : *d*) durch allgemeine toxische, dyscrasische, im Gehirn sich local äussernde Blutbeschaffenheit und Krankheitsprocesse : Stase des Gehirns in Folge von Alcoholismus, Berauschung, narcotischer Vergiftung [...]. Huss n'a donc pas été l'inventeur de *Alcoholismus*, mais sa monographie a été décisive pour la diffusion internationale du terme, y compris en français où les attestations antérieures sont données comme une proposition, marquée par un point d'interrogation. Cf. VON WARTBURG in FEW 19, 98b, KUḤUL I 2, où il conviendrait donc de biffer "alcoolisme « maladie produite par l'abus des boissons alcooliques » (seit 1852, s. Bouill 1872)", pour classer, après l'emprunt à l'espagnol (I 1) et au latin scientifique médiéval (I 2), sous une nouvelle section (I 3) cet emprunt au latin scientifique moderne *alcoholismus* avec la nouvelle datation ci-dessus.

Rédaction TLF 1973 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2011 : Franz Rainer ; Jean-Paul Chauveau. - Relecture mise à jour 2011 : Yan Greub ; Jean-Loup Ringenbach ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 19 décembre 2011.

bienfaisance, subst. fém.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. 1. « bonté, charité, générosité (vertu) ». Attesté depuis 1665 (**LE MOYNE**, *Art de régner*, page 447 : Si le mot de **bienfaisance** que j'ai fait pour elle [cette sorte de bonté] est nouveau ; le modèle sur lequel je l'ay moulé est ancien : § d'ailleurs il en exprime toute l'essence, qui n'est qu'une inclination à bien faire ; § qui consiste en une certaine aisance de naturel, qui se plie, qui se tourne, qui se porte sans peine aux desirs § aux esperances, aux interests § aux utilitez de tout le monde). Première attestation lexicographique : 1684 (*Dictionnaire voyageur*, in **DDL** 12 : **Bien-faisance**, f. Güttätigkeit - mildigkeit - gütigkeit = Beneficentia, Liberalitas). — Remarques : 1) L'interrogation de la base **Frantext** inciterait à dater le lexème de 1671 (Bouhours). Mais c'est par erreur que **BOUHOURS**, *Entretiens*, éd. **Brunot**, page 29 donne le texte suivant : Elle [la langue française] a dequoy soutenir les matieres les plus fortes, & dequoy élever les plus foibles ; le bon sens & la bienfaisance l'accompagnent par-tout : **BOUHOURS**, *Entretiens*, éd. originale, page 42 porte *bienséance* à la place de *bienfaisance*. 2) Selon le témoignage d'Anatole France, le terme remonterait au 17^e siècle, mais peut-être a-t-il commis la même mélecture : Le nom seul de **bienfaisance** éveillait les plus douces idées dans les âmes sensibles, au siècle des philosophes. On croyait que ce nom avait été créé par le bon abbé de Saint-Pierre. Mais il est plus ancien et se trouve déjà dans le vieux Balzac [= Guez de Balzac, 1597–1654] (1901, **FRANCE**, *Bergeret*, page 241, in **JOURJON**, *RPhF* 27, 109), cf. *Base des mots fantômes* s.v. **bienfaisance**. 3) En tout état de cause, il n'y a aucune continuité possible entre le lexème du français moderne et une première attestation isolée de ca 1380 (**AalmaR**, page 33, n° 908 = **GdfC** : beneficiencia. cie **bienfaisance**). —

A. 2. « pratique de la bonté, de la charité, de la générosité ». Attesté depuis 1725 (**TREVOUX**⁶ : Ce mot est nouveau, & a été hasardé par M. l'Abbé de Saint Pierre dans cette phrase ; L'esprit de la vraie Religion & le principal but de l'Evangile, c'est la **bienfaisance**, c'est-à-dire, la pratique de la charité envers le prochain. *Mém. de Trév.* Mai 1725). Si la création du terme est plus ancienne (cf. ci-dessus A. 1.), c'est en effet l'Abbé de Saint-Pierre qui l'a diffusé, cf. **BRUNOT**, *HLF* VI/1-1, 113. -

B. « qualité de ce qui produit un effet salutaire (choses) ». Attesté depuis 1755 (**MIRABEAU**, *L'Ami*, page 466, in **Frantext** : Les excès dans le climat nuisent aux productions de la nature ; mais la providence les a variés selon les lieux, et la **bienfaisance** de la nature échappe ainsi aux excès de la température de l'air). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin *beneficentia* subst. fém. « bonté, générosité » (attesté depuis Cicéron, **TLL** 2, 1878), peut-être par parallélisme avec *bienveillance**, attesté depuis le Moyen Âge, en vertu du processus d'analogie suffixale. C'est le jésuite Pierre Le Moyne [1602–1671], professeur, prédicateur et écrivain fécond, auteur en outre *De l'Art de régner* (1665), qui revendique l'introduction du terme en français (A. 1.). Cf. **VON WARTBURG** in **FEW** 3, 352b, **FACERE** I, qui cite le terme à la suite de *bienfaisant*, sans en préciser la formation. Ce calque a été précédé par l'emprunt *bénéficence* subst. fém. « id. » (1536—1776 ; **Frantext** ; **FEW** 1, 325a, **BENEFICIUM**).

Rédaction TLF 1975 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Isabelle Turcan. - Relecture mise à jour 2005 : Anne Spica ; Éva Buchi ; Gilles Petrequin ; Franz Rainer ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 28 juillet 2009. - Dernière révision : 23 juin 2010. - Mise en ligne : 25 juin 2010.

coxalgie, subst. fém.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1809 [avec une glose définitoire] (BAUMES, *Médecine pratique*, page 360 : **Coxalgie** ou claudication spontanée des enfants). Première attestation lexicographique : 1817 (POUGENS, *Dictionnaire*, s.v. : **coxalgie**, claudication consécutive d'une affection des parties ligamenteuses, tendineuses ou osseuses de l'articulation de la cuisse avec la hanche, tendant à décider le déboîtement de la tête du fémur. Cette maladie, connue d'*Hippocrate* et des médecins les plus anciens sous les noms de *morbus coxarius*, *ischias*, a été méconnue par leurs successeurs jusqu'à nos temps modernes. *Antoine Petit* l'a décrite comme une affection nouvelle ; de *Haën*, *Camper*, *Desault*, *Ficker*, *Baumès*, *Ford*, *Albers*, *Cooper*, etc., ont porté le plus grand jour sur la nature et sur la méthode curative de cette maladie, qu'ils ont traitée sous les noms de luxation spontanée du fémur, claudication spontanée ou des enfans, **coxalgie**, maladie de la hanche). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *coxalgia* subst. fém. Ce terme – un composé hybride grécolatin – a été créé par le médecin allemand Johann Abraham Albers [1772-1821] en 1807 (ALBERS, *Preisfrage*, 5 : Schon die vielen Benennungen, mit welchen dieses Uebel von den bisherigen Schriftstellern belegt worden, zeigen offenbar, wie unvollkommen man dasselbe bisher gekannt, da auch nicht eine derselben z. B. *Morbus articuli, coxae s. femoris, luxatio femoris consecutiva, lenta, secundaria, spontanea, a. morbo s. causis internis, caries s. abscessus coxae, claudicatio spontanea* u. s. w. uns einen wahren Begriff von der Krankheit gewähren, sondern wie gewöhnlich von einem Hauptphänomene entlehnt sind. Nach meiner Überzeugung ist es dieser, daß das Wesen derselben in einem abnormen Erregungszustande, und zwar dem asthenischen mit Uebergewicht derjenigen Theile bestehe, welche zusammen genommen das Hüftgelenke bilden, wodurch eine Entzündung hervorgebracht wird, deren Verlauf chronisch, und die mit dem Phänomene des Hinkens verbunden ist. – Am besten glaube ich daher das Uebel *coxalgia quoad phänomenon claudicatio, Coxalgie mit dem Phänomene des Hinkens* nennen zu können, weil hiedurch das charakteristische Phänomen des gestörten Organs, das gestörte Organ selbst, und der Grund der Störung ausgedrückt wird). Ajouter FEW 2, 1265a un nouvel article **COXALGIA**.

Rédaction TLF 1978 : *Équipe diachronique du TLF*. - Mise à jour 2012 : *Franz Rainer*. - Relecture mise à jour 2012 : *Xavier Gouvert ; Yan Greub ; Nadine Steinfeld*.

Première mise en ligne : 20 décembre 2012

diurnal, ale, aux, adj. et subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. 1. Adj. « quotidien ». Attesté depuis 1525 (CRETIN, *Apparition*, page 113, in HUGUET : Veut que l'esprit est en subjection, Tout occupé à la digestion Sur l'object prins des choses **diurnalles**, Dont ne congnoist les fortunes finalles). -

I. 2. *actes diurnaux* subst. masc. plur. « comptes rendus de la vie quotidienne et des actes du gouvernement jour par jour ». Attesté depuis 1838 (LE CLERC, *Journaux*, page 134, in LITTRE : Les **actes diurnaux**, sorte de journal qui paraissait dans l'ancienne Rome et informait le public des actes du gouvernement et des principales nouvelles. Les **actes diurnaux**, ces journaux profanes qui succédèrent aux annales consacrées). -

II. Subst. masc. « livre liturgique servant à la célébration des offices du jour ». Attesté depuis 1602 (Comptes Part Dieu. AC [= ?], in GPSR : Des livres acheptez a l'usage du service divin, scilicet

diurnal et autres offices). Remarque : la date de 1473 proposée par KNECHT in **GPSR** 5, 777 et **Rapport GPSR** 86, 4 ne peut pas être retenue. En effet, la structure du texte en question (TROUILLAT, *Monuments*, tome 5, page 853) assigne à la forme *diurnat* (peut-être à lire *diurnale*) le statut d'une citation latine : en italique, elle fait écho à *compendium theologie*, *discipulus* et *compos glosis*, etc., autant d'insertions latines désignant des livres pieux, toutes en italique, dans le même paragraphe. -

Origine :

I. 1. Transfert linguistique : emprunt au latin *diurnalis* adj. « qui a lieu le jour » (attesté dans les gloses, **TLL** 5/1, 1639). Ajouter **FEW** 3, 102b un nouvel article **DIURNALIS**.

I. 2. Transfert linguistique : calque du latin *acta diurna* subst. neutre plur. « comptes rendus des événements de la vie quotidienne romaine » (attesté depuis Tacite, **TLL** 1, 1409).

II. Transfert linguistique : emprunt au latin ecclésiastique *diurnale* subst. neutre « livre contenant les offices des saints » (**BLAISE**, *Lexicon*).

Rédaction TLF 1979 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2005 : Armelle Evrard ; Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2005 : Éva Buchi ; France Lagueunière ; Richard Duda.

espèce, subst. fém.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. A. 0. « signe, révélation ». Attesté au 12^e siècle [hapax] (**AlexisSH**, vers 1298 = **TL** = **TLF** : N'i vient enfers de cele enfremeté A cel saint cors, lues ne soit rasensés ; Auquant i vienent, auquant s'i font porter. Si vraie **espesse** lor a Dius demoustré, Qui vient plorant, cantant l'en fait aler). -

I. A. 1. « image extérieure des objets affectant les sens et y produisant le phénomène de la perception (terme de philosophie) ». Attesté depuis 1268 (**PAbernLumH**¹, vers 8441: Mes tute veie dit em ceo k'en veit, ke par seignes ke l'en veit dehors Si guge l'en le quer al cors ; Pur ceo fet **espece** de mal Eschiwre ausi cum le mal [attestation que nous a aimablement fournie Marc Kiwitt]). Le sens « image, forme (au sens aristotélicien) de la chose vue » est relevé en 1393 (**MelusArrS** : **espice** spirituelle) et ca 1450/1500 (**GORDON**, *Prat.* : **espece** de la chose visible, tous les deux in **DMF2009**). Tandis que **Ac**⁵ signale que ce sens est encore utilisé dans la philosophie scolastique (cf. **FEW** 12, 155b), **Ac**⁶ et **Ac**⁷ indiquent que ce sémantisme a disparu.

Cependant, alors que cette valeur n'est plus relevée par **Ac**⁸, elle est à nouveau enregistrée par **Ac**⁹, qui ne précise pas que cette acception est sortie de l'usage. Quant à **ROBERT**¹, **ROBERT**² et **PETIT ROBERT 2008**, ils indiquent « anciennement » ou « vieux ». -

I. A. 2. *sous les espèces (l'espèce) de loc. prép.* « sous la forme de ». Attesté depuis 1918 (**PROUST**, *Recherche*, volume 1 : *A l'ombre des jeunes filles en fleurs*, page 601 = **Frantext** : En tous cas les amies de M^{me} Swann étaient impressionnées de voir chez elle une femme qu'on ne se représentait habituellement que dans son propre salon, entourée d'un cadre inséparable d'invités, de tout un petit groupe qu'on s'émerveillait de voir ainsi, évoqué, résumé, resserré, dans un seul fauteuil, **sous les espèces de** la Patronne devenue visiteuse dans l'emmitoufflement de son manteau fourré de grèbe). On relève une attestation isolée de la locution prépositionnelle *sour espese de* avec la valeur de « sous l'apparence de » au 14^e siècle (**GilMuisK**, in **TL** 3, 1166, 30), mais sans rapport direct avec le sémantisme moderne. -

I. B. « apparence(s) du pain et du vin après la transsubstantiation (terme de théologie chrétienne) ». Attesté depuis 1545 (**CALVIN**, *Institution*, volume 4, livre 4, chapitre 17, page 387 : Toutesfois la somme revient là, qu'ils enseignent de chercher Jesus Christ en l'**espèce** du pain, qu'ils

appellent, Qu'ainsi soit, quand ils disent que la substance du pain est convertie en luy). La forme plurielle, de nos jours la plus usuelle, est attestée depuis 1656 chez PASCAL, *Œuvres, Provinciales, Seizième lettre*, page 447. Antérieurement, la locution prépositionnelle *desouz la espece de pain* « sous la forme, sous l'apparence de pain » se rencontre à la fin du 13^e siècle dans un traité de vie monastique écrit en anglo-normand (AnCrRiwleCH, in AND²), et vers 1500, *soubz espece de pain et de vin* « sous l'apparence de pain et de vin » est recensé dans ElucidaireSecIR (RLiR 59, [1995], 330). -

II. D./III. « sorte, catégorie ». Attesté depuis 4^e quart 13^e siècle (ManuelPéchF, in AND² : Ore vus dirrum de Glotonie, [...]. Ces especes covient ore cunter). On relève une autre occurrence du mot vers 1280 (ClefD, vers 1450 [communication de Marc Kiwitt]). Pour d'autres attestations du 14^e siècle au 15^e siècle, voir TLF, AND² et DMF2009. Première attestation lexicographique : 1530 (PALSGRAVE, page 274 : Spyce a kynde – **espece** s, f.). -

II. C. 1./II. C. 2. *espèce* subst. fém. « genre humain ». Attesté depuis ca 1275 (RoseMLec, vers 16597 : Ainz conmant que mout les [= les fames] prisiez Et par reson les essauciez ; Bien les vestez, bien les chauciez, Et tourjorz a ce laboroiz Que les servoiz et honoroiz Por continuer vostre **espiece** Si que ja mort ne la despiece). La locution *espèce humaine* est attestée depuis 1370 (OresmeEthM, in DMF2009 : Mais non obstant ce, en **espece humaine** l'amour du pere est plus noble et meilleur). -

II. C. 3. d. de toute espèce loc. adj. « de toute condition, de toute sorte ». Attesté depuis 1541 (CALVIN, *Institution*, volume 4, livre 4, chapitre 2, page 51 = Frantext : Finalement, au lieu d'y avoir le ministère de la Parolle, on n'y a que des escoles d'impieété, et un abysme **de toutes espèces** d'erreur). -

II. C. 4. « individu de basse condition ou méprisable ». Attesté depuis 1671 (MOLIERE, *Fourberies*, acte 1, scène 3 = Frantext : SILVESTRE. Voilà votre père qui vient. OCTAVE. Ô Ciel ! je suis perdu. SCAPIN. Holà ! Octave, demeurez. Octave ! Le voilà enfui. Quelle pauvre **espèce** d'homme ! Ne laissons pas d'attendre le vieillard). -

II. C. 3. b. de ton (son, votre, cette) espèce loc. adj. « semblable à toi (lui, elle, vous) ». Attesté depuis 1679 (RETZ, *Mémoires*, partie 2, page 293 = Frantext : Jugez, je vous supplie, quel plaisir il y a d'avoir un négociateur **de cette espèce**, dans une cour où nous devons avoir plus d'une affaire). -

II. C. 3. c. de la grande, de nouvelle espèce loc. adj. « se dit d'un individu original, singulier d'un caractère assez plaisant (qqf. avec une valeur laudative) ; de nouvelle nature ». Attesté depuis 1690 (FURETIERE¹ : ESPECE, se dit quelquefois des individus de chaque espece à part. Voilà un homme singulier, **d'une nouvelle espece**). -

II. C. 3. a. (de) la pire espèce loc. adj. « se dit d'un individu sans grand mérite ni valeur morale ». Attesté depuis 1693 (LA FONTAINE, *Œuvres*, volume 1, livre 12, Fable 19, *Le Singe*, page 491, vers 14 = Frantext : Il hante la taverne et souvent il s'enivre. N'attendez rien de bon du Peuple imitateur, Qu'il soit Singe ou qu'il fasse un livre. **La pire espèce**, c'est l'Auteur). -

II. A./II. B. « ensemble des êtres vivants, des corps, des substances, des figures ou formes géométriques ayant des propriétés semblables ». Attesté depuis 1734 (REAUMUR, *Insectes, Premier discours, Second mémoire*, page 52, in Gallica : Il reste pourtant une difficulté considerable par rapport à l'établissement des classes, des genres, & des **especes** de ces insectes). Première attestation lexicographique : 1755 (ENCYCLOPEDIE, volume 5, page 955a : ESPECE, (*Hist. nat.*) « Tous les individus semblables qui existent sur la surface de la terre, sont regardés comme composant l'**espece** de ces individus. -

Origine :

I. A. 0. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « ce par quoi se manifeste, se révèle extérieurement une notion, un principe » (attesté depuis Cicéron, Gaffiot). Cf. PFISTER in FEW 12, 155a, SPECIES II 1 b.

I. A. 1./I. A. 2. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « image ou représentation qu'on se fait d'une chose (terme de philosophie) » (attesté depuis Cicéron, Gaffiot). Cf. PFISTER in FEW 12, 155b, SPECIES II 1 b.

I. B. Transfert linguistique : calque du latin *species* subst. fém. « apparence(s), espèce(s) (du pain et du vin dans l'eucharistie) » (attesté dans la langue de la théologie chrétienne depuis Innocent III, **BLAISE, *Lexicon***). Cf. PFISTER in **FEW** 12, 155b, **SPECIES** II 1 b.

II. A./II. B./II. C. 1./II. C. 2. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « espèce [subdivision du genre] » (attesté comme terme scientifique depuis Cicéron, **Gaffiot**). Cf. PFISTER in **FEW** 12, 155b-156a, **SPECIES** II 1 c.

II. D./II. C. 3./II. C. 4./III. Transfert linguistique : emprunt au latin *species* subst. fém. « sorte, catégorie » (attesté depuis Varron, Cicéron, **OLD** 8, 1799c, 10). À partir de la Renaissance, le mot s'est fixé dans différentes locutions (II. C. 3./II. C. 4./III.). Cf. PFISTER in **FEW** 12, 155b-156a, **SPECIES** II 1 c.

Le mot *espèce* apparaît tout d'abord dans une attestation isolée au 12^e siècle comme terme religieux au sens de « signe, révélation » (I. A. 0.), puis il est utilisé en philosophie, dès la seconde moitié du 13^e siècle, pour exprimer « l'image extérieure des objets affectant les sens et y produisant le phénomène de la perception » (I. A. 1.). Il sert en théologie, une première fois au 13^e siècle, puis de nouveau au 16^e siècle sous l'impulsion de Calvin (I. B.), à désigner d'abord au singulier, et ensuite au pluriel (depuis 1656), le corps et le sang de Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin dans le sacrement de l'eucharistie. Dès le 13^e siècle, il est relevé au sens général de « sorte, catégorie » (II. D./ III.) et, dans la littérature didactique, il est employé pour désigner le genre humain (II. C. 1./ II. C. 2.). Le système de classification du monde vivant utilisé aujourd'hui est fondé sur l'œuvre du grand naturaliste suédois Carolus Linnaeus [1707-1778], appelé Carl von Linné depuis son anoblissement officialisé en 1762. Dans le système de Linné, chaque espèce reçoit deux noms, le premier identifiant l'espèce elle-même et le second le genre auquel l'espèce appartient. La catégorie supérieure au genre dans cette hiérarchie est la famille. Les familles sont regroupées à leur tour en ordres, et les ordres en classes. Les classes chez les animaux sont regroupées en phyla et en divisions chez les végétaux, les bactéries et les champignons. Les phyla ou les divisions regroupés constituent des règnes. À l'origine, Linné ne décrit que deux règnes : les plantes et les animaux. Actuellement, on connaît six règnes (Bacteria, Archaea, Protista, Plantae, Fungi, Animalia). En outre, depuis peu, les biologistes utilisent un niveau supérieur à celui des règnes, les domaines. Les trois domaines définis sont Bacteria, Archaea et Eucarya. En français, c'est le physicien et naturaliste René Antoine Ferchault de Réaumur [1683-1757] qui a introduit le terme *espèce* comme unité taxonomique dans les sciences naturelles, à travers l'un de ses ouvrages majeurs, ses *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des insectes* paru de 1734 à 1742 (II. A./ II. B.).

Qu'est-ce que l'espèce? Pour les naturalistes du 18^e siècle, « ce n'est ni le nombre ni la collection des individus semblables qui fait l'*espece* [...] c'est la succession constante & le renouvellement non-interrompu de ces individus qui la constituent : car un être qui dureroit toujours ne feroit pas une *espece*, non plus qu'un million d'êtres semblables qui dureroient aussi toujours. L'*espece* est donc un mot abstrait & général, dont la chose n'existe qu'en considérant la nature dans la succession des tems, & dans la destruction constante & le renouvellement tout aussi constant des êtres » (***Encyclopédie***, 1755, s.v. *espèce*, 955-970).

Quant à Darwin [1809-1882], il explique que les espèces descendent les unes des autres, par le moyen de modifications sélectionnées et transmises. D'après la conception darwinienne, l'espèce est une entité localisée dans le temps et dans l'espace (**DARWIN, *Origine Bec.***, chapitre 13, *Affinités mutuelles des êtres organisés ; morphologie ; embryologie ; organes rudimentaires*, pages 467-468). En 1940, le naturaliste allemand Ernst Mayr définit les espèces sur la base du critère décisif de l'isolement reproductif. Ainsi, une espèce est un groupe de populations naturelles interfécondes qui est, en ce qui concerne sa reproduction,

isolé des autres groupes de même nature. Tous les éléments de cette formulation, généralement acceptée aujourd'hui, identifient des aspects importants du concept d'espèce biologique (TORT, *Darwinisme*, s.v. *espèce*, 1392-1396 ; s.v. *Mayr*, 2848-2849 ; CAIN, *Biologie*, 26-27 ; 339-353).

Rédaction TLF 1980 : Etienne Ammann. - Mise à jour 2009 : Cécile Haut. - Relecture mise à jour 2009 : Nadine Steinfeld ; Yan Greub ; May Plouzeau ; Marc Kiwitt.

hydrostatique, subst. fém. et adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. subst. fém. « branche de la physique qui a pour objet l'étude des conditions d'équilibre des liquides et la répartition des pressions qu'ils transmettent ». Attesté depuis 1626 [dans une traduction de l'anglais] (SMITH, *Vertus*, page XIV : Ces magasins d'Eau flotante suivent exactement les loix de l'**Hydrostatique** : les vents les transportent dans les deserts les plus arides et au sommet des montagnes). Cf. encore : 1634, STEVIN, *Œuvres*, page 435 : [Le quatriesme volume, traitant de l'art ponderaire, ou de la statique] [...] je l'ay redigé en six livres, dont le premier est de la theorie de la Statique ; [...] Le quatriesme, de la theorie de l'**Hydrostatique** ; 1634, *Questions inouyes*, page 10 : Stevin tient dans la 3. prop. de son **Hydrostatique**, que cela arrive parce que le corps de l'homme qui est au fond de l'eau, n'endure aucune luxation, d'autant que les humeurs ou les autres parties du corps ne peuvent changer de place, à raison que tout est plein d'eau, qui presse le corps de tous les costez egalement . -

II. *adj.* « relatif à l'équilibre des liquides, à l'hydrostatique, etc. ». Attesté depuis 1634 (STEVIN, *Œuvres*, page 484 : QUATRIESME LIBRE DE LA STATIQUE, Des Elemens **hydrostatiques**).

— Cet adjectif est aussi employé dans un certain nombre de termes complexes, comme **balance hydrostatique** (1720, LA ROCHE, *Memoires*, page 392 : XII *Exp.* Le 6. Avril 1717, pour trouver la Gravité spécifique du Sang, que l'on ne peut découvrir par la **Balance Hydrostatique**, à cause de la viscosité de cette Liqueur, et des Changements qu'elle subit promptement, lorsqu'elle est en repos ; Mr. *Jurin* se servit d'une Phiole [...] ou **lampe hydrostatique** ; 1793, MONGE, *Dictionnaire*, volume 3, s.v. : **LAMPE HYDROSTATIQUE** ; lampas hydrostatica ; *hydrostatische lampe* ; s. f. Lampe dans laquelle l'huile est toujours à une hauteur constante. [...] R. Hook imagine, pour cet effet, une *lampe à flotteur* [...] M. Keir de Kenlish-Town a obtenu, en 1787, une patente pour une *lampe hydrostatique* d'une forme différente de celle du célèbre R. Hook. [...] MM. Girard ont également imaginé, mais beaucoup plus tard, une *lampe hydrostatique*, qu'ils ont construite sur le principe de la fontaine de Héron ; 1800, *Bibliothèque britannique*, volume 14, page 75, in titre [traduit de l'anglais] : DESCRIPTION OF THE HYDROSTATIC LAMP, etc. Description de la **lampe hydrostatique** de Mr. Peter KEIR (*Journ. de Nicholson*, Janvier 1800). -

Origine :

I. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *hydrostatice*, -es subst. fém. Le substantif *hydrostatice* a été introduit en 1608 par Willebrord Snellius, traducteur en latin des œuvres écrites en flamand de Simon Stevin (1548/49-1620), pour rendre le substantif *waterwicht* « poids de l'eau ». Le traité fondamental de Stevin sur l'hydrostatique, publié en 1586 (Leyden : Plantijn), portait le titre *De Beghinselen des Waterwichts*, lit. « Les principes du poids de l'eau », que son traducteur rendra en latin par *De hydrostatices elementis* (1608, STEVIN, *Hypomnemata*, 4, 109-141). Le substantif *hydrostatice*, qui n'a pas d'équivalent attesté en grec ancien, revient à plusieurs reprises dans le texte de la traduction latine : [...] ad pleniorum intelligentiam Appendicem de hydrostaticis praxi atteximus (110), etc. Comme signalé ci-après sous II., le mot *hydrostatice* avait déjà été employé en français avec le sens « balance hydrostatique » en 1615, avant d'être attesté avec son sens moderne à partir de 1626.

Toutefois, cet emploi au sens de « balance hydrostatique » n'a pas eu de suite. Cf. VON WARTBURG in FEW 4, 522a, HYDOR II.

II. Formation française : conversion du substantif *hydrostatique** (cf. ci-dessus I.). Comme l'adjectif *hydrostaticus* n'apparaît pas encore dans la traduction latine de 1608 citée sous I., on ne peut pas exclure que l'adjectif *hydrostatique* ait été formé en français sur le modèle de paires comme *physique* subst. fém. / *physique* adj., *mathématique* subst. fém. / *mathématique* adj. ou d'autres du même genre qui faisaient déjà partie du lexique français au début du 17^e siècle (cf. les *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques* de Mersenne [Paris : Guenon 1634], dont les adjectifs correspondent, respectivement, à *théologie*, *physique*, *morale* et *mathématique*). Mais au vu du contexte culturel de l'époque et des connaissances linguistiques d'Albert Girard, l'éditeur de la traduction française de 1634, il est peut-être plus probable que celui-ci ait eu en tête un adjectif latin virtuel *hydrostaticus*, lié de façon transparente au substantif *hydrostatice* (ou à sa forme latinisée, *hydrostatica*), si ce n'est pas son équivalent virtuel en grec ancien. Dans ce cas, *hydrostatique* serait à classer comme calque sur un latinisme/grécisme virtuel. — La **balance hydrostatique** a été décrite pour la première fois par Galileo Galilei en 1586 dans *La Bilancetta*, ouvrage publié toutefois seulement en 1644, mais le terme n'est pas de Galilée. (Dans la traduction française d'Émile Namer, *Rev. hist. sc. applic.* 17, 397-403, les occurrences de *balance hydrostatique* sont dues au traducteur). La mention la plus ancienne trouvée provient de la plume d'Athanasius Kircher (1678, KIRCHER, *Mundus*, 2, 466 : [...] quo ostensum fuit in *prima propositione* per Libram nostram hydrostaticam). À noter toutefois qu'un substantif *hydrostatice* « balance hydrostatique », apparemment sans lendemain, avait déjà été employé en 1615 par un certain Dounot : Confutation de l'Hydrostatice ou Balance en l'eau. Avec laquelle certains esprits curieux pensent qu'ils pourront decouvrir combien de fin il y a en une piece d'or d'alliage, par sa pesanteur en l'air et en l'eau. Par Dounot de Bar-le-Duc, Docteur és droicts, etc. A Paris. Chez Jean Lacquehay, au mont S. Hilaire, dans la Court d'Albret. M. DC. XV. Le mot revient aussi avec ce même sens dans le corps de l'ouvrage : Avec l'hydrostatice ou balance en l'eau, on ne sçauroit trouver le fin d'une piece d'or d'alliage, si l'on ne sçait l'espece des metaux alliez. (14). — La **lampe hydrostatique**, par contre, est une invention anglaise, attribuée à Peter Keir, mais la priorité britannique n'est pas assurée en ce qui concerne la désignation. L'exemple de *hydrostatic lamp* de 1800 cité ci-dessus est le plus ancien relevé. À ajouter FEW 4, 522a, HYDOR II.

Rédaction TLF 1981 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2013 : Franz Rainer. -
Relecture mise à jour 2013 : Jean-Paul Chauveau ; Nadine Steinfeld.
Première mise en ligne : 16 octobre 2013.

insectivore,

adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire

Attesté depuis 1764 (VALMONT, *Dictionnaire*¹, volume 4, page 538 : Les uns ont la tête écrasée, et sont frugivores comme le genre du Lapin ; d'autres sont **insectivores** comme le Tamandua). Cf. aussi, pour l'emploi substantival : 1773 [avril], *Mercure de France*, volume 1, page 55 : Cet oiseau n'est point un vrai Moineau ; c'est un **insectivore** à bec fin ; 1778, BUFFON, *Histoire naturelle*, volume 19, page 555 : Pourquoi voit-on, dans les beaux jours d'octobre, l'air rempli de myriades de mouches ? C'est parce que tous les oiseaux **insectivores**, tels que les hirondelles, les rossignols, fauvettes, gobe-mouches, etc. sont partis d'avance, comme s'ils prévoyaient que le premier froid doit détruire le fonds de leur subsistance, en

frappant d'une mort universelle tous les êtres sur lesquels ils vivent. -

Origine

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *insectivorus* adj. et subst. « (animal) qui se nourrit d'insectes » ([adj.] attesté depuis 1693, RAY, *Synopsis*, 60 : Haec [sc. animalia] autem omnia vel carnivora et rapacia sunt, vel saltem insectivora, aut victu promiscuo ex Insectis et Vegetabilibus ; [subst.] attesté depuis 1718, RUYSCH, *Theatrum*, 78 : LIBER III. De Avibus Insectivoris. TITULUS I. De Insectivoris non Canoris). L'anglais *insectivorous* est déjà attesté en 1661 dans LOVELL, *Panzoologicomineralogia*, s. p. [page 4 de l'*Isagoge*] : Insectivorous, or feeding upon insects. Mais ce texte est bourré de latinismes. Cf. VON WARTBURG in FEW 4, 710a, INSECTA.

Rédaction TLF 1983 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2012 : Franz Rainer. - Relecture mise à jour 2012 : Yan Greub ; May Plouzeau ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 16 octobre 2012. - Dernière révision : 26 octobre 2012. - Mise en ligne : 26 octobre 2012.

linnéen, adj. et subst.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. adj. « de [Carl von] Linné (1707-1778) ». Attesté depuis 1777 (BERNOULLI, *Lettres*, volume 1, page 165 : La collection des insectes étoit de même déjà très-nombreuse et montoit à 3 ou 4000, tous [...] arrangés selon le système de *Linnaeus* et désignés par les noms **Linnéens**). Sous la graphie *Linéen*, l'adjectif est déjà attesté en 1748 (LA METTRIE, *Pénélope*, volume 1, page 39 : Or quelle fadaise, mise en regard des additions *Linéennes* !). -

II. B. adj. « qui est partisan des théories de Linné, qui en prolonge les travaux ». Attesté depuis 1785 (COXE, *Mémoires*, page 226 : On peut dire que son génie s'est ainsi répandu dans les contrées du globe les plus éloignées et que son esprit continue encore d'animer les disciples zélés de l'école **Linéenne**). -

II. A. subst. « partisan de Linné ». Attesté depuis 1789 [juillet] (ROZIER, *Observations*, volume 35, page 428 : [J]'ai trouvé par-là le moyen d'accorder les **linnéens** avec les tournefortiens). -

Origine :

I. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* adj. « de Linné » (attesté depuis 1741, GOECKEL, *Dissertatio*, 1 : Dissertatio medica botanica inavgvalis de methodo plantarvm Linnaeana). À partir de ce moment, cet adjectif devient très fréquent en latin scientifique dans des collocations comme *systema Linnaeanum*, *methodus Linnaeana*, *nomina Linnaeana*, *genera Linnaeana*, etc. Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**.

II. B. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* adj. « qui est partisan des théories de Linné, qui en prolonge les travaux » (attesté depuis 1779, GISEKE, *Index*, titre complet : Index Linnaeanus in Leonhardi Plukenetii, M. D. opera botanica). Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**.

II. A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Linnaeanus* subst. « partisan de Linné » (attesté depuis 1763, CRANTZ, *Stirpium*, 28 : Sed quoniam non solum alieno intrusam conventui hanc stirpem, sed et alias multas a LINNAEO, et ipsis his LINNAEANIS iniquo subsellio locatas, et indistinctos et falsos plerorumque generum Characteres deprehendo [...], aliam inii viam). Ajouter FEW 5, 366a un nouvel article **LINNAEANUS**.

Dû probablement à l'influence retardatrice de Buffon, les formations françaises sont aussi nettement plus tardives que les équivalents anglais (OED² : the Linnaean System, 1753 ;

Linnaean subst., 1772) ou allemands (1761, **SULZER**, *Insekten*, XXI : Ich nahm die meisten der Linnaeischen Schriften für mich ; 1764, **SCHREBER**, *Sammlung*, 422 : Wenn man aber die linneische Meinung annimmt ; 1771, **MÜLLER**, *Von Würmern*, 146 : die Linneaner alle Fasciolæ der Süssen- und Meer-Wasser unter dem Titel *hepatica* hingehen lassen . On ne peut donc pas exclure un rôle médiateur de ces deux langues.

Rédaction TLF 1983 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2012 : Franz Rainer ; Jean-Paul Chauveau. - Relecture mise à jour 2012 : Nadine Steinfeld ; May Plouzeau. Première mise en ligne : 2 avril 2012.

marial, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A./B. « relatif à Marie, mère de Jésus ». Attesté depuis 1619 (Camus, Jean-Pierre, *Premieres homelies mariales*. Paris : Chapelet). Mais cet exemple reste isolé pendant longtemps. L'adjectif ne semble entrer dans l'usage qu'au 20^e siècle ; cf. en 1900, **CABROL**, *Prière*, page 279 : Ainsi la liturgie des fêtes **mariales** s'est développée de bonne heure et a suivi une marche parallèle à celle des fêtes de Notre-Seigneur. — Le **TLF** signale, dans la rubrique "Étymol. et Hist.", un emploi de *Marial* comme substantif avec le sens de « livre de prières consacrées à la Vierge », attesté au début du 17^e siècle chez D'Aubigné, *Confession du Sieur de Sacy*. Cet usage est plus ancien en français que l'emploi adjectival ; cf. dès ca 1330 **Grant Marial** « livre contenant des récits de miracles de la Vierge Marie » (**ProprChosSq**, **DMF2012**) ; *Le grand Marial de // La mère de vie... - De la trespure et immaculée conception de la Vierge Sacrée Marie,... qui est le second livre du grand Marial de La Mère de Vie*. Paris : Thielman Vinian 1539 ; ou encore *Marial ou sermons sur toutes les festes ordinaires et extraordinaires de la Vierge*, ouvrage de Cristóbal de Avendaño publié à Paris chez Boulanger en 1632. -

Origine :

A./B. Transfert linguistique : calque du latin *Marialis* adj., « relatif à Marie, mère de Jésus ». Cet adjectif, qui n'est attesté ni dans **HOVEN** ni dans **RAMMINGER**, **NLW**, a pourtant été en usage au moins depuis le début du 16^e siècle ; cf. Sermones Mariales super "Salutate Mariam" (Rom. 16,6), manuscrit daté de 1509, édition électronique disponible à Frankfurt am Main : Univ.-Bibliothek, 2012. Cf. encore, en 1608, chez **POSSEVINO**, *Apparatus*, page 629 : Georgius Nicolasius edidit Centone Panegyricum Mariale seu sertum recens admirabile Augustissimae Coelorum Regine centenisquinquagenis fragrantissimis flosculis illustrium titulorum compositum carmine Heroico ; ou, encore l'ouvrage *Magnificat, item antiphonae mariales Senis, Septenis & Octonis Vocibus Canendae*, de Giovanni Martino Cesare, publié en 1611 à Dillingen. — L'emploi substantival est un calque du latin médiéval *Mariale* de même sens, attesté dans **DU CANGE**, s.v. et dans **LATHAM**, *Word-list*, qui le date de 1329 et l'explique comme « book in praise of the Virgin ». Il est très probable que le choix surprenant du suffixe *-al** (au lieu de *-ien**) pour former l'adjectif de relation correspondant à *Marie*, se soit fait d'après le subst. *marial*, qui est à son tour un calque du grec byzantin, mais peut s'interpréter en latin et en français comme adjectif substantivé. Cf. **KELLER** in **FEW** 6/1, 341a, **MARIA** II 2/3.

Rédaction TLF 1985 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2014 : Franz Rainer. - Relecture mise à jour 2014 : May Plouzeau ; Jérémie Delorme ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 18 décembre 2014. - Dernière révision : 16 février 2015. - Mise en

ligne : 16 février 2015.

observatoire, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

A. (astronomie) « établissement scientifique muni des instruments servant aux observations astronomiques et météorologiques ». Attesté depuis 1667 [30 décembre, à Caen] (*Lettre de Graindorge à Huet, chez M. Cramoisy, à Paris*, citée dans **BROWN, AcPhysCaen**, page 155¹ = **FM** 14, 290, où Tolmer signale, sans contexte, à la même date le mot comme fréquent pour les *observatoires* à construire à Caen. La lettre en question est conservée dans le manuscrit Ashburnham 1866 de la Bibliothèque Mediceo-Laurentienne de Florence [*Inserto* 570, d'après Brown, 156 (64 bis)] : (dans l'énumération des intentions et des projets de l'intendant Chamillart) par exemple, examiner les vaisseaux les plus propres pour la guerre et pour les voyages de long cours, enfin cela regarde, en général, de rendre les rivières navigables, et particulièrement celle de l'Orne, à dessécher les marais, faire des fontaines aux places publiques ; [...], travailler à l'astronomie, aux horloges, dresser un **observatoire** à la tour Chatimoine). Cf. aussi, toujours à propos de l'observatoire à construire à Caen, cet exemple de 1668 [24 avril] extrait d'une *Lettre de Henri Justel à Huet* (**BROWN, AcPhysCaen**, page 163, [ms. Ashburnham 1866 de la Bibliothèque Mediceo-Laurentienne de Florence, *Inserto* 831] : J'ai bien de la joie qu'on vous ait donné de quoi faire un laboratoire et un **observatoire**. Autres exemples concernant l'observatoire de Paris : 1670 (**CLEMENT, Colbert**, volume 7, page 254, *Mémoire au Roi sur les finances*, minute autographe d'un directeur d'une manufacture d'armes en Dauphiné : Pour les bastimens, si Vostre Majesté veut bien se régler à une somme fixe pour Versailles, à laquelle elle veuille bien se tenir sans aller au delà pour quelque cause que ce soit, on pourra continuer le Louvre, commencer l'Arc de triomphe, la Pyramide, l'**Observatoire**, les manufactures des Gobelins, et généralement tous les autres ouvrages de Vostre Majesté) ; 1672 [8 février] (*JSçavans 1672*, page 42 : Cependant ils [les Chinois] ont, dit cet Auteur, un **Observatoire** admirable et de si beaux instrumens, que les Astronomes de l'Europe qui sont à la Chine ont avoué qu'ils n'ont jamais rien vû de si magnifique en ce genre. Mais ils n'avoient pas vû le superbe **Observatoire** que le Roy a fait bastir depuis peu, ny les instrumens que l'on y doit mettre). -

B. « lieu d'où l'on peut observer (quelque chose, quelqu'un), poste d'observation ». Attesté depuis 1675 [22 avril] (*JSçavans 1677*, page 126 : Pour faire une hypothèse qui expliquât toutes les circonstances du flux & du reflux de la Mer [...] Il faut mettre un **observatoire** sur un mur, sur un rocher, ou un pont le plus près qu'on pourra du rivage de la Mer ; & si on ne peut pas le mettre si juste auprès du lieu où la basse marée cesse de monter, il faut faire un canal horizontal du Plan de la marée au bas du mur, du rocher, ou du pont. Dans cet **observatoire** qui doit estre plus haut que la haute marée d'environ dix-huit ou vingt pieds, il faudra élever perpendiculairement au mur un Tuyau d'une largeur convenable attachant au haut une poulie par le moyen de laquelle un morceau de bois flottant puisse s'élever & s'abaisser à mesure que l'eau entrera dans le Tuyau). -

Origine :

A. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *observatorium* subst. neutre. Ce nom locatif, inconnu en latin classique, est attesté dans le latin de l'astronomie depuis 1589 (**ROTHMANN, Observationum**, 83 : Atque his instrumentis praecipue ad nostras observationes usi sumus. Sed habemus praeterea in observatorio nostro Globum magnum cupreum [...]). En ce qui concerne les savants français, le mot *observatorium* apparaît en 1654 sous la plume du philosophe et astronome **GASSENDI, Vita**, 35 : Insulâ lustratâ, destinavit Tycho magnificam Arcem in ipso planitie medio constituere, quae à sui fine, destinationeve, Uraniburgum, hoc est, Coeli civitas indigitaretur [...] Ipsa autem praecipua Domus formâ etiam fuit quadratâ, [...] ad Meridiem verò, ac Boream appositae rotundae Turre duae [...] quae ad summum inferioris contignationis evectae Observatoria fierent, cum explicabilibus

tectis, hoc est, quasi valvis superioribus, quae aperiri in quamlibet hemisphaerii partem possent ; idque cùm foret utrobique Observatorium geminum ; majus quidem citra, versus faciem domus ; minus verò ultra, et ad circumferentiam turris. Cf. RAINER, *Italianisch* 34/1, 71-77 et Cf. VON WARTBURG in FEW 7, 284a-b, **OBSERVARE** 1 b, qui considère le mot comme un dérivé d'*observer**.

B. Formation française : issu par évolution sémantique du substantif *observatoire** dans le sens astronomique (A.), sur la base d'une analogie évidente. L'observatoire astronomique et l'observatoire des marées mentionné dans le *Journal des Savants* sont si proches conceptuellement que certains préféreraient peut-être parler de généralisation du sens, sur la base du sens fondamental du verbe *observer**, plutôt que d'extension métaphorique. Cf. VON WARTBURG in FEW 7, 284b, **OBSERVARE** 1 b.

¹ Dans l'*Avant-propos* de son étude consacrée à *L'Académie de Physique de Caen d'après les lettres d'André de Graindorge (1665-1675)*, Harcourt Brown déclare qu'il a modernisé « l'orthographe pittoresquement incohérente de Graindorge » (p. 6).

² Henri Justel (1620-1693), bibliophile protestant, qui s'était mis, depuis 1660, en relations épistolaires avec de nombreux savants de presque tous les pays d'Europe, dont Pierre Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches, né à Caen le 8 février 1630, mort à Paris, le 27 janvier 1721.

Rédaction TLF 1986 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2012 : Franz Rainer ; Nadine Steinfeld. - Relecture mise à jour 2012 : Jean-Paul Chauveau ; May Plouzeau.

Première mise en ligne : 20 décembre 2012. - Dernière révision : 29 janvier 2013. - Mise en ligne : 29 janvier 2013.

protêt, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1419 [8 mai] (*Arch. nat., Reg. du parlement. Matinées X^{1a} 4792, f^o126 v^o*, dans FAGNIEZ, volume 2, page 211 : Clement son facteur, lequel, en l'absence dudict Barthelemi, fist change de X ou XII liv. au prouffit dudict Rivaut, dont ledit Rivaut n'avoit fait ou conclu aucun compte sur ce et supposé que Rivaut eust baillié ladict somme de VIII^e XXXII escus pour estre a lui delivrés par change, par ce ne pouroit dire qu'il eust bien procedé, car paravant il n'avoit point monstré audict Barthelemi que on eust refusé a lui delivrer ladict somme par change et ne monstra sur ce aucun **protest** [...] il [sc. Rivaut] ayt monstré ung **protest** signé d'un qu'il dist estre notaire que on ne congnoist et n'est en rien seellé de seel autentique, ce qui doit estre fait [...]). Cf. encore, en 1561, TRENCHANT, *Arithmetique*, page 286 : [...] si d'aventure le banquier de Venise n'acceptoit la lettre de change [...]. Alors mon amy fera un **protest** contenant comme ledit banquier de Venise luy auroit fét refus dudict payment, et aussi le cours du change de Venise par Lyon, qui se sçait à toute heure par le témoignage des corretiers. Ce même auteur utilise aussi à la page 293 l'expression lever un **protest** [...] contre un tel. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin *protestum* subst. neutre, « acte par lequel un effet de commerce est protesté ». Des considérations tant chronologiques qu'historiques incitent à chercher l'origine du terme dans le latin médiéval des notaires et non pas dans l'italien des marchands-banquiers. Comme on peut aussi le déduire du texte de 1419 cité ci-dessus, le protêt devait être rédigé par un notaire, et la langue des notaires était le latin. L'attestation latine la plus ancienne est contenue dans les chapitres supplémentaires ajoutés en 1317 aux statuts d'Avignon de 1243, cités dans USHER, *History*, 83, n. 18 : Item statuimus quod omnis debitor ratione chambii [...] possit atque debeat, transactis quinque diebus ultra solitum terminum solutionis a mercatoribus assuetum, personaliter creditore instante capi et in carceribus mancipari, nisi creditori manum

sufficienter muniat de bonis suis, sicque creditor sit contentus, vel ydoneos fidejussores prestat ; sed si debitor suspectus sit, obmissa quacunq[ue] dilacione aut termino consueto in solutionibus post presentationem protesti vel ipsius cambii littere suscripte manu mercatoris cujus littera exsolvenda dirigebatur quomodo pecunia in toto vel in parte non sit soluta possit statim et debeat debitor capi personaliter et detineri in carceribus [...]. Selon DELF² l'attestation italienne la plus ancienne de *protesto* remonte à 1461, et celle de **COTRUGLI**, *Arte di mercatura*, 169, livre publié en 1573 mais écrit en 1458, n'est que légèrement plus ancienne : fare li protesti contro a colui che non paga. Le **TLIOCorpus** contient des exemples de *protesto* de 1363 qui pourraient aussi présenter l'acception cambiale. Cf. **KUHN** in **FEW** 9, 476a, **PROTESTARI** I 3, qui considère à tort qu'il s'agit d'un déverbal de *protestar*.

Rédaction TLF 1988 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2014 : Franz Rainer. - Relecture mise à jour 2014 : Marco Maggiore ; Jérémie Delorme ; Nadine Steinfeld.
Première mise en ligne : 26 juin 2014.

spinozien, adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1864 (*L'Univers israélite*, 19^e année, page 182 : Mais prenons à part chacune des trois substances **spinoziennes**, et comparons-la avec son équivalent kabbalistique). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin scientifique *Spinozianus* adj. « de Spinoza » (1685, **POIRET**, *Cogitationum*, 480 : philosophia Spinoziana). Ajouter **FEW** 12, 183a un nouvel article **SPINOZA**.

Rédaction TLF 1992 (s.v. spinozisme, spinosisme) : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2012 : Jean-Paul Chauveau ; Franz Rainer. - Relecture mise à jour 2012 : May Plouzeau ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 2 avril 2012.

tarentisme, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1728 (**ALLEN**, *Abrégé*, page 312 : Le **Tarantisme** est une rage particulière à ceux qui ont été mordus des tarantules. Cette morsure arrive souvent dans la Pouille, au Royaume de Naples où ces animaux sont fréquents). La variante orthographique est attestée depuis 1741, **COL DE VILARS**, *Dictionnaire*, page 430 : **TARANTISME**, ou **Tarentisme**. s. m. *Tarantismus* vel *Tarentismus*, mi. m. Maladie causée par la piquûre de la tarantule. [...] Le **Tarentisme** a pris son nom de cette espèce d'araignée appelée tarentule, parce qu'elle se trouve principalement à Tarente, ville de la Pouille. -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin *tarantismus* subst. masc. , et de sa variante orthographique *tarentismus* « maladie nerveuse, extrême agitation, qu'on attribuait à la piquûre de la tarantule », les deux attestés depuis 1641 (**KIRCHER**, *Magnes*, 865-891 : Lib. III, caput VIII : De Tarantismo. Kircher écrit normalement *Tarantismus*, mais à la page 881 de l'ouvrage cité

nous trouvons aussi une fois *Tarentismus*). La double orthographe est due à la double motivation du mot par *tarantula* ‘tarentule’ et *Tarentum* ‘Tarente’ (en italien *Taranto*). Cf. RAINER, LN 62, 58. Cf. VON WARTBURG in FEW 13/1, 121a, TARENTUM 4, qui n’a pas relevé la variante *tarantisme*.

Rédaction TLF^Eym 2011 : Franz Rainer. - Relecture 2011 : Jean-Paul Chauveau ; Yan Greub ; May Plouzeau ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 19 décembre 2011. - Dernière révision : 13 janvier 2012. - Mise en ligne : 13 janvier 2012.

viticole, subst. masc. et adj.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

I. Ajout à l'article synchronique du TLF. Attesté depuis 1803 (BOISTE² : +**Viticole**, s. m. vigneron [vieux]). Cf. en 1804, MagEnc, volume 6, page 362 : Les agens vinaires sont les premiers dégustateurs du vin nouveau ; ils ne l'avalent point ; ils le font rissoler dans leur bouche, le rejettent ensuite, et le palais décide par le goût de la qualité du vin et de son prix. Vous concevez le bon accueil que les **viticoles** doivent faire à ces acheteurs. C'est très probablement dans le *Dictionnaire du vieux langage françois* de Lacombe (LACOMBE : **VITICOLE**, vigneron. 1470), ou dans le *Dictionnaire Praticien-Gothique ou du bas gallicisme pour l'intelligence des chartes* contenu dans LE MOINE, *Diplomatique-pratique* (page 385 : **VITICOLE**, Vigneron. 1473) que BOISTE² a puisé son entrée *viticole*¹. Ses successeurs lui ont emboîté le pas pendant presque cinquante ans (de BOISTE² [1803], puis BESCHERELLE² [1845-1846], jusqu'à LANDAIS¹¹ [1851]). Le mot manque dans le DMF2012, et nous n'avons pas pu retrouver les attestations de 1470 et 1473 fournies par LACOMBE et LE MOINE, *Diplomatique-pratique*. Ce substantif est toujours resté rare et les quelques attestations textuelles qu'on peut en signaler sont des latinismes qui n'assurent pas une continuité lexicale, mais une tradition plaisante chez des érudits, cf., en 1851, *L'Ami de la religion*, volume 150, page 457 : Demain, à côté de cet honorable viticole, se lèvera un producteur de blés ou de bestiaux, qui voudra aussi une prime pour sa marchandise et en 1894, BLOY, *Histoires*, page 250, Frantext : Mais quelque allumante et suggestive que fût la table du **viticole**, mes finesses diplomatiques, aussi bien que mon éloquence attendrie, se trouvèrent inefficaces ; cf., en 2011, www.quintonic.fr/voyages/...en.../les-chateaux-de-la-loire-a-velo : Au fil de la balade, on s'arrête pour admirer un château, visiter un village, une église, ou déguster chez un viticole un des grands crus de la région. -

II. A./B. 2. adj. « qui cultive la vigne, où l'on cultive la vigne ». Attesté depuis 1830 (BullScAgr, volume 14, page 300 : [...] ce n'est pas le revenu total d'un département **viticole** qu'il faut confronter avec celui d'un département non **viticole**, c'est seulement le revenu des terres égales en qualité dans chacun des deux départements). Cf. encore, en 1847, AnnAgrFr, 4^e série, volume 15, page 50 : M. Moyne, premier président de la cour royale de Poitiers, ex-président du congrès agricole de l'Ouest, grand producteur **viticole**, éducateur de vers à soie, etc. Antérieurement, en 1800, dans le compte rendu du volume 10 du *Cours complet d'Agriculture de Rozier*, in *Bibliothèque française*, n° 5, septembre 1800, page 169, Tessier souligne : On trouve souvent, en lisant l'article [vigne] le mot *vignicole*, pris adjectivement. J'en appelle aux grammairiens. Quand on compose un mot de deux autres, il faut que ceux-ci soient choisis dans la même langue. Il me semble qu'il seroit mieux de dire *viticole*. -

II. B. 1. adj. « qui concerne la culture de la vigne et la production du vin ». Attesté depuis 1843 (KARR, *Guêpes*, octobre, pages 73/74 : Les propriétaires de vigne se sont réunis — et ont pris une délibération dont nous allons parler tout-à-l'heure. — Leur réunion s'est intitulée « *Comité viticole* ». Le barbarisme — (j'appelle barbarisme tout mot inutilement forgé ou pris en dehors de la langue, et c'est ainsi que

l'entendaient les Athéniens qui s'y connaissaient), ce barbarisme qui veut dire, *Comité des cultivateurs de la vigne* ou *des vigneron*s, et qui est formé de propriétaires de vignes, — ce qui n'est pas la même chose, — ce barbarisme a paru insuffisant pour la question, et du comité *viticole* on a fait un comité *vinicole*, — c'est-à-dire *cultivateur du vin*. — On ne cultive pas plus le vin qu'on ne cultive l'eau-de-vie et le rhum — ou les pantouffles ; on cultive la vigne). Autres attestations : 1844 *JAgrPr*, 2^e série, volume 1, page 181 : Le comité *viticole* vient de nous fournir une nouvelle preuve de notre impuissance dans la réforme des plaies sociales ; 1885, la conférence de J.-F.-É. Dupérié intitulée Quelques mots sur la crise *viticole* dans le département de Lot-et-Garonne. Des moyens de reconstituer nos vignobles et des vignes américaines, conférence (*DUPERIE, Crise*). -

II. C. Ajout à l'article synchronique du *TLF*. Attesté depuis 1842 (*Ac⁶ Compl.* *VITICOLE*. adj. des 2 g. (hist. nat.) Qui vit dans les vignes). Cf. encore, en 1888, dans le *BullLoisRépubFr*, volume 12, tome 35, page 354 : Brevet de quinze ans, 24 août 1886 ; [...] Procédé pour détruire le phylloxera radicicole et son oeuf d'hiver et tous les parasites *viticoles*, tant animés que cryptogamiques. *BESCHERELLE²*, *LACHATRE, Dictionnaire*, *LAROUSSE¹*, *GUERIN, Dictionnaire*, *LAROUSSE ILLUSTRÉ¹* et *LAROUSSE³* enregistrent tous ce sens, qui est signalé comme "peu usité" par les deux derniers. -

Origine :

I. Transfert linguistique : emprunt au latin *viticola* subst. masc., « vigneron » (attesté chez Silius Italicus, poète et homme politique romain du 1^{er} siècle ap. J.-C., cf. *GAFFIOT* ; *OLD*). Comme les attestations sont rares et espacées dans le temps, il est probable que ce mot ait été emprunté à plusieurs reprises. L'emploi moderne peut aussi avoir été dû, plus qu'à un emprunt au latin, à une ellipse du type *un producteur viticole* > *un viticole*. L'histoire du mot est strictement parallèle à celle de *agricole** subst. masc. « agriculteur », qui a connu, lui aussi, deux périodes, le moyen français et le français moderne, où il est toujours second et éphémère (cf. *FEW* 24, 269b). À ajouter *FEW* 14, 559b, *VITIS* II 2.

II. A./B. 2. Formation française : confixé formé du confixe *viti-* « vigne » et du confixe *-cole** , formateur d'adj. composés dont le subst. fém. correspondant est un composé du subst. *culture*. Cet emploi de *viticole* comme adjectif de sens actif a probablement été tiré de *viticulture* par analogie proportionnelle sur le modèle de *agriculture* / *agricole* « qui cultive la terre », déjà attesté chez les Physiocrates. L'adj. *viticole* s'est imposé aux dépens de ses concurrents qui furent : *vignoble** adj. « (pays, terre, territoire) où l'on cultive la vigne » (2^e moitié 15^{es}. ; 1715–1934, *LIGER, Dictionnaire*, 1, 266, *DESPENSE* ; *Frantext*) et *vignicole*, lequel est corrigé explicitement dans la première attestation de *viticole* adj. ci-dessus. Cf. *VON WARTBURG in FEW* 14, 559b, *VITIS* II 2.

II. B. 1. Formation française : issu par évolution sémantique de l'acception II. A./B. 2 . Certains des syntagmes substantif + *viticole*, en fait, étaient ambigus, permettant en même temps une périphrase active du type « qui cultive la vigne » ou d'être rapportés directement au substantif *viticulture* : *département viticole*, « département qui cultive la vigne, où l'on cultive la vigne », ou bien « département dédié à la viticulture ». Suite à une telle réanalyse, *viticole* pouvait aussi être combiné avec des substantifs qui ne tolèrent pas la périphrase active, comme *crise viticole*. Ce type de réinterprétation n'a pas été isolé. Elle s'était déjà produite avec antériorité dans le cas d'*agricole* ; cf. *RAINER, Verba* 34, 336-337. L'interprétation relationnelle de *viticole* pouvait donc aussi se créer par simple analogie proportionnelle : *agriculture* : *agricole* « concernant l'agriculture » = *viticulture* : x. L'adj. *viticole* s'est imposé aux dépens de ses concurrents qui furent : *vignicole* adj. « qui concerne la culture de la vigne et la production du vin » (1800, *ROZIER, Agriculture*, 10, 127 : L'attention à tout compter, la connoissance de toutes les reprises auxquelles il a nécessairement droit, sont d'une telle importance, dans une administration rurale, *vignicole* sur-tout, que celui qui les néglige dans quelques-unes de ses parties, court insensiblement vers sa ruine), et *vinicole** adj. « qui concerne la culture de la vigne et la

production du vin » (depuis 1807, *RevPhilLitPol*, 1^{er} trimestre 1807, 273-274). Ce n'est que tardivement qu'on s'est efforcé de distinguer sémantiquement *vinicole* et *viticole*. Cf. VON WARTBURG in *FEW* 14, 559b, *VITIS* II 2.

II. C. Transfert linguistique : calque du latin scientifique *viticola* adj., « qui vit dans les vignes » (attesté depuis 1823, *FRIES, Systema*, 2, 176 ; cf. *CUVIER, Dictionnaire*, 56, 187 : Le TYMPANIS DE LA VIGNE (*Tympanis viticola*, Fries, *loc. cit.*, *Peziza viticola*, Schwein.) est une autre espèce de cette division, qui a presque le port du *speria herbarum*). On la trouve sur les rameaux desséchés de la vigne). Le *-cola* de cet adjectif est bien sûr à mettre en relation avec l'acception « habiter » du verbe latin *colere*, tandis que le *-cola* de *viticola* « vigneron » dérive de l'acception « cultiver ». Cf. VON WARTBURG in *FEW* 14, 559b, *VITIS* II 2.

Du point de vue historique, I., II. A./B. et II. C. sont des homonymes diachroniques et leur réunion dans un seul article est un artifice lexicographique.

¹ C'est l'une des techniques favorites de Boiste que d'élargir sa nomenclature par des archaïsmes, comme il s'en explique dans sa préface de 1803 : « j'ai compulsé les Dictionnaires particuliers, tels que ceux du VIEUX LANGAGE, le MANUEL LEXIQUE, le GLOSSAIRE FRANÇOIS ».

Rédaction TLF 1994 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2013 : Franz Rainer ; Jean-Paul Chauveau. - Relecture mise à jour 2013 : Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 16 octobre 2013. - Dernière révision : 30 octobre 2013. - Mise en ligne : 30 octobre 2013.

zwinglianisme, subst. masc.

ÉTYMOLOGIE

Histoire :

Attesté depuis 1715 (*BAYLE, Cabale*, page 154 : Le Cabaliste me dit que ce savant homme s'appelloit Gaspar Peucer, et que s'étant rendu suspect de **Zwinglianisme** aux Théologiens de Saxe dans le tems qu'ils s'échauffoient contre un livre intitulé, *Exegese sur le Sacrement de l'Eucharistie*, [...] il fut soupçonné d'en estre l'Auteur, et mis en prison par ordre de l'Electeur de Saxe). -

Origine :

Transfert linguistique : calque du latin *Zwinglianismus* subst. masc., écrit aussi *Zuinglianismus* et *Cinglianismus*, amplement attesté dans des écrits en latin de la Renaissance depuis 1534 – cf. *HOVEN, s.v.* et *RAMMINGER, NLW, s.v.* – pour se référer à la doctrine du réformateur suisse Ulrich Zwingli [1484–1531]. Les termes correspondants de l'allemand et de l'anglais sont aussi attestés avec antériorité par rapport au français. Ajouter *FEW* 14, 669a un nouvel article **ZWINGLI**.

Rédaction TLF 1994 : Équipe diachronique du TLF. - Mise à jour 2014 : Franz Rainer. - Relecture mise à jour 2014 : Jérémie Delorme ; Nadine Steinfeld.

Première mise en ligne : 18 décembre 2014.